

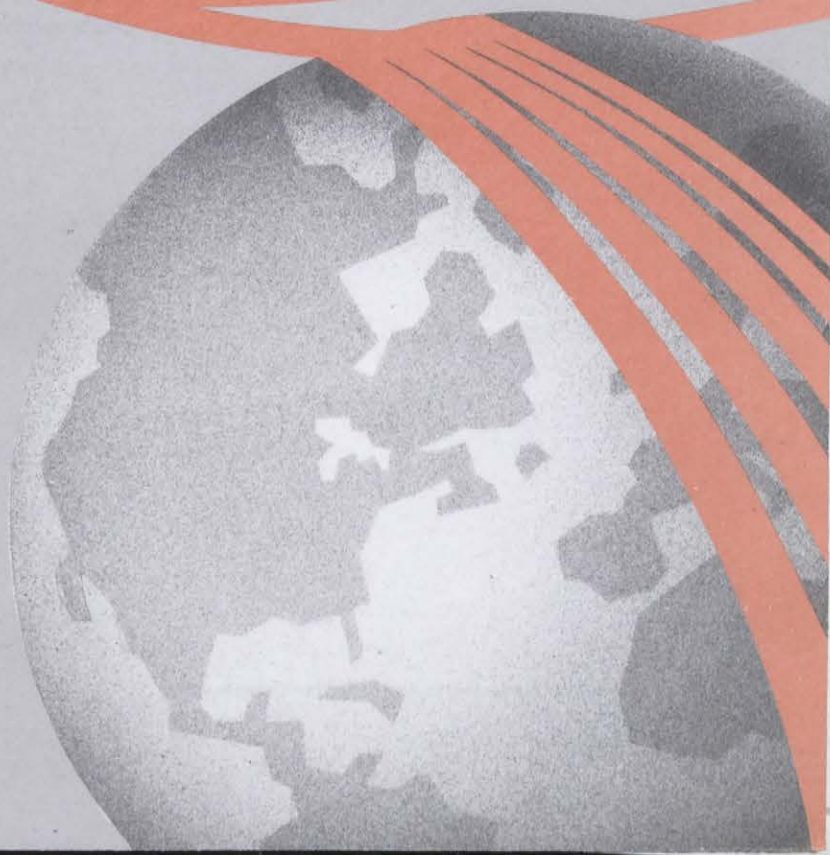
Rapport  
annuel  
1987  
1988



Communications  
Canada

Rapport  
annuel  
1987  
1988

Canada





À son Excellence la très  
honorable Jeanne Sauvé, C.P., C.C.,  
C.M.M., C.D., gouverneur général et  
commandant en chef du Canada

Excellence,

J'ai l'honneur de vous présenter le  
rapport annuel du ministère des  
Communications pour l'année  
budgétaire se terminant le  
31 mars 1988.

Je vous prie d'agréer, Excellence,  
l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Masse', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'honorable Marcel Masse,  
Ministre des Communications

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Faits saillants</b>	1
<b>Introduction</b>	3
Un ministère et son public	4
La vocation du Ministère	4
Le portefeuille des communications et de la culture	5
Mandat	6
Champ d'activité du ministère des Communications	7
Les Musées nationaux	8
Affectation des crédits	9
<b>Activités internationales</b>	11
Le Canada : l'hôte du monde	11
La couverture des événements	13
Par-delà les frontières	14
Autres activités internationales	16
Travailler de concert	17
<b>Initiatives de recherche</b>	19
Le Centre de recherches sur les communications	20
Vol inaugural du répéteur fixe de haute altitude	20
Les progrès de la télévision haute définition (TVHD)	21
Un prototype pour <i>Olympus</i>	23
Arséniure de gallium — la recherche s'intensifie	23
Transferts de technologies	24
Le ministère des Communications reçoit un trophée Emmy	25
L'Institut canadien de conservation	26
Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail	27
Les réalisations du CCRIT	27
<b>Dossiers politiques</b>	31
Les télécommunications au Canada	31
La <i>Loi sur la radio</i>	33
Stratégie des technologies de l'information	33
Étude des structures d'antenne	34
Télédiffusion	35
Des liens essentiels	37
Politique nationale du film	37
Changements apportés à la <i>Loi sur le droit d'auteur</i>	38
Les ressources archéologiques : un document de travail	39
Dernière ébauche d'un énoncé de politique intéressant les musées	39
Proclamation de la <i>Loi sur les Archives nationales du Canada</i>	40
Comité consultatif canadien du statut de l'artiste	40
Aménagements fiscaux	41
Financement des festivals	41
Stratégie nationale des tournées	41
Colloque sur la promotion et le financement des arts du spectacle	42
Financement spécial	43
Statistiques culturelles	43

<b>Programmes d'appui</b>	45
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	45
Appui aux organismes de services dans le domaine du film et de la vidéo	45
Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore	45
Tarifs postaux préférentiels	46
Édition	47
Réseau canadien d'information sur le patrimoine	47
Biens culturels mobiliers	48
Programme d'assurance des expositions itinérantes	48
Programme d'appui aux musées	48
Programme de paiement d'utilisation publique	49
Programme d'initiatives culturelles	50
Appui au Centre de la Confédération de Charlottetown	50
Appui aux organisations nationales de services œuvrant dans le secteur des arts	51
Programme des centres d'excellence	51
Programme de propositions spontanées	51
Ententes de développement économique et régional	52
<b>Gestion du spectre et activités régionales</b>	55
Réalisation des programmes	55
La gestion du spectre	55
Nouvelle attribution des fréquences	57
Programme d'ambulances aériennes de l'Ontario	58
Projet « Interact »	58
L'inspection des navires	59
Symposium sur l'utilisation du spectre	59
Programme ionosonde	59
Agence des télécommunications gouvernementales	60
Réseau interurbain	60
Réseau gouvernemental de commutation par paquets (RGCP)	60
Service fédéral de commutation électronique des messages (SFCEM)	61
Réseau satellisé du gouvernement	61
Système d'audio-messagerie	61
Réseau numérique à intégration de services (RNIS)	61
<b>La gestion du Ministère</b>	63
Faire plus avec moins	64
Préceptes de gestion	64
La gestion des ressources humaines	64
L'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres (APRM)	65
<b>Structures administratives et statistiques</b>	
Document ci-joint	

## FAITS SAILLANTS

- Vol inaugural du répéteur fixe de haute altitude.
- Participation à des événements internationaux de très grande importance (Sommet de la francophonie, Conférence du Commonwealth et Jeux olympiques d'hiver).
- Nombreux projets, ébauches et consultations touchant le réexamen des *Lois sur les télécommunications, sur la radiodiffusion, sur le droit d'auteur, sur la radio et sur les Archives nationales du Canada*.
- Transfert au ministère des Communications d'un volet des programmes nationaux relevant auparavant de la compétence des Musées nationaux du Canada.
- Ébauche d'un nouvel énoncé de mandat ministériel formulant six principes à l'intention de tous les employés.
- Vingt-cinquième anniversaire du premier lancement d'un satellite canadien dans l'espace.
- Annonce de la création de centres d'enseignement à distance au sein de la francophonie et du Commonwealth.
- Rédaction d'un projet de loi sur les importations de produits cinématographiques.
- Mise en œuvre d'une stratégie sur les technologies de pointe — publication de *Les communications au XXI<sup>e</sup> siècle*.
- *Des liens essentiels*, dossier sur les industries culturelles.
- Dépôt du rapport du Comité consultatif canadien du statut de l'artiste.
- Trophée Emmy de télévision décerné au ministère des Communications.
- Préparatifs en vue de la distribution de TV 5 dans l'Est canadien.
- Total des dépenses du Ministère pour 1987-1988 : 459,9 millions de dollars, et 2 412 années-personnes autorisées.
- Démonstration de la télévision haute définition.

page  
un



Le Musée royal de l'Ontario s'est vu accorder une aide de 10 millions de dollars pour son projet d'expansion en vertu de l'Entente auxiliaire de développement de la culture entre le Canada et l'Ontario. Peter Buerschaper, directeur du service des arts au Musée, met la dernière main à la nouvelle exposition sur les chauves-souris, laquelle prend place dans un décor reproduisant fidèlement certaines galeries de la caverne St. Clair en Jamaïque. (Photo : gracieuseté du Musée royal de l'Ontario)



## INTRODUCTION

Le mandat du Ministère indique clairement le rôle de premier plan qu'il est appelé à jouer au sein du gouvernement fédéral dans l'affermissement du Canada en tant que nation; c'est qu'il est chargé au premier chef d'assurer l'essor des communications et de la culture chez nous. À ce titre, il doit faire en sorte que :

- le système canadien des communications se développe de manière homogène, à la fine pointe du progrès, et qu'il puisse satisfaire les aspirations et les besoins des consommateurs à un coût raisonnable;
- les Canadiennes et les Canadiens aient accès à un large éventail de produits culturels et de services d'information canadiens tout en ayant la possibilité de se prévaloir des nombreux produits et services internationaux qui leur sont offerts par le biais de nos industries de communications.

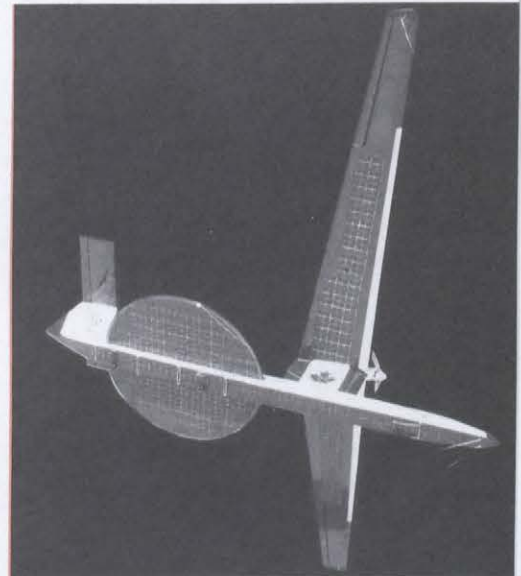
Depuis sa création en 1969, le ministère des Communications s'est toujours employé à favoriser la croissance et l'exploitation du système national de télécommunications, qui unit entre eux les Canadiens de toutes les régions du pays au moyen de technologies traditionnelles et des techniques d'avant-garde, parmi lesquelles la télévision, le téléphone, les communications par satellite, la radio cellulaire et la fibre optique. Par ailleurs, les responsables de notre système de télécommunications ont manifesté un souci constant de répondre aux exigences en matière de contenu et de distribution dans les secteurs clés tels que la télédiffusion. Depuis toujours, aussi, les questions de souveraineté nationale sont demeurées au cœur de leurs préoccupations; et l'on s'est notamment appliqué à ce que les entreprises de télécommunications et de télédiffusion restent entre les mains d'intérêts canadiens.

En 1980, le Secrétariat d'État cédait la responsabilité du secteur des arts et de la culture au ministère des Communications. Le mandat du Ministère s'en trouva élargi de sorte qu'on mit davantage l'accent sur les produits culturels, la protection du patrimoine national et l'appui aux créateurs canadiens, ce dernier englobant les artistes dont les œuvres n'étaient pas normalement distribuées par le réseau hertzien ou câblé.

Cette fusion des dossiers des communications et de la culture au sein d'un même ministère a favorisé une utilisation optimale des technologies nouvelles de la télécommunication et de l'informatique. Fort de ces outils, on a pu accroître largement la production et la diffusion de créations canadiennes et, partant, la gamme de services d'information et de produits culturels offerts aux consommateurs.

Les activités du Ministère au cours de l'année 1987-1988 témoignent de sa volonté de servir le public. Théâtre de grands événements internationaux, tels le Sommet de la francophonie, la Réunion des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth et les Jeux olympiques d'hiver, le Canada a forcé l'admiration de la communauté internationale quant à ses réalisations culturelles et son expertise en

page  
trois



Le répéteur fixe de haute altitude (SHARP), conçu et mis à l'essai au Centre de recherches sur les communications, est le premier aéronef téléguidé par hyperfréquence au monde capable d'effectuer un vol ininterrompu.

télécommunications. Au chapitre de la culture, le Ministère a accompli d'étonnants progrès grâce à ses initiatives de politique d'intérêt public visant la télédiffusion, le droit d'auteur, l'enregistrement sonore, l'édition ainsi que le film et la vidéo.

## Un ministère et son public

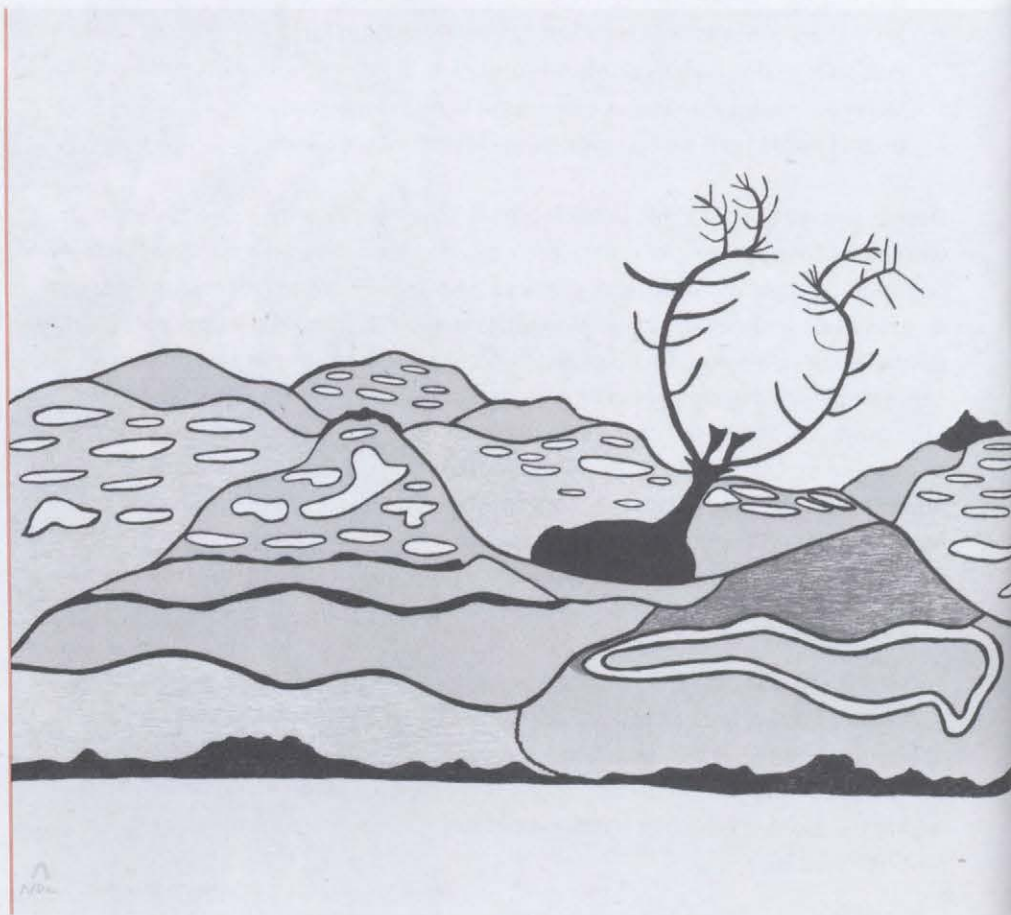
C'est non sans fierté que le Ministère s'est acquitté, en 1987-1988, de sa responsabilité première de créer un climat propice à l'expression sociale, culturelle et économique des Canadiennes et des Canadiens de toutes régions et de toutes conditions, et ce, grâce à la diffusion de l'information et au partage de nos valeurs culturelles. Cette année a été riche en réalisations dans les secteurs de la science, de la protection du patrimoine et des arts; réalisations qui ont su exploiter aussi bien les concepts les plus traditionnels que les technologies les plus hardies.

## La vocation du Ministère

En 1987-1988, le Ministère s'est appliqué à mettre au point un énoncé de mandat ouvert sur l'avenir, imprégné des traditions et des enseignements du passé, et conscient des atouts du pays au chapitre des communications et de la culture, afin de mieux œuvrer pour sa part au renforcement de la nation canadienne.

Une soixantaine de fonctionnaires représentant tous les secteurs et les divers échelons du Ministère se sont réunis en groupes de travail pour en définir les volets et les principes directeurs. Leurs propositions ont été examinées par la

page  
quatre



*Paysage au caribou* (1977) de Pudlo Pudlat (Inuit canadien, 1916); lithographie sur papier, 44/50, 56,7 x 65,5 cm, don de M. et M<sup>me</sup> Melville Swartz à la Winnipeg Art Gallery, au titre de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. (Photo : gracieuseté de la Winnipeg Art Gallery)

haute direction, qui les a inscrites dans une perspective stratégique en y ajoutant quelques précisions. Les résultats de cette réflexion multiple ont ensuite été analysés par plus de 1 800 employés au cours d'une série de séances d'information d'un jour tenues à l'échelle du pays. Après quoi, la mission du Ministère était revue et corrigée.

page  
cinq

Le nouveau mandat s'articule autour de deux volets clés :

- les systèmes de communications qui relient les Canadiens entre eux par la diffusion de l'information et la propagation des valeurs;
- l'accès aux produits culturels et aux services d'information canadiens.

Ensemble, ces volets forment la pierre angulaire de la société canadienne, tissant des liens entre les Canadiennes et les Canadiens dans tous les domaines d'activité : travail, éducation, loisirs, service au public. Ils visent à favoriser l'expression de notre réalité collective, rendant possibles les contacts générateurs de créativité et d'innovation qui sont indispensables à notre intégrité sociale, culturelle et économique. C'est ainsi que le Ministère a adopté par la suite la devise BÂTIR LE PAYS/NATION BUILDING, pour bien indiquer que sa mission consiste à favoriser le partage des idées, des connaissances et des aspirations.

Les principes directeurs qui ont émané de cette redéfinition de la vocation du Ministère constituent un énoncé formel des valeurs organisationnelles qui fonderont la conduite de ses activités. En contribuant à BÂTIR LE PAYS et, partant, à favoriser son épanouissement culturel, le Ministère adopte une philosophie humanitaire que sous-tendent six principes : d'abord et avant tout, la qualité du service au public, puis le respect de la personne, une saine gestion, des communications efficaces, la reconnaissance officielle des réalisations et, enfin, l'esprit de corps.

## **Le portefeuille des communications et de la culture**

Le ministre des Communications est responsable devant le Parlement de la loi habilitante qui régit diverses sociétés de la Couronne, sociétés ministérielles, organes de réglementation et directions gouvernementales. Le portefeuille des communications et de la culture englobe :

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

La Société Radio-Canada

Téléfilm Canada (anciennement Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne)

L'Office national du film

Le Musée national des sciences et de la technologie (dont le Musée national de l'aviation)

Le Musée national des sciences naturelles  
Le Musée canadien des civilisations (y compris le Musée canadien de la guerre)  
Les Archives nationales du Canada  
La Bibliothèque nationale du Canada  
Le Musée des beaux-arts du Canada (dont le Musée canadien de la photographie  
contemporaine)  
La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels  
Le Conseil des Arts du Canada

page

six

Le Ministère bénéficie de surcroît des conseils prodigués par le Conseil consultatif de la Bibliothèque nationale, le Comité consultatif national de la statistique culturelle (lequel fait également son rapport à Statistique Canada) et les comités consultatifs de communications avec les provinces.

## **Mandat**

Le ministre des Communications est responsable devant le Parlement des lois suivantes :

La Loi sur le ministère des Communications  
La Loi sur les télégraphes  
La Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
La Loi nationale sur les attributions en matière de télécommunications  
La Loi de la Télésat Canada  
La Loi sur la radio  
La Loi sur les chemins de fer  
La Loi sur la radiodiffusion  
La Loi sur le Conseil des Arts du Canada  
La Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique  
canadienne  
La Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels  
La Loi sur le Centre national des Arts  
La Loi nationale sur le film  
La Loi sur la Bibliothèque nationale  
La Loi sur les musées nationaux  
La Loi sur les Archives nationales du Canada  
La Loi sur le droit d'auteur

## Champ d'activité du ministère des Communications

L'action du Ministère embrasse cinq grands dossiers qui sont autant de secteurs de son organisation. Leurs responsabilités s'établissent comme suit :

### *Secteur Télécommunications et technologie*

- élaborer des politiques en vue de développer le réseau national de télécommunications (lequel comprend les systèmes de transmission par radio, par câble et par satellite); effectuer des recherches et diffuser les informations relatives aux nouvelles technologies et aux nouveaux services; encourager les secteurs public et privé à faire usage des nouvelles technologies d'information et de télécommunications; puis superviser l'Agence des télécommunications gouvernementales.

### *Secteur Affaires culturelles et radiodiffusion*

- favoriser un environnement propice à la préservation et l'accessibilité du patrimoine canadien, à l'expression artistique, tout en assurant l'essor de l'industrie culturelle et un meilleur accès des Canadiens à ses produits et services.

### *Secteur Gestion du spectre et opérations régionales*

- veiller à l'utilisation et au développement du spectre des radiofréquences à l'échelle du pays. En vertu des accords et des règlements internationaux, assurer la protection des droits canadiens concernant l'usage du spectre et diriger par ailleurs les opérations du Ministère dans toutes les régions du Canada.

page

sept



Le film de Rock Demers *La grenouille et la baleine* a été produit à l'aide du Fonds pour les longs métrages administré par Téléfilm Canada. (Photo : gracieuseté de Téléfilm Canada)

### Secteur Coordination des politiques

- diriger les travaux de planification; de relations publiques et d'information; d'évaluation des programmes et de vérification des comptes du Ministère; et assurer les relations avec l'étranger et les provinces.

### Secteur Gestion intégrée

- prodiguer conseils et appui au ministre et à tous les fonctionnaires et veiller à ce que le Ministère s'acquitte de son mandat grâce à une gestion et à une supervision efficaces.

## Les Musées nationaux

En réponse aux recommandations du Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes, le gouvernement annonçait son intention en mai 1987 d'abolir progressivement la Société des Musées nationaux du Canada en vue d'accorder à chacune de ses composantes l'autonomie d'une société de la Couronne. Il s'ensuit que les fonctions, compétences et responsabilités des directeurs respectifs du Musée des beaux-arts du Canada, du Musée national des sciences et de la technologie, du Musée canadien des civilisations et du Musée national des sciences naturelles s'en trouveront élargies.

En attendant l'élaboration de dispositions législatives pertinentes, la responsabilité des programmes nationaux des Musées — soit l'Institut canadien de conservation (ICC), le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), le Programme d'appui aux musées (PAM), le Programme des expositions mobiles (PEM) et le Programme international — a été confiée au ministère des Communications en septembre 1987. Ce changement a touché 190 agents et fonctionnaires.

En outre, le gouvernement a décidé de mettre un terme au Programme des expositions mobiles (PEM) et de transférer la plupart de son actif au Programme des expositions nationales et des foires régionales du Secrétariat d'État. Les responsables et employés du PEM se sont vu offrir d'autres postes, soit au sein du ministère des Communications, soit ailleurs dans l'administration fédérale.

page

huit



Sorti en 1987-1988, le film *A Winter Tan*, mettant en vedette Jackie Burroughs, est tiré d'une nouvelle de Maryse Holder. (Photo : gracieuseté de Téléfilm Canada)

## Affectation des crédits

Le total des dépenses brutes du Ministère au cours de l'exercice 1987-1988 s'est élevé à 459,9 millions de dollars pour 2 412 années-personnes autorisées. Ces chiffres comprennent les crédits consentis aux programmes nationaux des Musées nationaux du Canada qui ont été réaffectés au Ministère le 1<sup>er</sup> septembre 1987.

page

neuf



Les XV<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver, qui se sont déroulés à Calgary du 13 au 29 février 1988, ont posé un défi colossal au ministère des Communications. En effet, le personnel du Ministère a consacré près de six ans à la préparation de cet événement d'une durée de deux semaines.

Plus de 550 heures de reportage en direct ont été filmées sur 46 épreuves de 10 catégories sportives et 3 démonstrations présentées en des lieux distants de quelque 100 kilomètres l'un de l'autre. Quelque 5 000 représentants des médias ont couvert l'événement, tandis que plus de deux milliards de personnes à travers le monde ont suivi les Jeux à la télévision. (Photo : gracieuseté du Cabinet du premier ministre)



## ACTIVITÉS INTERNATIONALES

En 1987-1988, une série d'événements majeurs ont fourni au Canada l'occasion de se distinguer sur la scène internationale. Le savoir-faire canadien en télécommunications et en télédiffusion a été mis en valeur lors du Sommet de la francophonie à Québec, de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Vancouver et des XV<sup>e</sup> Jeux olympiques d'hiver à Calgary. Ces manifestations ont réuni de nombreux chefs d'État et officiels, et attiré des milliers de journalistes, d'artistes, d'interprètes, d'athlètes et de touristes du monde entier.

Nombre des initiatives du ministère des Communications ont été saluées par la communauté internationale : des pays de la francophonie et du Commonwealth ont ouvert la voie au télé-enseignement et à d'autres formes d'éducation à distance à l'échelle mondiale; grâce à la transmission par satellite, des patients ont pu être observés et traités à 8 000 kilomètres d'un centre médical; des millions de personnes ont pu suivre les remarquables festivals consacrés aux arts, au cinéma et aux percussions; un système de télétexte très perfectionné a permis d'accroître la qualité de la couverture des Jeux olympiques d'hiver.

Ces réalisations sont un vibrant témoignage de l'effort concerté des employés de tous les secteurs du Ministère qui, en travaillant de concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, avec des représentants du secteur privé et avec la communauté artistique, ont non seulement favorisé le développement des communications et de la culture au Canada, mais aussi illustré concrètement cet esprit de collaboration.

Nous avons choisi de mettre l'accent sur ces activités internationales dans le Rapport annuel 1987-1988 afin de souligner le dévouement et l'initiative des employés du Ministère.

### Le Canada : l'hôte du monde

Un événement marquant aura sans doute, plus que tout autre, porté l'expertise canadienne en télécommunication et en télédiffusion à l'attention de la communauté internationale. Il s'agit bien sûr des Jeux olympiques d'hiver qui ont fait converger à Calgary des dizaines de pays ayant chacun des besoins précis en matière de communications, depuis les liaisons par satellite/hyperfréquences au profit des médias jusqu'aux unités portatives des équipes de sécurité.



Du 15 au 17 octobre 1987, le gouvernement canadien a reçu, à Vancouver, les représentants de 48 pays à la Réunion biennale des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth. Un accord de principe a été signé en vue de la création du Centre de télé-enseignement du Commonwealth, qui utilisera la technologie des télécommunications, notamment par satellite, pour relier le centre de coordination de Vancouver aux bureaux régionaux des autres pays du Commonwealth. (Photo : gracieuseté du Cabinet du premier ministre)

page

onze



Le deuxième Sommet de la francophonie réunissant des représentants de 41 nations d'expression française s'est déroulé à Québec du 2 au 4 septembre 1987. Les discussions ont porté principalement sur la coopération culturelle et technique entre les pays membres. Le gouvernement canadien a versé 17 millions de dollars à des programmes intéressant les communications et la culture tels que le Centre international francophone de formation à distance, l'extension du réseau TV 5 au Canada, en Afrique et au Moyen-Orient, la création d'une banque vidéo internationale, un fonds de développement pour la radio internationale, un programme d'échanges de journalistes et un fonds d'aide à l'édition. (Photo : gracieuseté du Cabinet du premier ministre)

Au Ministère, les gestionnaires du spectre des radiofréquences ont dû relever un défi peu commun : attribuer quelques 800 fréquences aux 4 000 émetteurs supplémentaires. Dans un spectre déjà congestionné, ils ont réussi à garantir quotidiennement des communications exemptes de toute interférence et à assurer ainsi à tous les systèmes ainsi qu'aux autres usagers de cette bande de fréquences une utilisation optimale du spectre.

En outre, le système de télétexte hautement perfectionné a joué un rôle de premier plan dans la couverture internationale des Jeux. Mis à l'épreuve avec succès à Calgary, ce système de conception canadienne est sans nul doute appelé à se tailler une clientèle commerciale à l'étranger. On s'en est servi pour transmettre, depuis les divers sites olympiques, les derniers résultats et horaires des compétitions sportives. Les informations étaient acheminées par un réseau de télédistribution spécial et par le truchement des signaux hertziens du télédiffuseur officiel, à Calgary. En appuyant sur les touches appropriées de leur clavier, les télédiffuseurs étaient en mesure de faire apparaître sur leur écran les informations ainsi transmises.

Par ailleurs, le Ministère a participé activement à la promotion de la culture canadienne en contribuant au très réussi Festival olympique des arts. De la même façon, à l'occasion des deux sommets internationaux, le Ministère a parrainé le Festival du cinéma du Commonwealth, à Vancouver, et le Festival du film de la francophonie, au Nouveau-Brunswick. Au total, 72 films produits par ces deux communautés y ont respectivement été présentés.

page  
douze



Les Jeux olympiques d'hiver de Calgary ont posé au Ministère son plus gros défi en matière de gestion du spectre. Le personnel régional du Ministère n'a ménagé aucun effort pour remédier aux problèmes de brouillage et assurer d'excellents services de communications aux organisateurs des Jeux, au télédiffuseur officiel (CTV), aux services de sécurité, aux dignitaires étrangers, aux médias et aux athlètes. (Photo : gracieuseté du Cabinet du premier ministre)

Lors du Sommet de la francophonie, le Ministère a procédé, de concert avec le gouvernement du Québec, des télédiffuseurs internationaux, la SRC, Télésat Canada et des télédistri-  
buteurs locaux, à la première démonstration canadienne de TV 5. Cette chaîne internationale de télévision francophone diffuse des émissions produites par la France, la Belgique, la Suisse et le Canada. Le ministère des Communications consacrera 3,3 millions de dollars à ce réseau au cours des deux prochaines années, et prévoit contribuer 1,8 million pour étendre ce service aux pays francophones de l'Afrique et du Moyen-Orient.



La pièce *You Never Can Tell*, montée par le Shaw Festival, figurait parmi les nombreuses productions faisant valoir le talent canadien lors du Festival olympique des arts. Outre les représentations de troupes de danseurs, de compagnies théâtrales et d'orchestres canadiens, le programme comprenait une foire du livre, une exposition d'art autochtone et un festival de films canadiens. Le Ministère a affecté 1,4 millions de dollars à cette grande manifestation dans le cadre de son Programme d'initiatives culturelles. (Photo : David Cooper, gracieuseté du Shaw Festival)

## La couverture des événements

Le réseau anglais de la SRC et les Productions Champlain, télédiffuseurs attirés de la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, dans le premier cas, et du Sommet de la francophonie, dans le second, ont

page

treize



une fois de plus démontré le savoir-faire du Canada dans le domaine des télécommunications, offrant des liaisons audio et vidéo à plus de 70 stations de radio et de télévision des quatre coins du monde.

Les droits de retransmission des Jeux olympiques d'hiver sont allés au réseau anglais CTV et au réseau français TVA. Afin que les Canadiens francophones n'habitants pas le Québec puissent également suivre le déroulement des Jeux, le Ministère a apporté son aide financière et négocié des ententes spéciales avec la SRC, TVA, CANCOM, des entreprises de télédistribution et le Comité d'organisation des Jeux olympiques.

En 1987-1988, le Ministère a parrainé deux grands festivals de films : le Festival du cinéma du Commonwealth, à Vancouver, au cours duquel ont été présentés 42 films réalisés au Canada, en Grande-Bretagne, en Inde et en Nouvelle-Zélande; et le Festival du film de la francophonie, au Nouveau-Brunswick, qui s'est ouvert sur *Les fous de Bassan* (Canada, 1987), l'un des 30 films produits dans 12 pays francophones, dont la projection s'est étalée sur sept jours à Moncton, Fredericton et Caraquet. (Photo : gracieuseté du Cabinet du premier ministre)

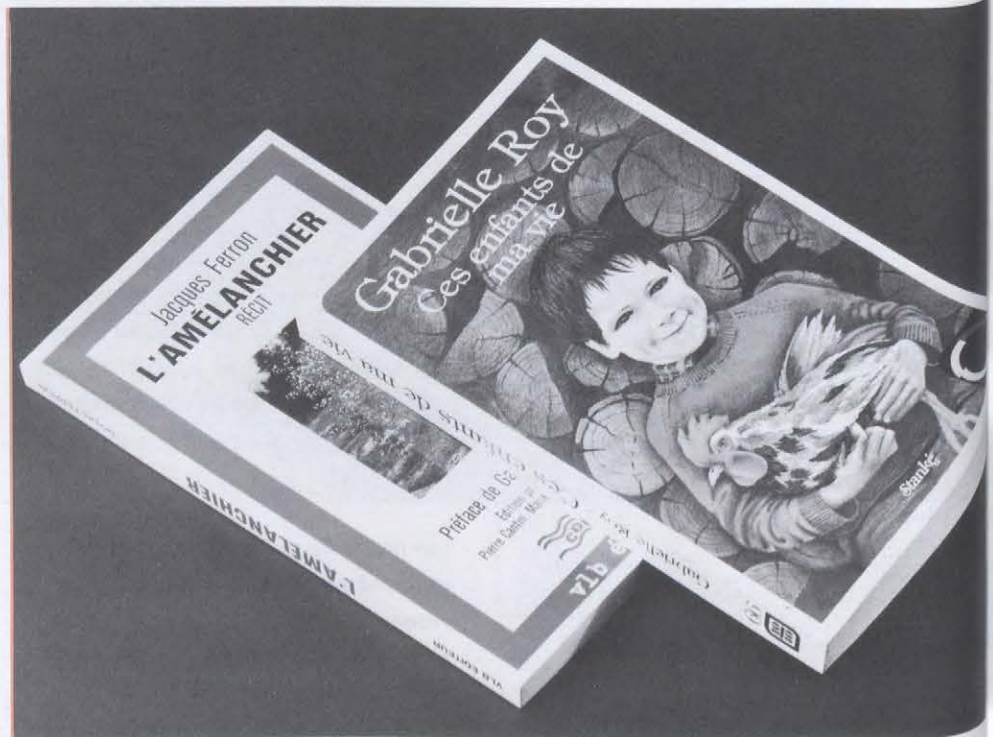
## Par-delà les frontières

Au cours des mois qui ont précédé la tenue des sommets, les fonctionnaires du Ministère ont travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État, l'Agence canadienne de développement international, le ministère des Affaires extérieures, les autorités provinciales, les gouvernements étrangers et des enseignants canadiens et étrangers à la mise sur pied d'un réseau international de télé-enseignement.

Durant le Sommet de la francophonie, le Ministère a joué un rôle déterminant dans la création d'un centre de télé-enseignement de langue française qui réunira universités et établissements de formation du monde entier dans la diffusion de divers cours spécialisés. Pendant le Sommet, la ministre canadienne des Communications et son homologue québécois ont participé à une expérience qui a permis à des enseignants canadiens d'être en rapport, par satellite, avec des étudiants ivoiriens et sénégalais. La ministre a également annoncé que le gouvernement fédéral dépenserait 3 millions de dollars en vue d'instituer au Canada le Centre international francophone de formation à distance.

Parallèlement, un accord de principe est intervenu entre les chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth pour la création du Centre de télé-enseignement du Commonwealth. Le Centre coordonnera le développement de matériels didactiques et de techniques, depuis le simple cours par correspondance jusqu'au système utilisant une technologie de pointe. La ministre des Communications a annoncé l'intention du gouvernement canadien de consacrer, avec le concours du gouvernement de la Colombie-Britannique, quelque 12 millions de dollars à ce projet au cours des cinq prochaines années.

page  
quatorze



Lors du Sommet de la francophonie, la ministre des Communications a présenté aux participants deux ouvrages québécois parus dans la nouvelle collection internationale de livres de poche de la francophonie. *L'Amélanchier*, un roman de Jacques Ferron, et *Ces enfants de ma vie*, une collection de nouvelles de Gabrielle Roy, ont été salués par le public et la critique.

Toujours dans le cadre de la Conférence du Commonwealth, le Ministère a parrainé une démonstration de télé-médecine au cours de laquelle on a pu constater qu'il était possible de recourir à la technologie peu coûteuse du téléphone pour échanger des informations médicales. En utilisant la télécommunication par satellite pour relier Vancouver, Saint-Jean et Kingston (Jamaïque), les médecins spécialistes pouvaient prendre connaissance des symptômes et s'entretenir du diagnostic.

Non seulement ces sommets ont-ils permis au Canada d'apporter un soutien technologique et financier au télé-enseignement, mais ils nous ont en outre permis de partager avec d'autres nations notre héritage culturel et notre créativité artistique. Artistes, réalisateurs, critiques, cinéphiles et touristes du monde entier se sont donné rendez-vous au Nouveau-Brunswick et à Vancouver pour la projection de nombreuses productions cinématographiques des pays de la francophonie et du Commonwealth. Parmi les films canadiens à l'affiche, mentionnons « Les fous de Bassan » et « I've Heard the Mermaids Singing », qui ont été salués par la critique internationale. Dans le cadre du Festival du cinéma du Commonwealth, la ministre des Communications et le premier ministre de la Nouvelle-Zélande ont signé un accord de coproduction

lors d'une réception spéciale donnée en l'honneur de la communauté cinématographique de Vancouver. Il s'agit là de l'un des six nouveaux accords de coproduction de films et de vidéos conclus en 1987-1988.

Plusieurs ministres étrangers des Communications ou de la Culture sont venus au Canada cette année pour discuter de questions d'intérêt commun. Ces visites ont permis au Ministère de partager en plusieurs occasions son savoir-faire unique.



Le 20 septembre 1987, le pape Jean-Paul II s'est rendu à Fort Simpson, trois ans après la date initialement prévue. Lors de sa visite au Canada en 1984, son avion n'avait pu s'y poser en raison du brouillard. Cette fois, tout s'est bien passé. Travaillant de concert avec la Norouestel, la GRC, Travaux publics Canada, Santé et Bien-être social Canada et les dignitaires ecclésiastiques canadiens, le ministère des Communications a assuré avec succès la prestation des services de télécommunications.

page  
quinze



Répondant à une invitation lancée en février 1987 par la ministre des Communications, qui visitait alors la Chine, une délégation de la République populaire de Chine s'est rendue au Canada en mars 1988 aux fins d'échange de vues entre les deux pays. Le temps fort de la visite a été la signature d'un protocole d'entente bilatéral visant la coopération scientifique et technique dans le secteur des télécommunications. Outre la délégation chinoise, le Canada a accueilli les ministres des Communications du Royaume-Uni, du Maroc et de la République fédérale d'Allemagne, ainsi que les ministres de la Culture de l'Algérie, de la Bulgarie, du Cameroun, de la Grèce, de la Norvège, des Pays-Bas, du Sénégal et de l'U.R.S.S.

## Autres activités internationales

Le gouvernement de la République populaire de Chine et le gouvernement canadien ont signé un protocole d'entente aux fins de coopération scientifique et technique dans le domaine des télécommunications. Le Canada-Japan Communications Industry Technical Seminar, qui a eu lieu à Tokyo en septembre 1987, a remporté un franc succès. Ces échanges ont fourni aux entreprises canadiennes de télécommunications autant d'occasions de s'affirmer en Asie et, partant, d'établir de nouvelles relations commerciales.

La rencontre Télécom 87, qui a eu lieu à Genève, et le Symposium d'experts francophones en informatique et en logiciel, qui s'est tenu à Montréal, ont permis au Ministère de démontrer et promouvoir les compétences canadiennes en matière de télécommunications et de télédiffusion. La ministre s'est rendue à ce congrès, qui se tient tous les quatre ans à Genève, en compagnie de hauts fonctionnaires du Ministère et de représentants de 40 entreprises. Il s'agit de la plus importante délégation commerciale canadienne jamais réunie dans le secteur des télécommunications; ce qui a valu aux porte-parole de l'industrie d'établir d'importants contacts et de conclure plusieurs accords commerciaux.

Lors du Symposium d'experts francophones en informatique et en logiciel tenu à Montréal, plus de 80 délégués de 18 pays se sont penchés sur plusieurs dossiers clés, parmi lesquels la création d'une banque de programmes informatiques de langue française, la signature d'accords de coproduction de logiciels et la conclusion d'ententes commerciales.

En 1987-1988, le Ministère a participé aux réunions de l'Union internationale des télécommunications (UIT), de l'Organisation internationale de télécommunications par satellite (INTELSAT), de l'Organisation internationale pour les communications maritimes par satellite (INMARSAT) et de la Conférence interaméricaine de télécommunications (CITEL).

Dans le cadre d'une nouvelle initiative internationale, le Ministère a participé, en 1987, au lancement du programme de l'Institut canadien de gestion en télécommunications (ICGET) visant à former des dirigeants et des cadres supérieurs d'entreprises dans les pays en développement. Des représentants de 19 pays francophones et 15 pays anglophones ont assisté aux séances inaugurales les intéressant.

page  
seize



Les pays du Commonwealth ont participé à un échange culturel lors du Festival de percussions du Commonwealth qui s'est déroulé à Vancouver. Parrainé par le Ministère dans le cadre de la Réunion des chefs d'État et de gouvernement du Commonwealth, le Festival mettait en vedette 75 maîtres de la batterie et de la percussion venant de neuf pays. (Photo : gracieuseté du Vancouver East Cultural Centre)

## Travailler de concert

En 1987-1988, la compétence du Canada en télécommunications et en télédiffusion a été mise en valeur sur plusieurs fronts, tant au pays qu'à l'étranger. Parallèlement, les hauts fonctionnaires du Ministère ont contribué à définir la position du Canada au chapitre des télécommunications et de la culture dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange canado-américain. Ainsi, cette entente ne vise pas les industries canadiennes du film, de l'édition, de la télédiffusion, de l'enregistrement et de la télédistribution. En revanche, elle vient compléter et étayer nos politiques en matière de concurrence et de réglementation dans le secteur des télécommunications.

Ces nombreuses initiatives sont le fruit d'une étroite collaboration interministérielle et d'une action concertée entre tous les membres du personnel du Ministère qui se sont donné pour mission de promouvoir et de servir les intérêts canadiens dans les secteurs de la culture et des télécommunications. Tous peuvent s'enorgueillir à juste titre des importantes réalisations de cet exercice financier.

page

dix-sept



Les satellites de recherche ionosphérique

*ISIS I* et *II* ont été lancés en 1969 et en 1971.

Ici, un technicien assemble le modèle de vol du satellite *ISIS I* durant les essais d'intégration.



## INITIATIVES DE RECHERCHE

Les trois principaux centres de recherche du Ministère sont le Centre de recherches sur les communications (CRC), situé à Shirley Bay, à l'ouest d'Ottawa, l'Institut canadien de conservation (ICC), à Ottawa, et le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT), qui se trouve à Laval, au Québec. Les programmes de recherche gouvernementaux réalisés au CRC et au CCRIT se divisent en cinq grandes catégories :

- les technologies de télécommunications, plus précisément les communications par radio et par satellite, dont le satellite MSAT;
- les appareils et instruments de communications se rapportant notamment à la microélectronique et à la fibre optique;
- l'informatisation du travail;
- les technologies de télédiffusion et de vidéo;
- les techniques aérospatiales, incluant les activités du laboratoire David Florida.

Le 29 septembre 1987 marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire de la première aventure canadienne dans l'espace : le lancement d'*Alouette 1* en 1962, qui a fait du Canada le troisième pays à disposer de son propre satellite. Depuis, les initiatives spatiales canadiennes se sont multipliées :

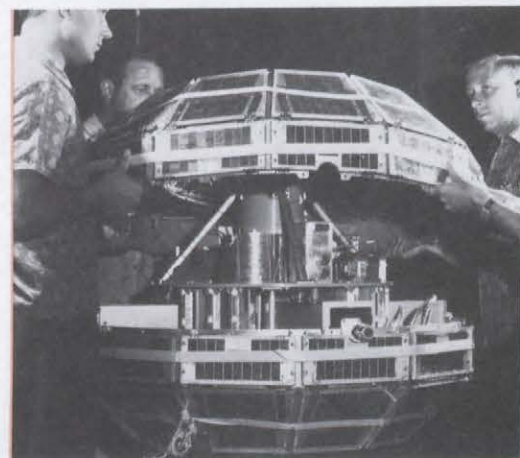
- 1969 Création de Télésat Canada, première entreprise au monde à assurer, à l'échelle nationale, des services commerciaux de télécommunications par satellite;
- 1972 Lancement d'*Anik A1*, le premier satellite géostationnaire au monde à assurer des communications à l'échelle d'un pays;
- 1976 *Hermès* devient le premier satellite au monde à faire l'essai de bandes de fréquences d'ondes centimétriques (12-14 GHz) et à démontrer la possibilité de transmission directe par satellite à des stations terriennes suffisamment petites pour être

installées à proximité ou sur le toit même d'un logement individuel;

- 1978 Lancement d'*Anik B*, premier satellite commercial au monde à utiliser deux bandes de fréquences (4-6 GHz et 12-14 GHz);
- 1981 *Canadarm*, le robot canadien, est testé lors du deuxième vol de la navette spatiale *Columbia* et devient le premier système de télémanipulation conçu pour l'espace.

En 1987-1988, trois réussites importantes valent d'être soulignées. Le 17 septembre 1987, le répéteur fixe de haute altitude (SHARP) entrait dans l'histoire de l'aviation en devenant le premier aéronef téléguidé par hyperfréquences à effectuer un vol. En octobre de la même année, se déroulait la première démonstration publique en Amérique du Nord de la télévision haute définition. Le Ministère s'est vu décerner un trophée Emmy par la National Academy of Television Arts and Sciences des États-Unis dans la

page  
dix-neuf



Des scientifiques du CRC retirent le panneau latéral du satellite *Alouette 1*. Lancé en septembre 1962, *Alouette 1* avait pour mission de recueillir des informations sur l'ionosphère en vue d'améliorer les radiocommunications terrestres.

catégorie « excellence technique » pour la mise au point de la technologie de télécommunications par satellite dans la bande Ku. C'est donc dire qu'au cours de cet exercice, le Ministère n'a pas dérogé à sa réputation de pionnier de la télécommunication.

## Le Centre de recherches sur les communications

page  
vingt

### Vol inaugural du répéteur fixe de haute altitude

Le 17 septembre 1987 a fait date dans l'histoire de l'aviation, tandis que le premier engin téléguidé au monde à être propulsé à distance par des hyperfréquences effectuait un vol de 20 minutes au-dessus du site du CRC. Le prototype de répéteur fixe de haute altitude d'une envergure de 4,6 mètres a été lancé manuellement. Volant deux fois plus longtemps que prévu, il a atteint une altitude supérieure à un immeuble de trois étages.

Dépourvu de tout réservoir de carburant, l'aéronef était alimenté par des signaux en hyperfréquence transmis par une antenne, et qu'il convertissait par la suite en courant continu qui assurait le fonctionnement de son moteur électrique et de son hélice. Lors du vol inaugural, une antenne parabolique terrestre émettait 10 000 watts d'énergie sous forme d'hyperfréquences aux antennes de redressement fixées en dessous de l'engin, lesquelles convertissaient ces micro-ondes en un courant continu de 150 watts.

Les antennes de redressement ont été mises au point par des ingénieurs du Ministère possédant une très longue expérience des communications en hyperfréquence et des radars. Les scientifiques canadiens, américains et japonais qui ont assisté à un second vol de l'aéronef le 6 octobre 1987 ont manifesté autant d'enthousiasme pour la technologie que pour la démonstration.



Le répéteur fixe de haute altitude (SHARP) vous salue bien... haut, tandis qu'il exécute son vol inaugural en septembre 1987. (Photo : gracieuseté du *Ottawa Citizen*)

Le prototype était réduit au huitième environ du modèle que les chercheurs envisagent de construire un jour.

Téleguidé, un tel aéronef serait capable d'effectuer des vols d'une durée de plusieurs mois, offrant toute une gamme de services commerciaux tels que la retransmission de signaux de radio et de télévision ou le contrôle de la pollution.

L'aéronef décrirait une trajectoire circulaire de faible rayon à une altitude de 20 kilomètres au-dessus d'une génératrice au sol. Étant donné que le problème de ravitaillement en carburant ne se pose pas, le répéteur fixe de haute altitude serait une solution de rechange peu coûteuse aux engins et aux satellites qui exécutent actuellement certaines fonctions pour lesquelles l'aéronef téleguidé est tout indiqué.

### **Les progrès de la télévision haute définition (TVHD)**

En 1987, le Ministère a amorcé un nouveau programme de recherche sur les technologies de pointe en télédiffusion, l'accent y étant mis sur l'amélioration de la qualité de l'image des téléviseurs. Voilà quarante ans que les présentes normes de télévision ont cours. Mais aujourd'hui, le Japon, les États-Unis et l'Europe viennent d'effectuer une percée technologique avec la télévision haute définition (TVHD). La TVHD offre de multiples

avantages, parmi lesquels un écran plus grand, le son multicanal et une image ayant la netteté d'un film 35 mm. La quantité d'informations d'une image est donc cinq fois supérieure à celle d'un téléviseur ordinaire :

- la définition de l'image est améliorée par l'augmentation du nombre de lignes;
- l'intensité de l'image est accrue grâce à l'augmentation du nombre de largeurs de bande du signal de chromacité;
- l'image est élargie par l'augmentation de la largeur du balayage horizontal pour mieux reproduire le champ visuel naturel;
- la qualité sonore est comparable à celle des disques numériques.

En 1987-1988, les travaux du CRC sur la TVHD se sont attaqués aux mêmes problèmes qui sollicitent l'attention des autres pays. Les chercheurs du CRC ont axé leur recherche sur l'évaluation subjective, la caractérisation des canaux de la télédiffusion et de la télévision traditionnelle, l'utilisation du spectre et la répartition des fréquences, le traitement et la visualisation du signal, et enfin, les caractéristiques générales des systèmes, dont le facteur clé de la compatibilité de la TVHD avec les services existants.

Le modèle testé par le ministère des Communications a été mis au point au Japon et fournit 1 125 lignes d'analyse sur l'écran, 30 fois par seconde (comparativement aux 525 lignes des téléviseurs nord-américains pour la même fréquence).

Par ailleurs, le Ministère s'est attelé, durant cet exercice, à la création du Comité canadien des systèmes de radiodiffusion de pointe, une tribune nationale qui permettrait à toutes les organisations canadiennes intéressées d'en arriver à un consensus en ce qui a trait aux nombreuses questions techniques et stratégiques liées à la TVHD.

En octobre 1987, des Canadiens de la Région de la Capitale nationale, de Montréal et de Toronto ont eu la possibilité de comparer la TVHD à la télévision traditionnelle, le Ministère ayant organisé une série de démonstrations publiques en collaboration avec la SRC, Télésat Canada et l'industrie canadienne de la télédistribution. Des commanditaires et des téléspectateurs américains ont également participé à l'expérience dans deux villes des États-Unis.

Le CRC a dépouillé les réponses d'un sondage effectué auprès de 7 000 personnes ayant assisté aux démonstrations. Les résultats seront publiés par les commanditaires dans deux rapports que l'on pourra se procurer en s'adressant à la SRC. Le rapport préliminaire paraîtra en avril 1988, tandis que le rapport final sera vraisemblablement publié plus tard la même année.

### Le colloque TVHD 87

En octobre 1987, près de 400 délégués des quatre coins du monde se sont réunis à Ottawa à l'occasion du troisième Colloque TVHD. Ils se sont penchés sur les problèmes techniques, économiques et politiques que soulèvent les nouvelles technologies de télévision et ont assisté à une transmission de signaux TVHD par satellite, par câble et par fibre optique.

Le Colloque TVHD 87 a été parrainé par le ministère des Communications, de concert avec la SRC, l'Office national du film et Télésat Canada.

page  
vingt-deux



En 1987-1988, les chercheurs du laboratoire David Florida ont procédé à l'essai du modèle de vol d'Olympus. On le voit ici au moment où il quitte les installations de radiofréquences du laboratoire.

## Un prototype pour *Olympus*

Au laboratoire David Florida, l'événement de l'année aura sans conteste été l'arrivée d'un prototype d'*Olympus* — le satellite de télécommunications expérimental de l'Agence spatiale européenne — aux fins d'assemblage final et d'essais. Les travaux à cet égard s'échelonnent sur plus d'un an avant le lancement du satellite prévu pour 1989.

Le programme Olympus consiste en l'élaboration, le lancement et l'exploitation d'un satellite de télécommunications de haute puissance, figurant parmi les engins les plus gros et les plus performants au monde. Le programme est géré par l'Agence spatiale européenne pour le compte des huit pays participants, soit l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La contribution du Canada comprend notamment la conception et le développement des panneaux solaires de l'engin ainsi que des tests en milieu ambiant.

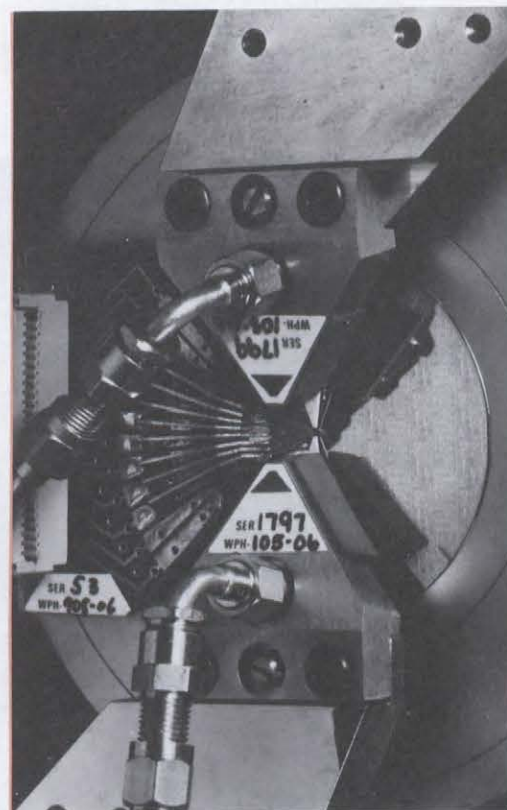
## Arséniure de gallium — la recherche s'intensifie

C'est en 1981 que le CRC a entrepris ses activités de recherche-développement sur les semiconducteurs d'arséniure de gallium. L'utilisation de cette combinaison dans la fabrication des composants microélectroniques offre plusieurs possibilités intéressantes aux systèmes de l'avenir — utilisant par exemple les hyperfréquences ou la commutation à très haute vitesse — et des propriétés optiques spéciales, telle la capacité d'émettre et de recevoir des signaux lumineux.

L'Université d'Ottawa a mis sur pied un Centre d'excellence intéressant la recherche-développement sur les propriétés optiques des structures multiples à puits quantique. En vertu de ce programme, des étudiants de troisième cycle effectuent leurs travaux expérimentaux dans les laboratoires du CRC.

En 1987-1988, les activités de recherche sur l'arséniure de gallium se sont intensifiées. Les laboratoires du CRC ont non seulement réalisé un programme de recherche dans ce secteur, mais ils ont aussi dirigé des projets pour le compte d'autres ministères et organismes fédéraux. En outre, le Ministère a participé à plusieurs projets de développement conjoints avec l'industrie, des universités et diverses autres organisations à l'échelle du pays.

Le Programme d'initiation aux techniques d'usinage des semiconducteurs a été maintenu en 1987-1988. En vertu de ce programme, qui relève du ministère de la Défense nationale, le CRC met ses installations et son personnel à la disposition d'ingénieurs de firmes canadiennes qui peuvent ainsi



On procède à l'essai d'une puce d'arséniure de gallium utilisée dans la fabrication des composants microélectroniques.

se former à la conception et à l'essai des circuits intégrés monolithiques à hyperfréquence, lesquels présentent de nombreuses possibilités d'application pour les firmes en question.

En 1987, le Ministère a entrepris conjointement avec l'Alberta Telecommunications Research Centre (ATRC) la réalisation d'un projet visant le montage d'appareils optoélectroniques et de circuits intégrés pour la commutation à large bande à haute vitesse. Le CRC est responsable du processus d'élaboration et de fabrication des composants optoélectroniques, tandis que l'ATRC se charge de les tester. Les activités de conception et d'application sont conduites par les deux organismes.

Également, le CRC et le Centre national d'étude des télécommunications, en France, ont procédé à des échanges de spécialistes en vue de lancer un programme quadriennal de développement de circuits intégrés miniatures à hyperfréquence. Ces circuits hybrides, auxquels sont incorporés les dispositifs à arséniure de gallium les plus avancés, seront utilisés dans des systèmes de communications à ondes métriques.

À la suite des nombreux déplacements effectués par les scientifiques du Ministère à travers le Canada en 1987-1988, plusieurs organisations se sont montrées désireuses de participer à des projets conjoints de recherche-développement avec le ministère des Communications. Au 31 mars 1988, sept protocoles d'entente avaient été signés ou étaient sur le point de l'être relativement à des

travaux de recherche-développement à long terme dans ce secteur clé de la microélectronique.

### **Transferts de technologies**

Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), qui relève du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), est administré par un comité interministériel qui comprend un représentant du ministère des Communications. Grâce à des contributions financières et des accords de licence, ce programme favorise le transfert, au secteur privé, de technologies mises au point dans les laboratoires du gouvernement fédéral et dans des universités. Les laboratoires du Ministère collaborent étroitement avec le CNRC à cette initiative majeure du gouvernement au profit d'entreprises canadiennes.

Cette année, le Ministère a coordonné, dans le cadre du PARI, des transferts de technologies vers 19 entreprises. Au total, 9,5 millions de dollars — soit près du double du budget de 5,6 millions de l'année précédente — ont été consacrés à ces programmes, lesquels ont notamment porté sur les technologies suivantes : Réseau interactif de communications visuelles, super-terminaux et mini-terminaux à ondes décamétriques, affinement du faisceau Doppler, gestion du spectre, sans compter une foule de techniques et de méthodologies touchant les hyperfréquences, les réseaux, l'insensibilité aux défaillances, la propagation et la microélectronique.

### Projet de développement d'un système Bliss

Le 23 mars 1988, le ministère des Communications, Approvisionnement et Services Canada et IDON Corporation, d'Ottawa, ont passé un marché de quatre ans d'une valeur de 737 000 \$ pour le développement et la mise à l'essai d'un système Bliss qui permettra aux handicapés de la parole de communiquer entre eux grâce à l'électronique. Le système d'idéogrammes Bliss, qui compte un grand nombre d'utilisateurs au Canada, est également utilisé dans plus de 25 pays.

### Le ministère des Communications reçoit un trophée Emmy

En septembre 1987, le ministère des Communications s'est vu décerner un Emmy pour avoir fait œuvre de pionnier en utilisant une bande de fréquences à ondes décimétriques pour des télécommunications par satellite. La ministre des Communications, Flora MacDonald, a accepté le trophée de la National Academy of Television Arts and Sciences au nom du Ministère.

Le prix est venu souligner l'apport du Canada au développement de la technologie des télécommunications par satellite sur la bande Ku en vertu du Programme Hermès, auquel ont également participé les États-Unis. Conçu, fabriqué et exploité au Canada, *Hermès*, un satellite technologique de télécommunications, a été testé et lancé en 1976 par l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis (NASA).

Pendant près de quatre ans, le Canada s'est servi du satellite *Hermès* pour effectuer une trentaine d'expériences, dont la plupart constituaient des premières. Ces réalisations ont ouvert la voie à la diffusion directe d'émissions de télévision, à la transmission de données médicales et à la distribution de programmes éducatifs aux régions les plus reculées du monde, grâce à l'utilisation de la bande des hyperfréquences.

Le trophée Emmy est exposé au Musée national des sciences et de la technologie à Ottawa.

page  
vingt-cinq

La ministre des Communications, Flora MacDonald, accepte le prix Emmy des mains de John Cowan, président de la National Academy of Television Arts and Sciences, accompagné de Diana Lady Dugan, ambassadrice du Département d'État américain en matière de politique internationale des télécommunications. (Photo : gracieuSeté de Camera 1, New York)



## L'Institut canadien de conservation

Avec ses 70 spécialistes traitant quelque 500 objets par année, l'Institut canadien de conservation (ICC) est responsable de la préservation d'œuvres d'art et d'objets d'artisanat, et fournit des services de consultation sur le traitement des collections aux musées et galeries de tout le pays.

En collaboration avec les associations de musées provinciales et les comités de conservation provinciaux, les conservateurs et les spécialistes de l'ICC visitent des musées et des galeries à travers le Canada, fournissant renseignements et conseils sur les techniques de conservation dans le cadre de colloques et d'ateliers. Ils donnent également, à l'intention des conservateurs, des cours de formation de niveau intermédiaire et avancé dans les laboratoires bien équipés de l'ICC.

L'Institut représente le Canada lors des conférences nationales et internationales sur la conservation. Les résultats de ses recherches scientifiques sur les méthodes de traitement et de conservation sont transmis aux responsables et conservateurs de musées du monde entier par le truchement d'un programme d'information et de nombreuses publications. Abrisant l'un des plus importants centres de documentation au monde en matière de conservation, l'Institut conduit en outre des recherches de pointe sur les techniques de conservation, au bénéfice de tous les établissements, tant canadiens qu'étrangers.



Robe de mariée de Lucy Maude Montgomery, restaurée à l'ICC en 1987. Montgomery, auteur de *Anne of Green Gables*, s'est mariée en 1911.



La restauration de tableaux inestimables est l'un des nombreux services que l'Institut canadien de conservation offre aux musées. Ici, une conservatrice de l'ICC examine le tableau *The British Marching into Position Before the Battle of Waterloo*.



De concert avec le Conseil national de recherches et Hymarc Engineering Limited, l'ICC participe au développement de techniques modernes d'analyse au laser pour l'enregistrement de détails tridimensionnels sur les objets façonnés. Ces données peuvent servir à la production informatisée de répliques d'objets à l'aide de moules, ainsi qu'à l'enregistrement électronique de ces objets.

page  
vingt-sept

## Le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail

Établi à Laval (Québec) depuis 1985, le CCRIT se consacre à la recherche-développement sur tous les aspects de l'informatisation du travail. C'est sans conteste le plus important laboratoire canadien œuvrant dans ce secteur, dont l'apport économique se mesure en milliards de dollars annuellement. Son activité embrasse plusieurs domaines de pointe, dont :

- l'intelligence artificielle (systèmes experts et traduction assistée par ordinateur);
- les technologies vocales;
- les applications graphiques;
- l'interconnexion des systèmes ouverts;
- l'ergonomie des interfaces;
- la gestion de la mise en place;
- les prévisions stratégiques;
- l'échange et la diffusion de l'information.

Axant ses efforts sur les aspects technologiques, socio-économiques, comportementaux et organisationnels de l'informatisation du travail, le Centre travaille de concert avec les universités et les secteurs public et privé. Il a par ailleurs établi au cours des récentes années des relations dynamiques avec divers pays et organismes internationaux.

### Les réalisations du CCRIT

Au cours de l'exercice budgétaire écoulé, les réalisations dans le domaine des technologies avancées ont été nombreuses. Signalons, entre autres, la mise au point d'un système expert devant permettre aux analystes du programme d'Entente de développement économique et régional d'évaluer les propositions qui lui sont soumises; la mise à l'épreuve d'un système de classement électronique; le développement d'une interface intelligente pour l'édition de textes et d'un prototype de système intelligent pour la gestion électronique des formulaires.

En traduction assistée par ordinateur, les études techniques visant la création d'un poste de travail pour traducteur ont été complétées. En collaboration avec le Secrétariat d'État, la prochaine étape sera consacrée au développement d'un prototype perfectionné. Ajoutons que l'on s'emploie présentement à la mise au point d'un logiciel qui devrait faciliter la traduction française ou anglaise des rapports techniques.

Les réalisations dans le domaine des systèmes intégrés ont largement dépassé les prévisions, si bien que les offres de recherches conjointes en provenance d'autres pays et du secteur privé canadien ont crû rapidement, confirmant ainsi la réputation du Centre au Canada et dans le monde. Dans le cadre des recherches sur les technologies vocales, le projet initial visait la création d'un système de messagerie vocale sur PC (MS-DOS) à huit lignes et la conception d'un logiciel destiné à de multiples usagers. Non seulement le logiciel a-t-il été mis au point, mais on a pu en démontrer l'efficacité sur un système à 16 lignes.

Divers travaux ont été menés à terme avec le concours du secteur privé, dont la mise au point de modules techniques pouvant être intégrés dans les postes de travail pour malvoyants. Une licence Multi-C (applications multi-usagers sur PC) a été accordée à une société commerciale américaine.

En interconnexion des systèmes ouverts, la mise au point, de concert avec plusieurs entreprises canadiennes et le National Computing Centre, du Royaume-Uni, d'un testeur pour la norme internationale relative à l'Office

page  
vingt-huit



Le disque numérique, qui a révolutionné l'industrie de l'enregistrement sonore, s'apprête maintenant à en faire autant dans le domaine de l'informatique. Cette nouvelle technologie, baptisée CD-ROM (disque numérique à mémoire fixe), accroît grandement la capacité de mémoire des ordinateurs individuels, leur permettant d'enregistrer jusqu'à 250 000 pages de textes et de graphiques, soit plusieurs encyclopédies réunies. Mis au point par le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) du Ministère, le disque que l'on voit ici contient plusieurs bases de données sur les matériaux et produits chimiques nocifs. Le CCRIT voit déjà au-delà de la technologie CD-ROM. Il travaille à la mise au point du CD-M3, un prototype de disque combinant des textes en plusieurs langues, de l'affichage sur divers supports et une compatibilité à multiples aspects.

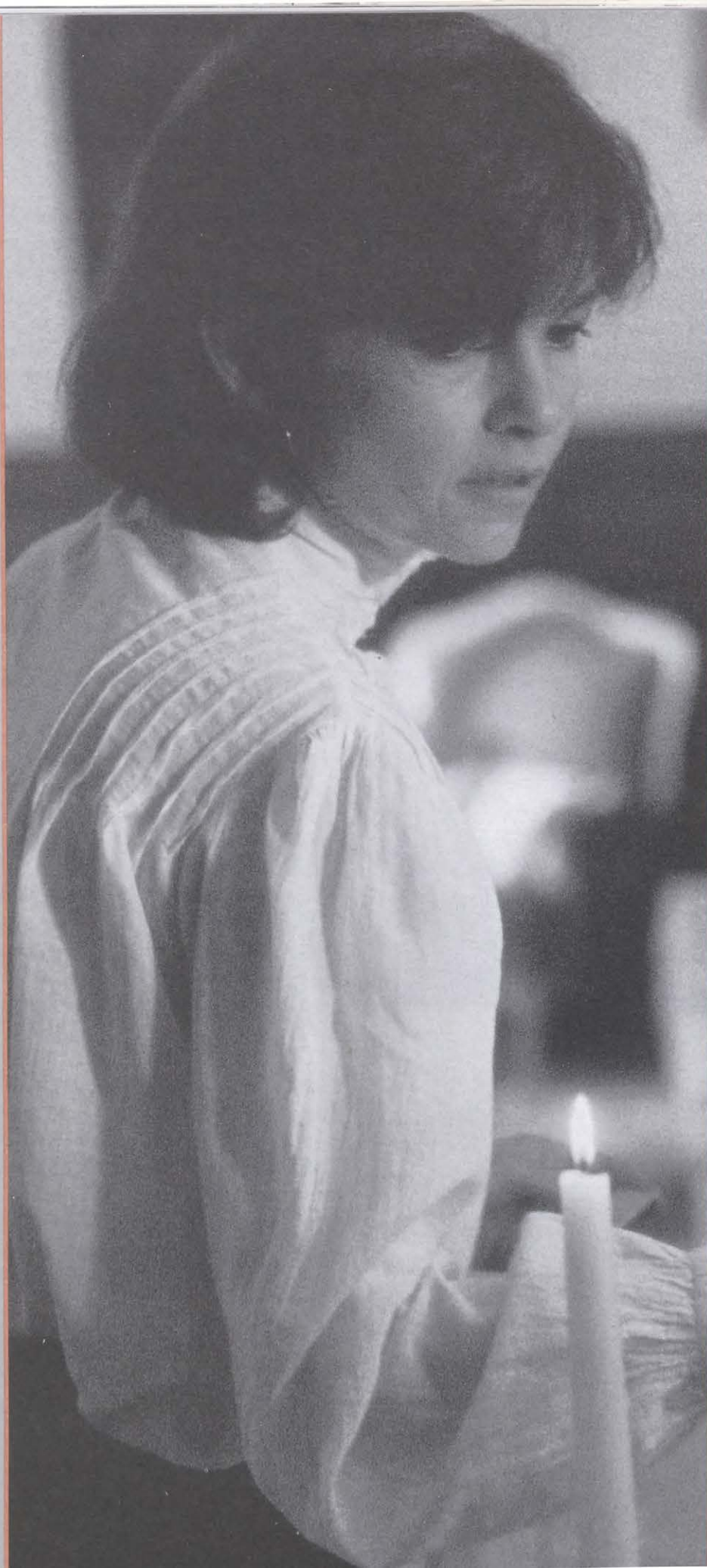
Document Architecture (ODA) a également renforcé la réputation du Centre à l'extérieur de nos frontières et même incité la Commission européenne et la Corporation for Open Systems des États-Unis à suivre de près les travaux du Centre. Parallèlement, le CCRIT a élaboré un projet détaillé pour l'établissement d'un Centre de tests de conformité relativement à l'interconnexion des systèmes ouverts (ISO).

Les recherches visant la mise sur pied d'un service intégré des ressources informationnelles se sont poursuivies. Les travaux à cet égard ont principalement porté sur l'établissement d'un réseau, l'exploration de nouvelles voies de recherche en gestion de l'information électronique, la détermination des sources, l'échange de renseignements (CD-ROMS) et la constitution d'un thésaurus.

Les activités touchant la recherche organisationnelle ont eu pour objet l'ergonomie des interfaces, les prévisions stratégiques et la gestion de la mise en place. Plus précisément, elles ont porté sur la modélisation d'un système d'indicateurs économiques et sociaux sensibles à l'incidence des technologies nouvelles; l'élaboration d'une bibliographie thématique sur l'emploi, le travail et les technologies avancées; l'ergonomie relative au lieu de travail; la préparation d'un cours de design d'un poste de travail;

la conception de systèmes experts pouvant faciliter le tracé des plans en architecture hospitalière; et, enfin, l'intervention professionnelle en bureautique et en productique. Plusieurs de ces travaux ont donné lieu à des publications qui sont à la disposition des intéressés.

Si le CCRIT jouit aujourd'hui d'une telle renommée internationale et s'il a su adapter ses méthodes de gestion et ses orientations en si peu de temps, c'est largement grâce à l'appui que lui ont donné les secteurs privé et public ainsi que le milieu universitaire. Signalons aussi qu'il doit ses débuts si prometteurs au dévouement éclairé des distingués membres de son Comité consultatif.



*Dead Ringers*, un film de David Cronenberg  
mettant en vedette Geneviève Bujold et  
Jeremy Irons, a fait frémir de nombreux  
cinéphiles en 1988. (Photo : gracieuseté de  
Téléfilm Canada)

## DOSSIERS POLITIQUES

En matière d'actualisation des lois, l'exercice 1987-1988 fut fertile en consultations et travaux de rédaction. Les principales remises à jour ont visé :

- la *Loi sur le droit d'auteur*, vieille de 64 ans;
- la *Loi sur la radio*, entrée en vigueur voilà 48 ans; et
- la *Loi sur la radiodiffusion*, adoptée il y a 20 ans.

De plus, le Ministère a élaboré un projet de loi sur les importations de produits cinématographiques, tandis qu'on inaugurerait une politique de la télécommunication et qu'une stratégie d'envergure visant les technologies de l'information était mise de l'avant par la ministre des Communications. Par ailleurs, les décisions du CRTC touchant les services d'émissions spécialisées ont fait l'objet d'un grand débat public.

### Les télécommunications au Canada

Le 22 juillet 1987, la ministre des Communications, Flora MacDonald, annonçait une nouvelle politique des télécommunications pour le Canada qui poursuit trois grands objectifs :

- assurer à toutes et tous un service téléphonique de base à prix abordable;
- maintenir un réseau de télécommunications efficace;
- promouvoir dans toutes les régions un milieu compétitif et viable en matière de prestation de services et de matériels de télécommunications.



La ministre fédérale des Communications en compagnie de ses homologues provinciaux et territoriaux lors d'une conférence à Edmonton (Alberta) les 2 et 3 avril 1987.

En vue de simplifier la réglementation et de favoriser la concurrence, la politique établit une distinction entre les entreprises de télécommunications de type I et celles de type II. Les entreprises de type I sont propriétaires d'installations de transmission interprovinciale et internationale — soit les principales infrastructures de télécommunications — et offrent des services de base au public. Les entreprises de type II louent la capacité des entreprises de type I et offrent au public des services spécialisés (ou à valeur ajoutée). La politique favorise la pleine concurrence entre les entreprises de type II et une concurrence réelle parmi celles de type I. Pour ces dernières, elle précise également les exigences en matière de propriété canadienne.

Conformément aux objectifs de la nouvelle politique, le gouvernement a fait part de son intention d'appuyer des mesures devant aboutir à l'interconnexion effective des réseaux de type I. On s'assurerait ainsi que les entreprises de type II ont accès aux installations des premières, et donc qu'une saine et juste concurrence s'exerce relativement à la prestation de services de télécommunications.

Lors des importantes consultations qui ont précédé l'annonce de la nouvelle politique fédérale, les ministres des Communications du Canada, des provinces et des Territoires se sont réunis à Edmonton, les 2 et 3 avril 1987 et ont accompli des progrès sensibles vers la résolution des problèmes communs.

Les ministres ont notamment adopté six principes directeurs en matière d'élaboration de lignes de conduite et signé un protocole d'entente sur la politique d'interconnexion et sur le partage des responsabilités des divers ordres de gouvernement au chapitre des télécommunications.

Ils ont en outre donné le branle à une étude conjointe sur la concurrence en matière de prestation de services téléphoniques interurbains de base. Amorcée au cours de l'été 1987 sous la direction du CRTC, cette étude prendra fin à l'automne 1988. Aux yeux des gouvernements, la concurrence qui s'exerce dans la prestation de services interurbains revêt actuellement une grande importance en ce qui touche les télécommunications; on s'attend à ce que l'étude conjointe apporte un éclairage nouveau au processus d'élaboration des lignes de conduite.

#### *Restructuration de Bell Canada*

En juin 1987, la *Loi sur Bell Canada*, votée par la Chambre des communes, a reçu l'assentiment royal. C'est la restructuration de Bell Canada en 1983, sous l'égide d'une nouvelle société mère — BCE — qui a nécessité l'adoption de cette loi, laquelle clarifie les pouvoirs du CRTC de réglementer Bell Canada de sorte que la restructuration n'ait pas de conséquences néfastes pour les abonnés.

## La Loi sur la radio

La *Loi sur la radio*, principal instrument législatif intéressant la gestion du spectre des radiofréquences — et donc des radiocommunications — au Canada, n'a connu aucune refonte depuis 1938. Au cours de l'année 1987-1988, le Conseil des ministres a autorisé la préparation de propositions visant à actualiser la Loi afin de permettre à la ministre des Communications d'assurer une croissance et une exploitation saines des radiocommunications canadiennes.

## Stratégie des technologies de l'information

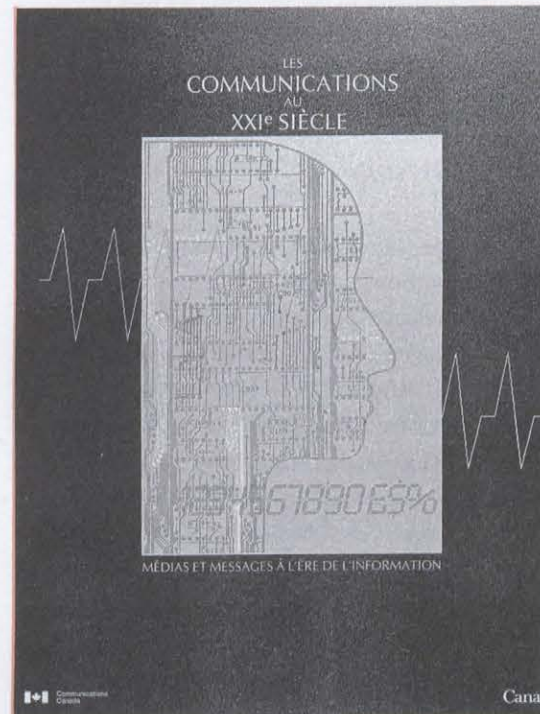
Au début de l'exercice écoulé, la ministre a mis de l'avant une nouvelle stratégie en matière de technologies des communications et de l'information. Cette stratégie s'articule autour de six grands thèmes :

- améliorer l'infrastructure des télécommunications au moyen d'une politique nationale des télécommunications;
- appuyer les nouvelles industries de l'information dans les secteurs des bases de données, des logiciels et des services spécialisés;
- encourager l'utilisation des technologies de communication et d'information, particulièrement pour les services sociaux et les activités gouvernementales;
- mettre la technologie au service du développement régional;
- revitaliser le programme fédéral de recherches en communications grâce à une collaboration avec l'industrie, les universités et les provinces;
- sensibiliser le public aux défis que doit relever l'industrie canadienne.

Une première étape a été franchie vers la mise en œuvre de cette stratégie avec la rencontre des ministres des Communications des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en vue d'élaborer une politique des télécommunications nationale. Réunis à Edmonton les 2 et 3 avril 1988, les ministres se sont entendus sur la nécessité d'une politique d'interconnexion et ont réglé certains problèmes de compétence de sorte que les entreprises canadiennes puissent se montrer plus efficaces sur le plan national et livrer une meilleure concurrence à l'échelle internationale.

Afin de composer avec les progrès réalisés en technologies des communications et de l'information, on a réorganisé les programmes fédéraux de recherches en communications. Ainsi, le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) à Laval et le Centre de recherches sur les communications (CRC) à Shirley Bay ont subi une restructuration qui leur permettra de mettre l'accent sur les recherches techniques prioritaires.

page  
trente-trois



Le document de travail *Les communications au XXI<sup>e</sup> siècle* a été publié en novembre 1987.

Afin d'alimenter le débat public sur les conséquences socioéconomiques des technologies de l'information, le Ministère a publié un document de travail intitulé *Les communications au XXI<sup>e</sup> siècle*. En plus de solliciter des commentaires sur ce document, le Ministère organisera en 1988-1989 une série de conférences et d'ateliers sur les enjeux et les débouchés que présentent les technologies des communications et de l'information.

#### Logiciel 88

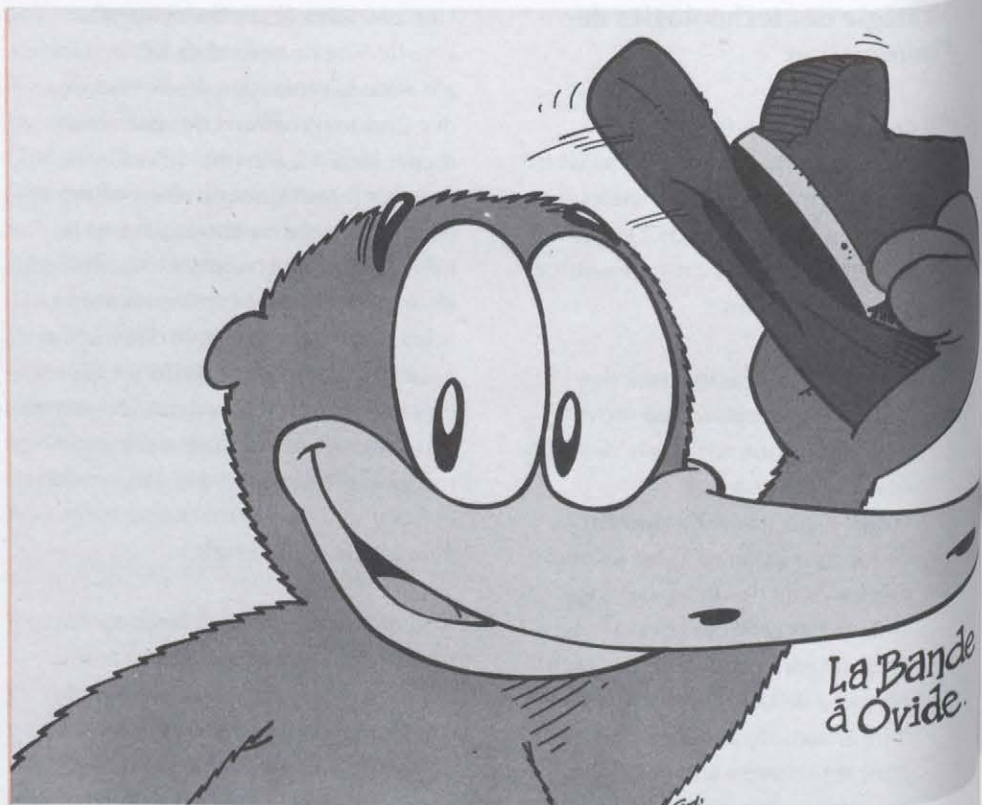
Coparrainé par le ministère des Communications et le ministère de la Culture et des Communications de l'Ontario, le symposium Logiciel 88 s'est tenu les 3 et 4 février 1988 à Toronto. Animé par des chefs de file de l'industrie ontarienne du logiciel, ce congrès a porté sur les perspectives d'avenir, sur l'importance de la commercialisation et sur les enjeux financiers et personnels liés à la création et à la gestion d'une entreprise de logiciels.

#### Étude des structures d'antenne

Durant cet exercice, le ministère des Communications a achevé une étude sur les antennes entreprise à la suite des plaintes formulées par des municipalités canadiennes selon lesquelles le processus fédéral d'approbation des antennes radiophoniques ne tenait pas suffisamment compte des besoins locaux.

Les municipalités ont demandé au Ministère de préciser dans quelle mesure elles pourraient réglementer les antennes radio et les structures qui les soutiennent. Le Ministère a confié l'étude de cette question à la Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

page  
trente-quatre



La SRC a produit deux nouvelles émissions pour enfants : le jeu d'improvisation *L'intrigue* et *La bande à Ovide*, grande série d'animation de langue française. (Photo : gracieuseté de la SRC)



Les résultats de cette étude ont élucidé les divers aspects des antennes radio qui pourraient être réglementés par arrêtés municipaux. Parue le 30 janvier 1988, l'étude servira de point de départ au débat public.

## Télédiffusion

Depuis la promulgation, en 1968, de la *Loi sur la radiodiffusion* (toujours en vigueur), bien des changements se sont produits qui n'ont fait qu'accentuer la caducité : apparition de technologies nouvelles, essor de la télédistribution et de la télévision payante, satellites, magnétoscopes, nouveaux services de programmation et demande sans cesse renouvelée des consommateurs.

C'est pourquoi le gouvernement amorçait en 1985 une révision en profondeur de la *Loi sur la radiodiffusion*. La première étape de cette démarche fut la création, en mai 1985, du Groupe de travail Caplan-Sauvageau, mandaté pour la recommandation d'une stratégie industrielle et culturelle favorisant le développement du système canadien de télédiffusion. Le rapport du Groupe de travail, déposé en septembre 1986 auprès de la ministre des Communications, fut acheminé l'année suivante au Comité permanent des communications et de la culture de la Chambre des communes aux fins d'analyse plus fouillée.

Durant l'exercice 1987-1988, des propositions visant l'adoption d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion étaient avancées à la lumière des recommandations du Groupe de travail Caplan-Sauvageau, des recommandations du Comité permanent et des échanges de vues entre la ministre fédérale des Communications, ses hauts fonctionnaires, leurs homologues provinciaux, des radiodiffuseurs, des groupes d'intérêt et des organisations.

La nouvelle législation, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 1988-1989, devrait permettre au système canadien de télédiffusion de relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et définir par ailleurs les rôles du CRTC, de la SRC, des télédiffuseurs privés et des autres intervenants du secteur de la radiodiffusion dans la réalisation de l'un des objectifs clés du gouvernement : une programmation canadienne plus riche et de meilleure qualité.

### *Imputabilité de la SRC*

Faisant suite aux recommandations du Comité permanent des communications et de la culture, un projet d'amendement à la *Loi sur la radiodiffusion* a été mis de l'avant pour faire en sorte que la Société rende compte plus efficacement de ses activités financières au Parlement. Ces amendements devraient également lui permettre de s'acquitter au mieux de ses

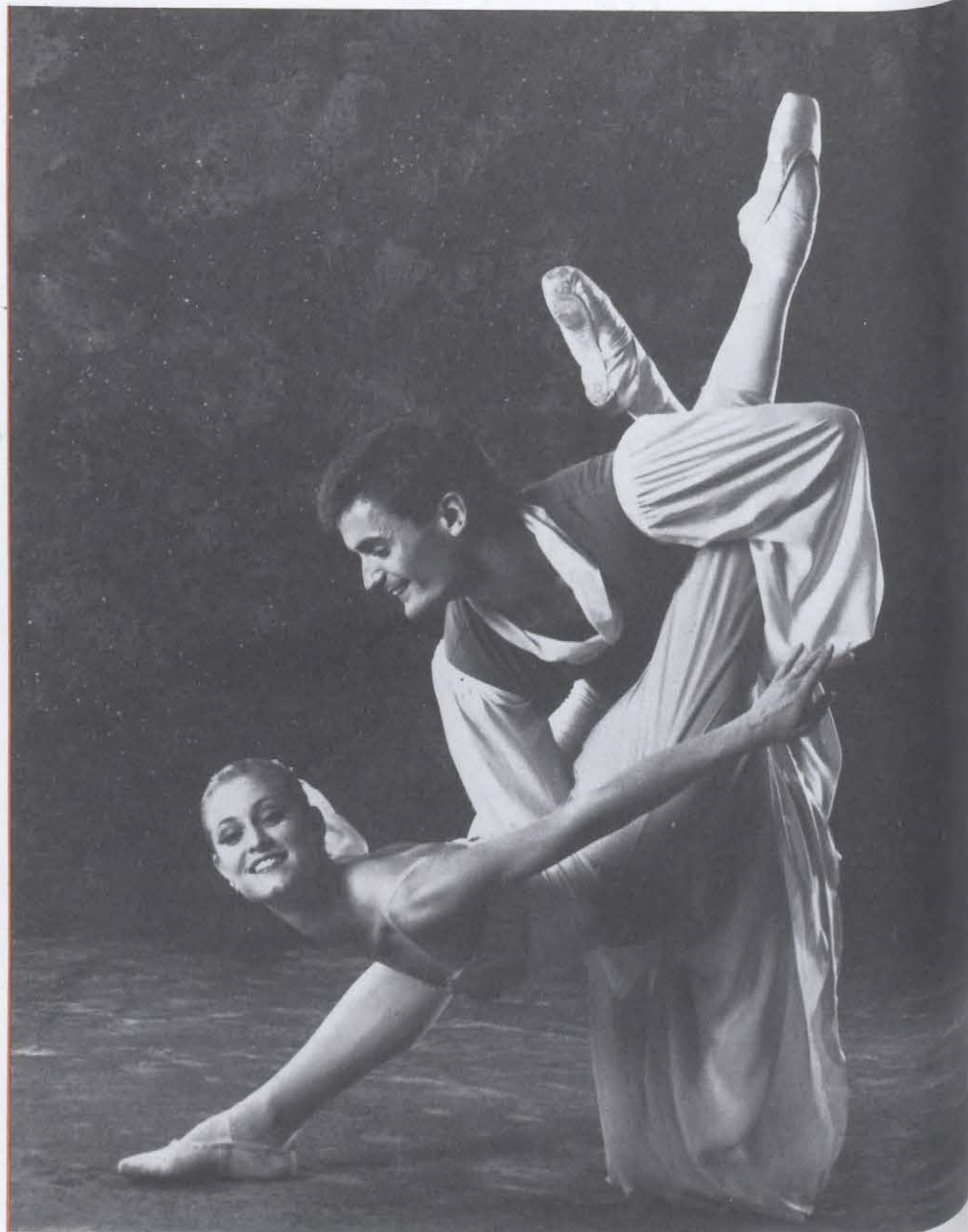
responsabilités accrues en matière de programmation et de services. Le projet d'amendement prévoit par ailleurs des changements organisationnels; parmi lesquels la scission de la fonction de président en deux postes : celui de président du conseil d'administration et celui de président-directeur général, dont les clauses de l'engagement restent à définir. Ces amendements seront intégrés à la nouvelle Loi sur la radiodiffusion qui sera déposée en 1988-1989.

Au cours du présent exercice, la Société Radio-Canada a vu ses ressources financières augmenter de 8 p. 100 et a annoncé son intention de porter à 95 p. 100 le contenu canadien de sa programmation de langue anglaise aux heures de grande écoute d'ici 1990-1991. En 1988-1989, la SRC devrait dépenser quelque 1,3 milliard de dollars des 2,3 milliards que le gouvernement fédéral prévoit affecter au développement culturel.

#### *Décisions du CRTC sur les services spécialisés portées en appel*

Le 27 janvier 1988, la ministre des Communications a fait connaître la position du gouvernement relativement aux 11 décisions du CRTC sur les services spécialisés qui ont été portées en appel. Les décisions du CRTC intéressant The Sports Network (TSN), MuchMusic et TV 5 ont été entérinées. La ministre a déclaré que bien que le gouvernement ne remettait pas

en cause le bien-fondé de sept des huit décisions, il émettait des réserves sur celle touchant le service spécialisé d'information de langue anglaise proposé par la SRC. La période de révision de 60 jours visant ces huit décisions débute le 1<sup>er</sup> septembre 1988.



Elizabeth Olds et Stephen White, du Royal Winnipeg Ballet, exécutant le *Pas de deux* de Tchaïkovski. (Photo : gracieuseté du Royal Winnipeg Ballet)

## Des liens essentiels

Le 29 avril 1987, le ministère des Communications a publié un document de travail intitulé *Nos industries culturelles : des liens essentiels*. Le document examine les secteurs canadiens du livre et des périodiques, du film, de l'enregistrement sonore et de la télédiffusion à la lumière des tendances mondiales observées dans les industries culturelles. Également, il décrit les défis structurels et économiques que les industries sont appelées à relever, ainsi que les programmes d'appui mis en œuvre par le gouvernement pour répondre à leurs besoins particuliers.

## Politique nationale du film

En 1987-1988, des projets de législation ont été élaborés pour appuyer l'industrie canadienne de la distribution des longs métrages. Le projet de loi sur l'importation des produits cinématographiques reconnaît pour la première fois le caractère distinctif du marché canadien de la distribution. Voilà déjà plusieurs années que producteurs et distributeurs canadiens préconisent le renforcement de l'industrie nationale du film.

Les consultations entre le Ministère et les représentants de l'industrie ont fait naître l'idée d'une législation destinée à réglementer l'importation des films et des vidéos au Canada afin d'établir un marché intérieur de la distribution. Cette initiative ne favoriserait pas seulement l'essor de l'industrie canadienne du film, mais élargirait l'éventail des productions canadiennes dans nos salles de cinéma.

Les besoins et la demande de l'industrie du film ont augmenté lorsque le taux de déductions autorisé pour amortissement s'appliquant à la production de films est passé de 100 à 30 p. 100. À la suite de quoi, le ministre des Finances et la ministre des Communications ont conjointement élaboré de nouvelles propositions destinées à compléter le projet de loi sur l'importation des produits cinématographiques. Le soutien proposé aux producteurs indépendants et aux distributeurs, incluant les lignes de conduite touchant la propriété étrangère, contribuerait largement à la promotion d'une industrie cinématographique dynamique et viable pour le Canada.

page

trente-sept



Réalisé par le Canadien Francis Mankiewicz, le film *Les portes tournantes* a été coproduit avec la France et tourné à Montréal, Stanstead (Québec) et Almonte (Ontario). (Photo : gracieuseté de Téléfilm Canada)

## Changements apportés à la *Loi sur le droit d'auteur*

Le 27 mai 1987, le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi visant à amender la *Loi sur le droit d'auteur*, laquelle n'a pas été modifiée depuis 1924. Le projet de loi C-60 a été adopté par la Chambre des communes, puis déposé auprès du Sénat à la fin de l'exercice. La nouvelle législation protégera davantage les 500 000 Canadiens intéressés, depuis les auteurs jusqu'aux concepteurs de programmes informatiques.

En déposant le projet de loi, la ministre a déclaré que les modifications à la Loi conféreront de nouveaux droits aux créateurs du domaine des arts et de l'industrie de l'informatique, étendront la protection de leurs œuvres et faciliteront l'accès du public aux œuvres protégées par le droit d'auteur.

Cette première révision, en plus de soixante ans, de la *Loi sur le droit d'auteur* tient compte des nombreux progrès technologiques qui ont marqué cette période : radio, télévision, photocopieurs, magnétophones, magnétoscopes, ordinateurs, satellites et systèmes de mise en mémoire et de récupération de l'information sont autant d'outils courants qui font un large usage de la propriété intellectuelle.

Artistes, auteurs, concepteurs de logiciels et autres créateurs bénéficieront tous de ces modifications législatives destinées à accroître leurs droits et à défendre leurs intérêts. De plus, la nouvelle loi lèvera les obstacles au développement d'industries contribuant déjà quelque 10 milliards de dollars par an à l'économie canadienne.

Le gouvernement a décidé d'introduire les changements à la Loi en deux étapes. La première, qui comprend les amendements intégrés au projet de loi C-60, consiste en l'ajout de clauses visant à protéger les programmes d'ordinateurs, à rendre plus sévères les sanctions s'appliquant aux violations des droits d'auteur, à abolir le régime de licences obligatoires pour la reproduction d'enregistrements sonores, à établir de nouveaux droits d'exposition, à protéger les œuvres chorégraphiques, à élargir le mandat de la Commission d'appel du droit d'auteur et des sociétés de gestion des droits des auteurs, à étendre la portée du droit moral et à clairement distinguer entre le droit d'auteur et le droit visant les dessins industriels. L'élaboration de la deuxième étape, qui comprendra les amendements aux questions qui ne sont pas traitées dans la première, n'est pas encore terminée.

## **Les ressources archéologiques : un document de travail**

En 1987-1988, le ministère des Communications a préparé de concert avec Environnement Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, Transports Canada et le Musée canadien des civilisations un document de travail intitulé *Le patrimoine archéologique de compétence fédérale : protection et gestion*.

Le document, qui sera publié au début du prochain exercice, examine les meilleures façons d'améliorer la préservation et la gestion du patrimoine archéologique dont le gouvernement fédéral a la responsabilité, et d'harmoniser son action avec les lignes de conduite et les programmes provinciaux et territoriaux. Le public est par ailleurs invité à participer à cette révision.

## **Dernière ébauche d'un énoncé de politique intéressant les musées**

En 1987-1988, le Ministère a mis la dernière main à un document destiné à stimuler le débat public autour de son projet d'une politique et de programmes fédéraux intéressant les musées. Intitulé *Des enjeux et des choix*, le document fait suite à la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des communications et de la culture intitulé *Politique fédérale des musées*.

Le document, qui doit paraître en mai 1988, aborde des questions touchant le rôle des musées dans la société canadienne et propose certaines modifications à la politique fédérale des musées de 1972. Également, il suggère diverses options en matière de programmes et de services de soutien.

## Proclamation de la *Loi sur les Archives nationales du Canada*

Le projet de loi C-7 a été proclamé *Loi sur les Archives nationales du Canada* en juin 1987. La nouvelle Loi tient compte de l'utilisation que font les Archives nationales des nouvelles technologies et des méthodes archivistiques telles que les bandes pour ordinateur et la télévision. Elle renferme également des dispositions concernant l'utilisation publique des collections et tient compte de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En vertu du nouveau texte de loi, les Archives publiques du Canada deviennent les Archives nationales du Canada.

Au titre de la nouvelle Loi, les Archives nationales joueront un rôle de premier plan au sein du milieu archivistique en lui fournissant une aide professionnelle, technique et financière.

## Comité consultatif canadien du statut de l'artiste

Le rapport Siren-Gélinas, déposé auprès de la ministre des Communications en août 1986, traitait d'un large éventail de questions : impôt, droit d'auteur, conditions de travail, revenu des artistes, etc. En janvier 1987, la ministre a annoncé la création d'un Comité consultatif canadien du statut

de l'artiste. Investi d'un mandat de trois ans, le Comité est chargé de conseiller le gouvernement sur les mesures à prendre pour améliorer la situation socio-économique des artistes canadiens.

Un rapport déposé en 1987-1988 établit des priorités et des modifications législatives liées à l'amélioration du statut de l'artiste. Le Ministère s'est entretenu avec les autres ministères et organismes fédéraux intéressés par les recommandations du Comité.

page  
quarante



*Chasing Rainbows*, produite par la chaîne anglaise de Radio-Canada, met en vedette Michael Riley, Paul Gross et Julie A. Stewart; c'est la première mini-série au monde produite pour la télévision haute définition. (Photo : David Street, gracieuseté de la SRC)

## **Aménagements fiscaux**

En réponse à un rapport déposé par le Comité permanent des communications et de la culture, les ministères des Communications, des Finances et du Revenu ont continué leur examen des questions préoccupant le milieu en ce qui a trait au régime fiscal. L'une des principales recommandations approuvées cette année a été l'exonération de la taxe de vente pour les sérigraphies et les gravures à tirage limité.

## **Financement des festivals**

Le Ministère a entrepris de réexaminer sa politique de financement des festivals en 1987-1988 en amorçant une série de consultations avec les représentants de l'industrie des manifestations culturelles, des gouvernements provinciaux, des organismes culturels et des organisations artistiques. Par ailleurs, le personnel du Ministère a mis sur pied une banque de données sur les grands festivals d'art à travers le Canada afin d'apprécier la dimension économique et le potentiel de croissance de cette industrie. Les conclusions du réexamen et les données recueillies seront rendues publiques en 1988-1989. Elles indiqueront la

place des festivals parmi les produits culturels et leur accessibilité pour le public canadien.

## **Stratégie nationale des tournées**

En 1987-1988, le Ministère a entrepris l'ébauche d'une politique nationale d'accès aux théâtres et aux produits culturels ayant pour objectif premier de renforcer le marché intérieur. La nécessité de répartir équitablement les crédits accordés aux créateurs et aux producteurs d'œuvres d'art et les fonds alloués aux responsables d'expositions et aux exposants — tout en accroissant l'accès du public aux œuvres — a été clairement établie dans le cadre d'une série de rencontres avec les représentants de la communauté artistique. Ces rencontres, ainsi que la consultation des organismes subventionnaires provinciaux et municipaux, se sont déroulées avec le concours de l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada.

page

quarante et un

## **Colloque sur la promotion et le financement des arts du spectacle**

C'est au mois de juin 1986 que le Groupe de travail Bovey sur le financement des arts a déposé son rapport auprès des ministres des Finances et des Communications. Nombre de ses recommandations avaient trait à la commercialisation, à la promotion et au financement des arts de la scène. Du 30 avril au 3 mai 1987, un Colloque sur la promotion et le financement des arts du spectacle, organisé sous l'égide du Ministère, s'est déroulé à Saint-Jovite, au Québec. Le Ministère a été secondé, dans cette initiative, par un comité directeur formé de représentants de l'Office des tournées du Conseil des Arts du Canada, de cadres supérieurs de plusieurs organisations canadiennes de spectacles et de membres du Cultural Policy Institute de Baltimore, au Maryland.

Ont participé au symposium, 23 organisations de l'industrie du spectacle représentées par plus de 50 délégués, ainsi que des porte-parole du Banff Centre, de l'École des Hautes Études commerciales, du Conseil des Arts du Canada et du ministère des Communications. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer le sentiment de fierté et l'appui des collectivités et discuté plusieurs autres questions, dont la promotion des abonnements par opposition aux billets simples, les techniques de commercialisation dans les marchés régionaux et urbains, le développement de sources de revenu secondaires telles que les kiosques et boutiques, l'accès aux budgets de commercialisation des entreprises, et les fondations. Des conférenciers invités, canadiens et américains, ont partagé leur expérience avec les membres de l'industrie canadienne du spectacle.

Ces thèmes seront explorés en détail lors d'une importante conférence nationale sur le tourisme, la culture et le multiculturalisme, qui se tiendra en avril 1988.

page

quarante-deux



## **Financement spécial**

En 1987-1988, le Ministère a débloqué des fonds spéciaux pour venir en aide aux artistes canadiens et favoriser la création d'œuvres d'art au Canada. Le Conseil des Arts s'est vu accorder des crédits supplémentaires de 8 millions de dollars pour les arts de la scène et la formation, tandis que deux grands établissements nationaux d'enseignement — l'École nationale de ballet et l'École nationale de théâtre — ont bénéficié de subventions spéciales. Le Ministère a également affecté 8 millions de dollars à l'expansion du Musée des beaux-arts de l'Ontario. Des fonds supplémentaires ont également été consacrés au Programme de paiement d'utilisation publique, aujourd'hui administré par le Conseil des Arts du Canada.

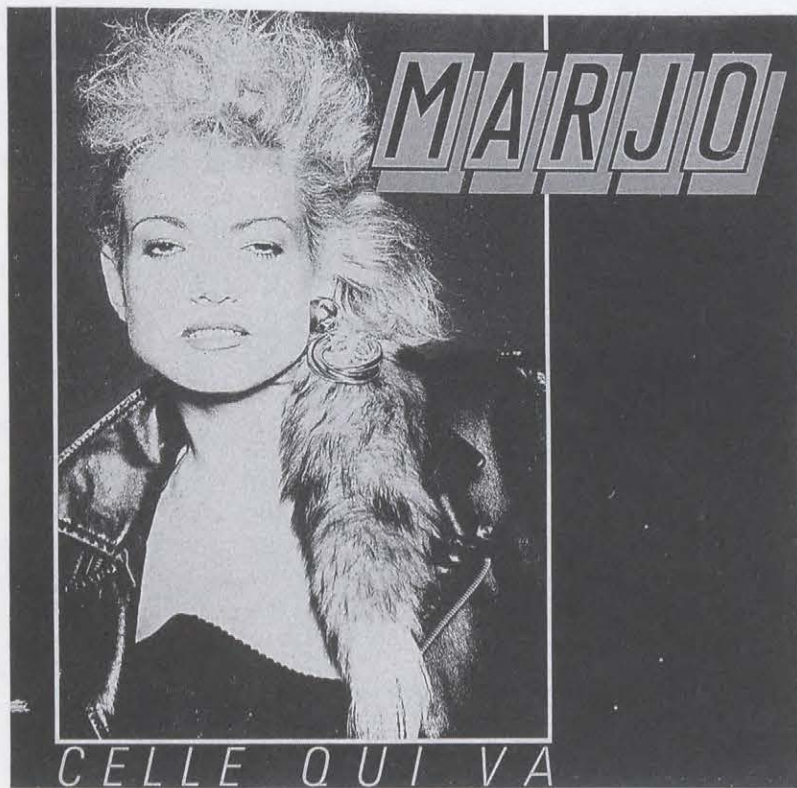
## **Statistiques culturelles**

Le Ministère et Statistique Canada ont entrepris un examen des exigences en matière de recherche sur la politique culturelle afin de déterminer dans quelle mesure le Programme de statistiques culturelles, qui relève des deux ministères, y satisfait.

page

quarante-trois

# HAYWIRE



Avec l'appui du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore, les disques

*Don't Just Stand There*, du groupe Haywire

(FACTOR/CTL) et *Celle qui va*, de Marjo

(MUSICACTION) se sont vendus à plus de

100 000 exemplaires en 1987-1988, méritant

ainsi le titre de disque de platine.

## PROGRAMMES D'APPUI

C'est par le moyen de nombreux programmes que le ministère des Communications fournit son appui au milieu culturel. Décrits brièvement ci-dessous, ces programmes témoignent de l'action bénéfique du Ministère dans l'essor des arts et de la culture au Canada.

### Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens

Le Bureau sélectionne les films et les vidéos canadiens pouvant faire l'objet d'une déduction pour amortissement, exonération fiscale qui encourage l'investissement privé et, partant, joue un rôle déterminant au chapitre du financement des productions audiovisuelles.

Les critères de certification sont établis de manière à favoriser la participation et le contrôle canadiens à toutes les étapes de la production. Cette année, le Bureau a certifié plus de 200 films et vidéos d'une valeur totale de 350 millions de dollars. Il a aussi pris part à des consultations avec le ministère des Finances sur les préoccupations de l'industrie quant aux conséquences d'une réforme du régime fiscal des produits audiovisuels.

### Appui aux organismes de services dans le domaine du film et de la vidéo

Le Ministère accorde quelque 250 000 \$ par année à des organismes de services œuvrant dans les secteurs du film et de la vidéo à l'échelle du pays.

page  
quarante-cinq



Edith Butler rayonne de joie devant le succès remporté par son album *Party pour danser* qui est devenu disque d'or (pour des ventes dépassant les 50 000 exemplaires). (Photo : gracieuseté de Les Paparazzi)

### Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore

Inauguré en 1986, le Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore se veut un instrument de consolidation de cette industrie. Le Ministère a doté le Programme d'un budget de 25 millions de dollars pour les cinq premières années. Quarante pour cent des crédits annuels (5 millions au total) sont attribués au secteur francophone de l'industrie, et 60 p. 100 au secteur anglophone.

C'est la première fois que le gouvernement fédéral participe au financement et à la mise en marché de productions musicales canadiennes. Les sociétés et les organisations œuvrant dans ce secteur peuvent désormais se prévaloir d'un soutien financier pour mener à bien une variété de projets allant de la production d'enregistrements sonores et de vidéoclips à la commercialisation et à l'expansion sur la scène internationale.

En 1987-1988, le Programme a permis une participation canadienne au Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéo musique (MIDEM), une foire de l'industrie de la musique qui se tient tous les ans en France. Des fonds du Programme ont également servi à la production et à la distribution de deux disques numériques mettant en valeur des talents canadiens, à l'installation de kiosques pour le MIDEM et à la participation d'entreprises canadiennes à cette foire.

Au cours du présent exercice, la Semaine de la chanson française d'ici, une campagne faisant la promotion de la musique québécoise à l'échelle de la province, a aussi bénéficié du Programme, dont la contribution était axée sur l'organisation et la publicité de l'événement. Le Ministère a affecté des crédits supplémentaires à cette manifestation en vertu de l'Entente auxiliaire de développement des entreprises de communications entre le Canada et le Québec.

Depuis sa création, le Programme a participé au financement de plus de 1 000 projets de l'industrie canadienne de la musique. En 1987-1988, quatre disques dont la production a été facilitée par le Programme ont été consacrés « disques d'or » (plus de 50 000 exemplaires vendus) et six autres, « disques platine » (plus de 100 000 exemplaires vendus).

### **Tarifs postaux préférentiels**

Cette année, le Ministère a procédé à la révision de son programme de tarifs postaux préférentiels. On s'attend que les nouveaux tarifs, qui seront annoncés en 1988-1989, resteront raisonnables de sorte que les Canadiens puissent facilement recevoir par courrier leurs livres, périodiques et journaux.

À l'heure actuelle, quelque 600 quotidiens et hebdomadaires et plus de 4 000 périodiques canadiens et étrangers bénéficient de tarifs postaux préférentiels. Le Ministère verse plus de 55 millions de dollars par an à la Société canadienne des postes pour compenser le manque à gagner découlant des tarifs préférentiels pratiqués pour la livraison des imprimés culturels.

## Édition

Inauguré en juin 1986, le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition a alloué quelque 10,6 millions de dollars en subventions cette année. Ce programme a pour vocation d'accroître la viabilité de l'industrie et, partant, la capacité d'autofinancement des éditeurs canadiens grâce à l'appui accordé à des projets précis. En 1987-1988, deux maisons d'édition ont reçu à ce titre des subventions : Québec-Amérique, pour le *Dictionnaire visuel*, et Lester and Orpen Dennys, pour *The Illustrated History of Canada*. Elles ont touché respectivement plus de 100 000 \$.

Toujours en vertu du Programme, le gouvernement a affecté cette année une somme additionnelle de 600 000 \$ au Fonds d'aide à l'édition de manuels scolaires, lequel voit son budget atteindre 3,5 millions de dollars.

## Réseau canadien d'information sur le patrimoine

Au cours de cet exercice, cinq programmes relevant de la Société des Musées nationaux du Canada ont été transférés au ministère des Communications, parmi lesquels le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP). Le RCIP fournit toute une gamme de services de gestion et d'information sur les principales collections des musées canadiens relatives aux sciences humaines et naturelles.

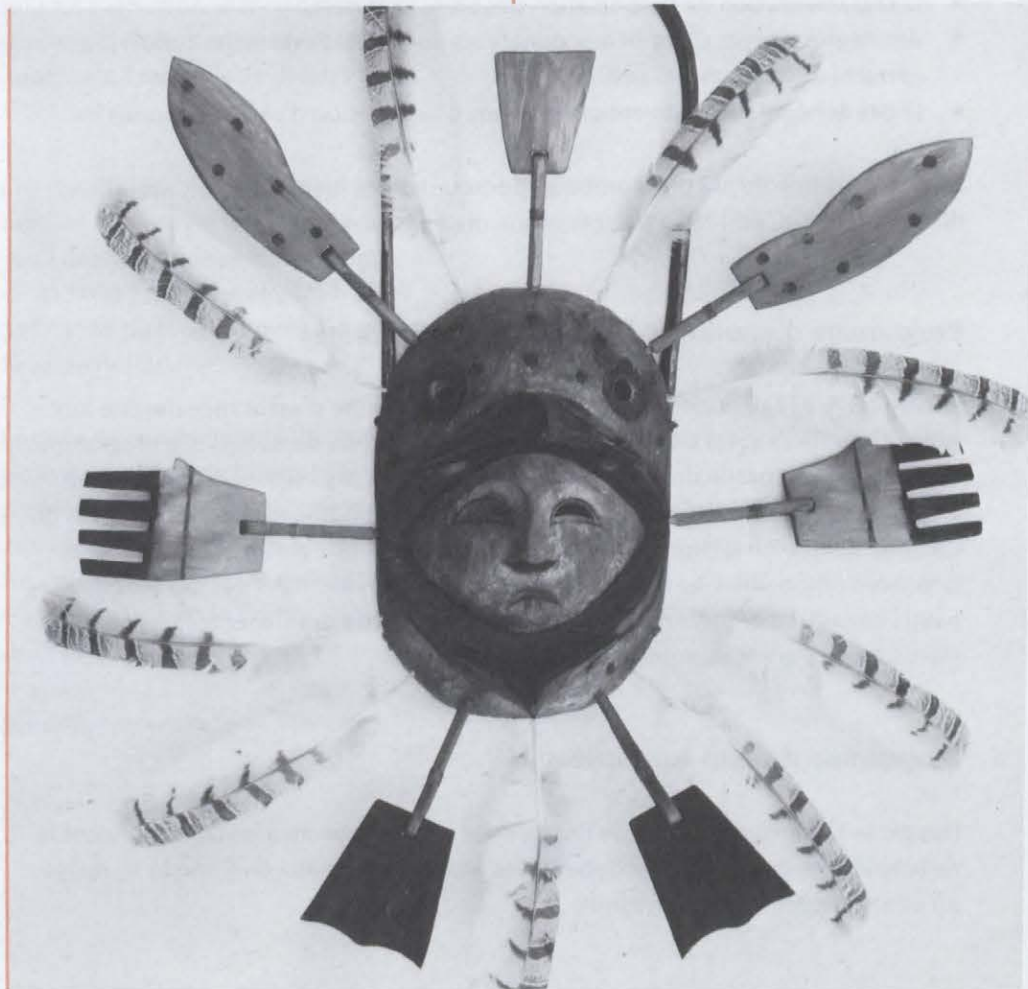
Environ 150 musées dotés de micro-ordinateurs et de terminaux ont accès à ce réseau d'envergure internationale. Des bases de données spéciales ont été constituées, incluant un enregistrement détaillé des œuvres d'art volées établi par la branche Interpol de la GRC.

En 1985, le RCIP, l'Institut canadien de conservation (ICC) et le Getty Conservation Institute des États-Unis ont lancé le Réseau d'information sur la conservation (RIC), lequel utilise l'unité centrale de traitement du RCIP. Le RIC comprend des bases de

page

quarante-sept

Masque d'oiseau marin, fait par un Esquimau Yupik à Hooper Bay (Alaska). Bois sculpté et peint, pièces en bois amovibles et ornement de plumes, 77,5 x 56,8 x 23 cm, acquis par Ralph K. Sullivan, vers 1920. Don de la Bumper Development Corporation Limited au Glenbow Museum, au titre de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*. (Photo : gracieuseté du Glenbow Museum)



données sur les références bibliographiques, les matériels, les techniques et les produits intéressant la conservation ainsi que les fournisseurs. En 1987, le RIC est devenu accessible aux centres de conservation du monde entier.

Le RCIP et le Musée des beaux-arts de l'Ontario ont récemment entrepris un projet conjoint visant à relier 100 musées ontariens grâce à un réseau baptisé Trillium. Les musées de cette province pourront désormais établir, enregistrer et partager des bases de données, ainsi que communiquer entre eux et avec d'autres membres du RCIP et du RIC par courrier électronique.

page  
quarante-huit

## **Biens culturels mobiliers**

La *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* a été promulguée en 1977 pour prévenir l'exportation indue de biens faisant partie du patrimoine canadien. Ainsi, le Programme des biens culturels prévoit :

- la réglementation de l'exportation des biens culturels;
- des dégrèvements d'impôt aux donateurs ou vendeurs de biens culturels à certains établissements publics;
- le cas échéant, des subventions aux fins d'acquisition d'objets culturels.

L'administration de la Loi incombe au Secrétariat des biens culturels mobiliers du Ministère qui, en 1987-1988, fêtait son dixième anniversaire.

## **Programme d'assurance des expositions itinérantes**

Le Ministère a jugé opportun d'instaurer un programme d'assurance destiné aux expositions itinérantes dont la valeur dépasse le million de dollars. Ce programme englobe tout ou partie des frais d'assurance pour les expositions organisées ou accueillies par des musées, des galeries d'art, des bibliothèques et des archives du Canada, aussi bien lorsqu'elles sont en déplacement que pendant leur présentation. Sont admissibles au programme, les expositions montées par des établissements canadiens et présentées dans au moins un autre établissement reconnu, de même que les grandes expositions internationales.

## **Programme d'appui aux musées**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1987, le Programme d'appui aux musées (PAM) — dont la responsabilité incombait à la Société des Musées nationaux du Canada — relève du ministère des Communications.

Le soutien financier et technique qu'offre le PAM vise à favoriser la préservation des collections et d'objets faisant partie de l'héritage culturel du Canada ainsi que l'accès de tous les Canadiens à ce patrimoine. En 1987-1988, le PAM a accordé des subventions totalisant 8,4 millions de dollars aux musées, galeries d'art et organismes connexes du pays. Également, il a fourni des services consultatifs au milieu muséologique en matière d'installation, de conception et de présentation des collections.

Donnant suite aux recommandations formulées par le Comité permanent des communications et de la culture et par l'Association des musées canadiens, la ministre a annoncé la création d'un conseil consultatif composé de sept experts en muséologie et en patrimoine. Le conseil est chargé de conseiller la ministre au sujet de l'affectation et de la répartition générales des subventions versées au titre du PAM.

Voici quelques exemples des subventions accordées cette année dans le cadre du PAM : 103 400 \$ au Glenbow Alberta Institute, à Calgary, pour l'enregistrement de collections militaires et culturelles; 104 000 \$ à la Tom Thomson Memorial Art Gallery, à Owen Sound (Ont.), pour l'achat d'équipement; 70 000 \$ au Musée de la Gaspésie, à Gaspé (Qc), pour l'organisation et la présentation de son exposition itinérante « Gaspésie, une histoire de mer »; 20 000 \$ à la Plains Historical Museum Society, à Regina (Sask.), pour la création d'un nouveau

musée; 56 400 \$ au Prince of Wales Northern Heritage Centre, à Yellowknife (T.-N.-O.), pour l'organisation et la présentation de son exposition itinérante « Trapline Lifeline ».

### **Programme de paiement d'utilisation publique**

Après une année d'existence, le Programme de paiement a remporté un franc succès. Il indemnise les auteurs, traducteurs, éditeurs et illustrateurs canadiens pour l'utilisation publique de leurs œuvres dans les bibliothèques. Les premiers versements ont été effectués en mars 1987, si bien qu'en fin d'année le Programme avait affecté quelque 2,7 millions de dollars à 4 377 auteurs.

Les inscriptions ayant été plus nombreuses que prévu, le Cabinet a consenti des crédits supplémentaires de 813 000 \$, portant ainsi le budget 1987-1988 du Programme à 3,8 millions de dollars.

Formée de représentants d'associations d'écrivains, de bibliothèques et d'associations d'éditeurs nationales, ainsi que de membres du Conseil des Arts du Canada et du ministère des Communications, la Commission du droit de prêt public a versé en moyenne 625 \$ à chacun des auteurs, jusqu'à concurrence de 4 000 \$.

## Programme d'initiatives culturelles

Créé en 1980, le Programme d'initiatives culturelles apporte une aide financière aux organisations culturelles canadiennes sans but lucratif en ce qui touche :

- le perfectionnement des compétences en gestion et le développement d'applications novatrices des technologies modernes de communications;
- la création d'un réseau national d'établissements qui rendent les arts visuels et de la scène, les musées et les collections du patrimoine plus accessibles au public;
- l'appui aux manifestations et activités culturelles d'envergure nationale.

En 1987-1988, le Ministère a reçu plus de 600 demandes de subventions. Il en a approuvé 250 pour une valeur totale de 17,9 millions de dollars. Mentionnons entre autres les 2 millions accordés au Royal Winnipeg Ballet pour la construction de nouveaux locaux et 1,4 million de dollars versés aux groupes culturels qui ont participé au Festival olympique des arts.

### Appui au Centre de la Confédération de Charlottetown

Chaque année, le Ministère verse une subvention au Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération en vertu de l'aide fédérale accordée à ce centre culturel. Né d'une entente

fédérale-provinciale, le Centre comprend un théâtre, une galerie d'art, un musée, une bibliothèque et une salle commémorative. Le soutien financier du gouvernement se chiffre à environ 1,5 million de dollars par an.

page  
cinquante



Dans le cadre du Programme d'initiatives culturelles, le Ministère a versé 2 millions de dollars au Royal Winnipeg Ballet pour la construction de nouvelles installations. (Photo : gracieuseté du Royal Winnipeg Ballet)



## **Appui aux organisations nationales de services œuvrant dans le secteur des arts**

Tous les ans, le Ministère verse 555 000 \$ à la Conférence canadienne des arts et 140 000 \$ au Conseil canadien de l'artisanat afin de les aider à réaliser leurs projets et à couvrir leurs frais d'exploitation.

page  
cinquante et un

### **Programme des centres d'excellence**

Créé en 1978, le Programme des centres d'excellence de langue française est le résultat concret d'études effectuées par le Bureau du Commissaire aux langues officielles en 1976 et par le ministère des Communications l'année suivante. Les deux études reconnaissent la nécessité de déployer des efforts particuliers pour accroître la représentation des francophones dans les catégories « Scientifiques et spécialistes » et « Techniciens » au sein du Ministère, ainsi que pour créer un milieu de travail propice à l'usage équitable du français et de l'anglais.

En vertu de ce Programme, des contrats de recherche sont passés avec des universités francophones et bilingues pour le développement de centres d'excellence dans des secteurs intéressant le Ministère. En 1987-1988, le Ministère a octroyé 12 contrats de recherche d'une valeur globale de 275 000 \$.

### **Programme de propositions spontanées**

Géré par le ministère des Approvisionnements et Services, le Programme de propositions spontanées soutient la recherche-développement industrielle

en accordant des contrats pour la réalisation de projets proposés par le secteur privé. En 1987-1988, le Ministère a reçu 44 de ces propositions : 9 ont été acceptées et 28 rejetées, tandis que 7 demandes étaient encore à l'étude au 31 mars 1988.

Cette même année, le Ministère a aussi examiné plusieurs projets émanant d'autres ministères. Mentionnons 45 projets proposés par le Conseil national de recherches dans le cadre du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), 50 propositions du ministère des Affaires extérieures dans le cadre du Programme d'apports technologiques, ainsi que plusieurs projets soumis par le ministère de l'Expansion industrielle régionale (le Programme d'aide à la recherche industrielle et le Programme de productivité de l'industrie du matériel et de défense, parmi d'autres) et par le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest.

Le Ministère a passé entre autres un contrat avec la Varian Canada Ltd. pour la mise au point de trois amplificateurs de haute puissance pour les stations terriennes de 20-30 GHz utilisées pour les essais d'Olympus.

## Ententes de développement économique et régional

C'est en 1984 que les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu des Ententes de développement économique et régional (EDER) en vue de financer conjointement la réalisation de plusieurs projets, parmi lesquels des programmes culturels et de communications visant à :

- favoriser l'essor économique des secteurs des communications et de la culture;
- établir des objectifs et des principes de base qui tiennent compte explicitement des priorités économiques provinciales et nationales;
- associer étroitement les secteurs des communications et de la culture à la satisfaction de ces priorités.

Le ministère des Communications est signataire des EDER suivantes :

- Entente auxiliaire de développement de la culture entre le Canada et l'Ontario;
- Entente auxiliaire de développement des industries des communications et de la culture entre le Canada et le Manitoba;
- Entente auxiliaire de développement des entreprises de communications entre le Canada et le Québec;
- Entente auxiliaire de développement de l'infrastructure culturelle entre le Canada et le Québec.

### Québec

Cette année, 10 projets ont bénéficié d'une aide globale de 1,9 millions de dollars en vertu de l'Entente auxiliaire de développement des entreprises

page

cinquante-deux



Le gouvernement fédéral a affecté 5 millions de dollars à la rénovation du complexe abritant les Théâtres Elgin et Winter Garden. Le conseiller en restauration, David Hannivan, marbre l'une des colonnes du foyer. (Photo : gracieuseté du Elgin and Winter Garden Project)

de communications. Le Ministère a étudié 38 propositions : 10 ont été approuvées, 19 rejetées, 3 retirées et 6 restaient en cours d'évaluation au 31 mars 1987. En outre, il a supervisé la réalisation de 25 projets en cours. L'Entente auxiliaire de développement de l'infrastructure culturelle compte deux projets d'envergure : l'expansion du Musée des beaux-arts de Montréal et la création d'un centre de production cinématographique à Montréal.

### **Ontario**

Au cours de l'exercice, plusieurs Projets ont reçu une aide financière : l'expansion du Musée royal de l'Ontario (10 millions); la rénovation du complexe abritant les théâtres Elgin et Winter Garden (subvention fédérale de 5 millions et subvention provinciale de 6 millions); le Brantford International Discovery Centre (1 million); le lancement de La chaîne française de TVOntario (1,5 million); la Tom Thomson Gallery à Owen Sound (subvention fédérale-provinciale de 840 000 \$); et l'étude de faisabilité de la Ville de Sarnia (subvention fédérale-provinciale de 67 000 \$). Une requête touchant le financement de TVOntario a été soumise au Cabinet au cours de l'exercice écoulé et sera examinée l'an prochain.

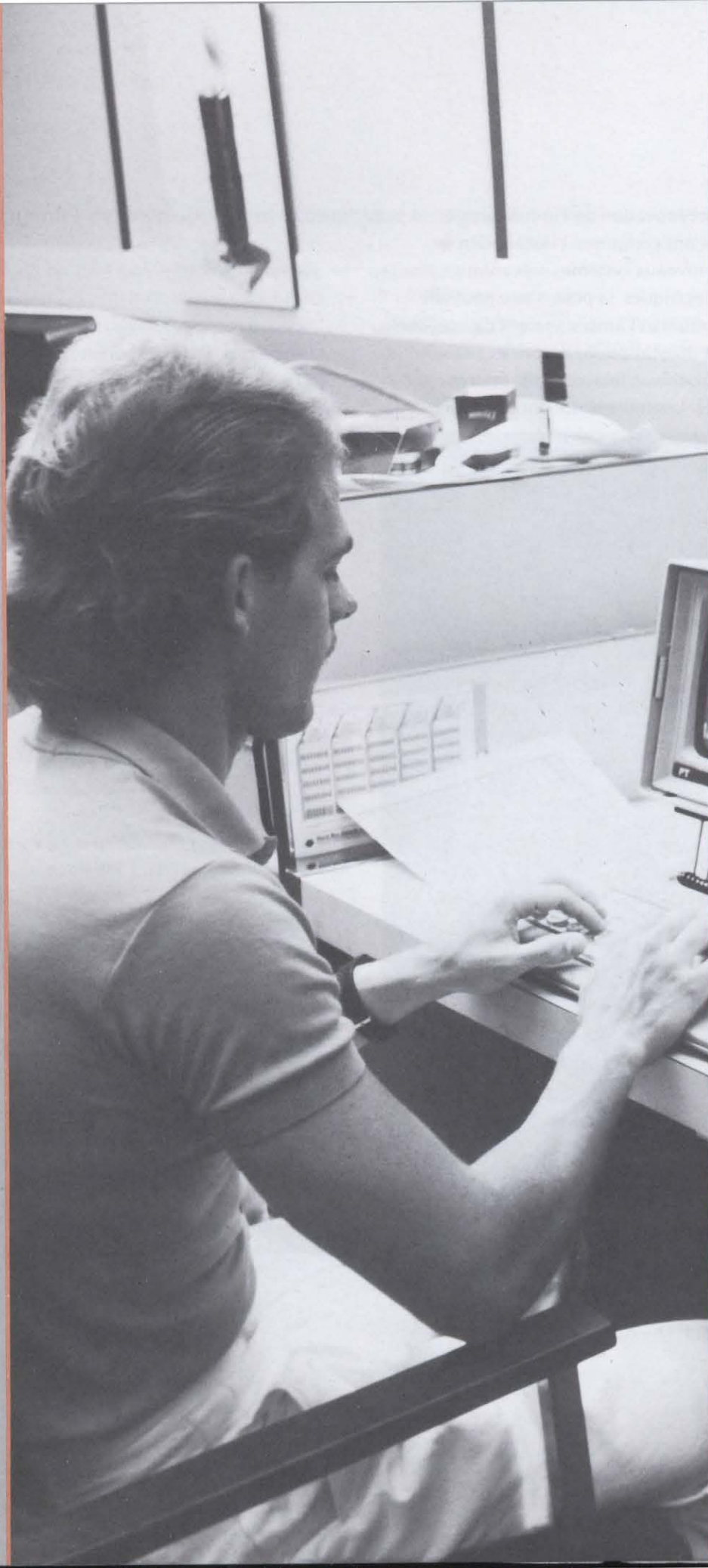
La contribution fédérale-provinciale de 11 millions de dollars à la Fondation du patrimoine ontarien pour la rénovation du complexe abritant les théâtres Elgin et Winter Garden à Toronto constitue l'une des plus importantes subventions accordées dans le cadre du programme EDER.

La rénovation de l'immeuble de 74 ans comprend l'installation de nouveaux systèmes mécaniques et électriques, la pose d'une nouvelle toiture et l'aménagement de coulisses et d'installations destinées au public sur une surface de 6 000 mètres carrés. Les travaux qui ont débuté en avril 1987 devraient prendre fin à l'automne 1989.

### **Manitoba**

Cette année, le Ministère a étudié une quarantaine de propositions. Il en a retenu 10 visant la santé, l'agriculture, les services publics, les systèmes de liaison téléphone-ordinateur, les services financiers, la télédiffusion à hyperfréquences, les logiciels commerciaux et les services éducatifs.

Le Bureau de développement des industries culturelles, qui a ouvert ses portes à Winnipeg en juin 1987, est l'un des principaux projets EDER à être réalisés au Manitoba. Le Bureau est chargé de la gestion des installations cinématographiques, audio et vidéo ainsi que du développement de l'industrie du film du Manitoba. Le coût total des installations s'est chiffré à 9,5 millions de dollars (6 millions alloués par le gouvernement fédéral et 3,5 millions par le gouvernement provincial).



Un technicien contrôle la transmission des données afin de mesurer l'efficacité des systèmes de courrier électronique.

# GESTION DU SPECTRE ET ACTIVITÉS RÉGIONALES

## Réalisation des programmes

En 1987-1988, les bureaux régionaux et de district se sont surtout attachés au développement des industries culturelles et de communications canadiennes. Le réaménagement des unités des communications et de la culture dans les régions a permis d'accroître le rôle et les activités du personnel. Ces unités seront désormais les premières responsables des activités de développement régional, y compris de la gestion des EDER et des fonctions administratives.

La création de nouvelles agences régionales de développement — telles que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ou le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest — et le lancement de projets comme le plan de développement économique de Montréal ont élargi le rôle des bureaux régionaux tant au chapitre de la culture qu'à celui des communications.

Dans les régions, les démarches de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) en vue de moderniser et d'étendre les Services locaux partagés se sont avérées fructueuses, de même que le Réseau interurbain partagé de l'État a bénéficié de l'accès à de nouveaux services et technologies. Les unités régionales de l'ATG se sont employées à offrir des services et des systèmes spécialisés à bon nombre de ministères et organismes fédéraux, parmi lesquels le Centre forestier Hugh John Flemming à Fredericton (N.-B.).

## La gestion du spectre

Le secteur Gestion du spectre est responsable de la gestion des radiofréquences afin que les systèmes canadiens de télécommunications et de télédiffusion soient exploités au mieux. En ces temps de forte

page

cinquante-cinq



Par le truchement de ses bureaux régionaux et de district, le ministère des Communications offre un large éventail de services aux collectivités à l'échelle du pays.

demande de services radio et d'usages multiples des fréquences, le secteur Gestion du spectre et opérations régionales a informatisé la plupart des processus d'exploitation du spectre en vue d'accroître leur efficacité.

C'est le 1<sup>er</sup> avril 1987 qu'on a mis en place un système d'octroi de licences aux stations cellulaires, tandis qu'on instaurait dans d'autres services un formulaire de demande de licence simplifié. Ainsi, le secteur a-t-il pu alléger sensiblement le fardeau administratif du Ministère et de sa clientèle tout en maintenant les normes et le contrôle nécessaires à l'élimination des brouillages au bénéfice de tous les usagers canadiens.

Une gestion efficace du spectre des radiofréquences garantit à tous les Canadiens désireux d'exploiter cette ressource la possibilité de le faire avec la plus grande facilité et un minimum de parasitage. De plus, elle assure au public des services de radiodiffusion de qualité et permet que des nouveaux services puissent plus aisément utiliser la gamme des fréquences. En cautionnant l'introduction du système stéréo C-QUAM de la Motorola pour la radiodiffusion MA, le Ministère entend redonner de l'élan à cette industrie; bon nombre de stations MA s'y sont déjà converties. Toujours dans le dessein d'accroître la fiabilité et la qualité du son de la radio MA, le Ministère a élaboré de nouvelles normes qui devraient améliorer la qualité des récepteurs offerts sur le marché.

Il importe aussi d'assurer, par une gestion efficace, la compatibilité des divers services : dans certains cas, en effet, le brouillage peut mettre des vies en péril. Le contrôle du rayonnement des systèmes de télédistribution, de même que la réglementation des émissions des stations MF — afin de protéger les communications et la navigation aéronautiques — en sont deux exemples, dont le dernier implique d'ailleurs la coopération internationale. Après avoir effectué de nombreuses mesures, on s'emploie actuellement à définir les critères qui assureront la compatibilité requise.

Les progrès technologiques rapides survenus dans le secteur de la télédiffusion, conjugués aux campagnes de commercialisation menées par les tenants de la télévision haute définition (TVHD), rendent de plus en plus complexe et exigeante la gestion du spectre. Des groupes de travail du Comité canadien des systèmes de radiodiffusion de pointe, réunissant des représentants du gouvernement et de l'industrie, se penchent actuellement sur la gamme de fréquences d'ondes décimétriques afin de déterminer s'il est possible de convertir les stations de télévision traditionnelles de telle sorte qu'elles puissent fonctionner dans la gamme du spectre exigée par la TVHD.

Les activités permanentes du secteur Gestion du spectre comprennent : l'homologation du matériel et l'attestation des opérateurs radio de façon à assurer le respect des normes; l'octroi de licences d'exploitation aux stations; la délivrance de certificats d'installations techniques et d'exploitation aux

stations émettrices; l'application des règlements; enfin, les enquêtes sur les cas de brouillage. Au cours de l'année 1987-1988, le secteur a émis 226 352 licences radio nouvelles ou modifiées, et traité 723 211 demandes de renouvellement. De plus, quelque 15 700 plaintes relatives au brouillage ont été résolues à la suite d'une enquête, parmi lesquelles 5 354 avaient trait aux fréquences de radio-communications utilisées par la police, les services d'incendie, les ambulances, la navigation aérienne et les répartiteurs d'entreprises.

Le secteur a également émis, modifié ou renouvelé 4 127 certificats d'installations techniques et d'exploitation et

traité 1 554 demandes d'autorisation d'émettre. Enfin, il a étudié 4 068 avis provenant de stations MA, MF et de télévision à l'étranger en vue d'assurer qu'aucun brouillage extérieur ne vienne perturber l'usage du spectre au Canada.

Deux événements particuliers ont mis à l'épreuve les ressources et l'ingéniosité des gestionnaires du spectre en 1987-1988 : la visite du pape à Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest), et les Jeux olympiques d'hiver à Calgary, qui ont exigé la mise en place de services et d'installations de communications tout à fait spéciaux.

page

cinquante-sept

## **Nouvelle attribution des fréquences**

Le Ministère a joué un rôle de premier plan lors de la Conférence administrative mondiale sur les radiocommunications (CAMR) qui s'est tenue à Genève à l'automne 1987. Les pourparlers ont abouti à l'attribution d'une nouvelle bande de fréquences au service mobile terrestre par satellite, éliminant ainsi l'un des principaux obstacles au programme MSAT, dont le lancement est prévu pour le début des années 90. C'est donc dire que, pour la première fois, une partie du spectre est réservée au service mobile terrestre par satellite.

Outre les deux bandes de 4 mégahertz (MHz) affectées exclusivement au service terrestre, deux bandes de 3 MHz jusqu'ici réservées au seul service mobile maritime, sont étendues au service terrestre par satellite. Deux autres attributions dans la bande des 1500-1600 MHz aideront à l'exploitation d'autres volets du programme MSAT, tels que les services aéronautiques et maritimes.

MSAT offrira un service mobile bidirectionnel de radiocommunications et de téléphonie à l'échelle du pays au moyen de satellites servant de stations de retransmission dans l'espace. Bien que principalement destiné aux véhicules terrestres, le système n'en sera pas moins efficace à bord des avions ou des navires. Les pompiers, les ambulanciers, les entrepreneurs de construction, tout comme les services de transport, les industries du bois, du pétrole et du gaz, de même que les gouvernements et les habitants de régions éloignées pourront bénéficier des services téléphoniques et de transmission de données du système MSAT.

## Programme d'ambulances aériennes de l'Ontario

En 1987-1988, les scientifiques du CRC ont mis au point une antenne pouvant être montée sur les avions et les hélicoptères qui transportent le personnel paramédical ontarien. En effet, ce personnel est souvent appelé à communiquer avec des médecins ou des spécialistes qui se trouvent souvent hors de la portée des radio-communications ordinaires.

Grâce au système du CRC, les paramédicaux peuvent désormais joindre le médecin à partir d'un avion. Le signal, transmis depuis l'appareil à un satellite situé au-dessus de la côte ouest africaine, est envoyé au CRC, puis acheminé par téléphone à un centre de répartition torontois qui le retransmet au médecin. De la sorte, on parvient à sauver des vies dans les régions reculées sans devoir y dépêcher d'urgence un médecin.

Cette réalisation du CRC constitue la première application commerciale des communications aériennes mobiles par satellite au Canada. La technologie du CRC fait ainsi de l'Ontario la première province à posséder un service ambulancier aérien; elle est également la première au monde à posséder un avion civil équipé d'un système de communications par satellite.

## Projet « Interact »

Conçu et mis au point par nos fonctionnaires de la région de l'Atlantique, le projet « Interact » est un système informatisé de contrôle de l'utilisation des radiofréquences. Il permet aux inspecteurs de surveiller les communications radio maritimes à partir d'endroits éloignés tels le



bureau régional ou de district, d'enregistrer le volume de circulation et même de communiquer directement avec les personnes faisant un usage abusif de la radio maritime.

Ce sont les exigences de la sécurité des communications maritimes qui ont poussé le personnel de la région de l'Atlantique à développer ce système. Au fil des ans, en effet, on a constaté de nombreux cas de mauvaise utilisation des canaux, allant du faux appel de détresse à la diffusion de musique sur les canaux réservés aux urgences.

Grâce à un système mis au point au Centre de recherches sur les communications, le personnel paramédical voyageant à bord des ambulances aériennes de l'Ontario peut désormais communiquer par téléphone avec le médecin.



## **L'inspection des navires**

La loi stipule que tout matériel de radiocommunications ayant rapport avec la sécurité à bord des navires au long cours doit faire l'objet d'une vérification de bon fonctionnement. Grâce à un système expert géré par micro-ordinateur, introduit et mis au point durant cet exercice, de telles inspections s'effectuent plus facilement. Ce système met à profit l'expérience acquise par les inspecteurs et les fonctionnaires du ministère des Transports.

## **Symposium sur l'utilisation du spectre**

Coparrainé par le ministère des Communications et le Conseil consultatif canadien de la radio, le symposium Spectrum 20/20 de 1987 a mis l'accent sur l'utilisation des radiofréquences au Canada à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. On y a discuté des incidences, sur un spectre déjà encombré, des technologies nouvelles telles le téléphone cellulaire et sans fil, la radio mobile, les téléavertisseurs, les communications par satellite, la télévision haute définition et l'équipement radioguidé.

C'est lors de ce congrès de deux jours, tenu les 12 et 13 mai 1987, que le ministre des Communications a annoncé la révision de la *Loi sur la radio*.

## **Programme ionosonde**

Géré par le ministère des Communications pour le compte du ministère de la Défense nationale (MDN), le Programme ionosonde assure la collecte de données sur la propagation des ondes radio dans l'ionosphère. Fort de ces renseignements, le MDN est à même de choisir les radiofréquences les mieux appropriées à la sécurité nationale et à ses besoins en matière de communications.

C'est au cours du présent exercice qu'on a achevé l'automatisation du programme en installant de nouveaux équipements de sondage aux stations ionosonde d'Ashton (Ontario), de Churchill (Manitoba) et de Resolute Bay (T.-N.-O.). Le MDN a remboursé les 800 000 \$ que le ministère des Communications a consacrés à la remise à neuf du système.

## Agence des télécommunications gouvernementales

L'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) a pour mandat de planifier, établir et gérer économiquement les installations et les services de télécommunications des organismes et ministères fédéraux. En 1987-1988, elle a accompli de notables progrès dans plusieurs domaines.

page  
soixante

### Réseau interurbain

La modernisation du Réseau interurbain partagé de l'État s'est poursuivie avec la conversion des systèmes de commutation d'Edmonton, London, Sherbrooke et Sudbury. De plus, on a ajouté deux regroupements à Prince George et Prince Rupert (Colombie-Britannique).

### Réseau gouvernemental de commutation par paquets (RGCP)

Établi en septembre 1987, le RGCP assure la transmission de données à plus de 100 points à travers le pays. Basé sur le service Infoswitch II du CN-CP, il permet à l'ATG d'offrir des services de communications partagés plutôt que personnalisés. Avec des tarifs offrant des économies de 20 p. 100 et plus, le volume des ventes du Réseau s'est rapidement accru au cours de l'année.



Le personnel de l'Agence des télécommunications gouvernementales en téléconférence.

### **Service fédéral de commutation électronique des messages (SFCEM)**

Le service fédéral de commutation électronique des messages a connu en 1987-1988 une augmentation globale de 32 p. 100. C'est ainsi qu'au 31 mars, ils étaient plus de 4 000 fonctionnaires fédéraux à utiliser le SFCEM, soit 1 000 de plus que l'année précédente. Pour l'avenir, on prévoit transférer progressivement les actuels services de transmission de données à un nouveau service, le Service fédéral de commutation électronique des messages et des documents. À cette fin, on a adressé à l'industrie une Demande de proposition (DDP) en septembre 1987.

### **Réseau satellisé du gouvernement**

Cette année, une DDP a été adressée à l'entreprise privée pour un nouveau réseau de communications par satellite qui rejoindra les régions éloignées et mal desservies. Ce réseau permettra aux ministères fédéraux d'utiliser la technologie des STPA (station terrienne à très petite ouverture d'antenne) de façon à réduire les frais de leur réseau de données et à améliorer les communications avec les régions éloignées.

### **Système d'audio-messagerie**

Au terme d'une évaluation poussée d'un système d'audio-messagerie en 1986-1987, l'Agence a défini les caractéristiques d'un service similaire pour

le gouvernement et adressé une DDP à cet égard. Le service sera d'abord mis en place dans la Région de la Capitale nationale, à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Un service provisoire existe présentement dans la région de Halifax.

### **Réseau numérique à intégration de services (RNIS)**

À la suite d'innovations récentes en technologie des réseaux et après l'établissement de nouvelles installations de transmission numériques, l'Agence a instauré un programme visant la conception et l'introduction d'un nouveau réseau numérique gouvernemental. S'apparentant au réseau numérique à intégration de services, le nouveau système devrait répondre aux besoins à long terme du gouvernement. La première phase du programme — un essai d'un an à Ottawa — a commencé en novembre 1987. À la fin de l'exercice budgétaire, 106 fonctionnaires de trois ministères (Communications, Défense nationale et Expansion économique régionale) avaient accès au réseau.

page

soixante et un



Un technicien surveille l'équipement dans  
les installations d'essai de l'arséniure de  
gallium du CRC.

## LA GESTION DU MINISTÈRE

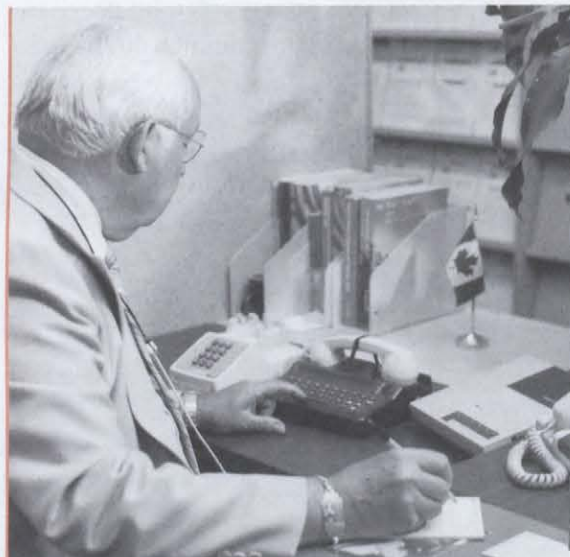
Le ministère des Communications est responsable des lignes de conduite nationales en matière de communications et de culture. Pour ce qui est des communications, elles ont pour objet de favoriser les échanges d'information et d'assurer à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens un meilleur accès aux services et aux technologies de communications. Quant à la politique culturelle, elle vise à aider les artistes et les créateurs canadiens à faire connaître leurs œuvres à leurs concitoyens et aux étrangers.

Cette double mission du Ministère se justifie du simple fait que les communications et la culture sont désormais étroitement associées et que leur importance respective et commune dans l'édification d'une nation plus forte est de plus en plus manifeste. C'est pourquoi notre action s'exerce aussi bien dans la gestion du spectre que dans le monde du ballet. Nombreux sont les facteurs — on pense notamment à l'internationalisation des communications — qui transforment rapidement l'environnement de travail du Ministère. De fait, la convergence des technologies et des contenus durant cette décennie a quelque peu oblitéré les distinctions entre les divers aspects de notre mandat culturel et communicationnel. Cette situation a engendré des relations de travail plus étroites entre ces deux composantes du Ministère.

L'accord que Télésat Canada et le Centre national des arts (CNA) ont récemment passé au sujet des tournées électroniques témoigne bien de ce resserrement des liens. Poursuivant un objectif commun, ces organismes ont travaillé de concert à l'enregistrement de productions du CNA sur bandes vidéo qui seront présentées à travers le Canada sans que la troupe ait à se déplacer.

page

soixante-trois



Des employés du Ministère font usage de nouvelles technologies telles que Visuur pour mieux servir le public.

## Faire plus avec moins

La nécessité de produire davantage avec des ressources humaines et financières moindres est aujourd'hui une réalité dans tous les milieux de travail. Le Ministère n'en continuera pas moins de s'acquitter de ses tâches dans un même souci de qualité et de service que par le passé. Les six règles qui président à la nouvelle définition de notre mandat sont autant de principes directeurs nous permettant de mieux faire face à la réduction des ressources.

## Préceptes de gestion

Le Ministère estime que la réussite de ses activités quotidiennes comme de ses programmes repose sur les préceptes suivants :

- un mandat explicite;
- une définition claire des responsabilités hiérarchiques et des degrés d'imputabilité;
- une bonne communication interne (les gestionnaires devant répondre de celle-ci tout comme ils répondent de la gestion financière);
- la délégation de pouvoirs aux gestionnaires (le Ministère s'emploie depuis plusieurs années déjà à déréglemter et à simplifier le travail);
- la supervision et le compte-rendu (à la suite d'une analyse fouillée du processus de gestion du Ministère, on a mis en place un système de supervision et de comptes-rendus rationalisé);

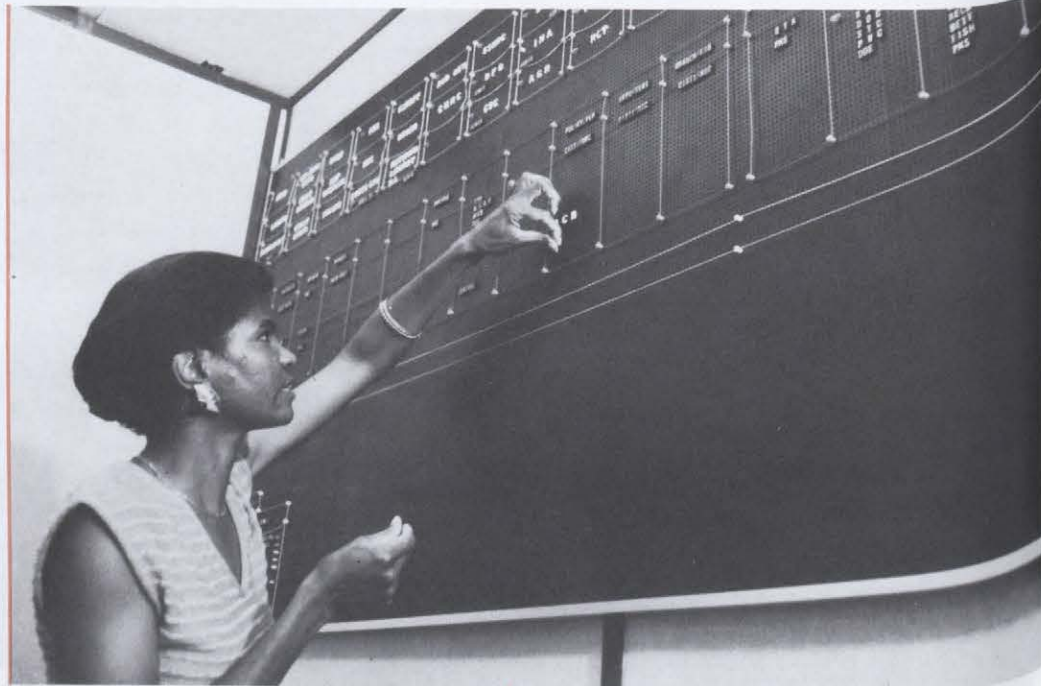
- l'importance capitale du rôle de tous les employés du Ministère;
- une solide équipe de gestionnaires.

## La gestion des ressources humaines

Productivité, compétence et satisfaction au travail, tels sont les jalons de la planification des ressources humaines

page

soixante-quatre



Une fonctionnaire du Ministère effectue des ajustements sur un tableau, dans le cadre du processus de planification continue.



Une conservatrice de l'Institut canadien de conservation examine une robe en brocart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce vêtement avait été apporté aux Bermudes par les Tucker, l'une des premières familles à s'être installée sur l'île.

au Ministère. Cette activité vise plus particulièrement l'équité en matière d'emploi, la formation, l'ajustement des effectifs, la dotation en personnel, la classification et la communication interne. Soulignons à ce propos que les fonctionnaires du Ministère ont suivi quelque 2 103 cours de formation durant l'année 1987-1988.

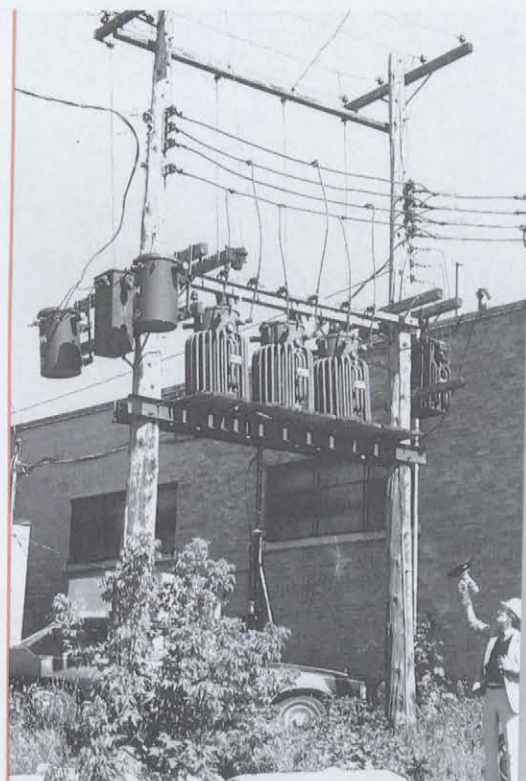
Au Ministère, la politique fédérale de réduction du personnel porte sur 208 années-personnes entre 1986-1987 et 1990-1991. Vingt-trois employés ont été déclarés « excédentaires » cette année, mais conformément à la politique de refus des mises à pied, on leur a trouvé de nouveaux postes au sein du Ministère.

Les communications internes constituent une priorité au Ministère. La stratégie de sensibilisation adoptée l'an dernier visait à améliorer l'efficacité du Ministère, la satisfaction au travail et le sentiment d'appartenance. Parmi les activités organisées, citons les séances d'information et de planification touchant le fonctionnement et le rôle du Ministère, l'étude des fonctions de gestion des ressources humaines et la publication régulière du bulletin *Communications Express*.

### **L'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres (APRM)**

La raison d'être du programme APRM est de déléguer aux ministres, et aux ministères ou organismes qu'ils dirigent, certains pouvoirs détenus par le Conseil du Trésor. Celui-ci continuera d'exercer son autorité au moyen de protocoles d'entente sur les principes directeurs et les normes en matière de gestion, de supervision, d'évaluation du rendement et des programmes et de vérifications internes. De tels protocoles assurent aux ministères une plus grande marge de manœuvre.

Le ministère des Communications négocie présentement un protocole d'entente avec le Conseil du Trésor, estimant que l'application du système APRM allégera son fardeau administratif, lui accordera une plus grande souplesse en matière de gestion des ressources humaines et financières, simplifiera les voies hiérarchiques et clarifiera les responsabilités de chacun.



En 1987-1988, les inspecteurs du Ministère ont enquêté sur 15 700 plaintes relatives au brouillage.

---

Les données administratives et financières intéressant le ministère des Communications ont été publiées séparément sous le titre *Structures administratives et statistiques, 1987-1988*.



Canada

Organization and statistics

1987

1988



Communications  
Canada

## Contents

---

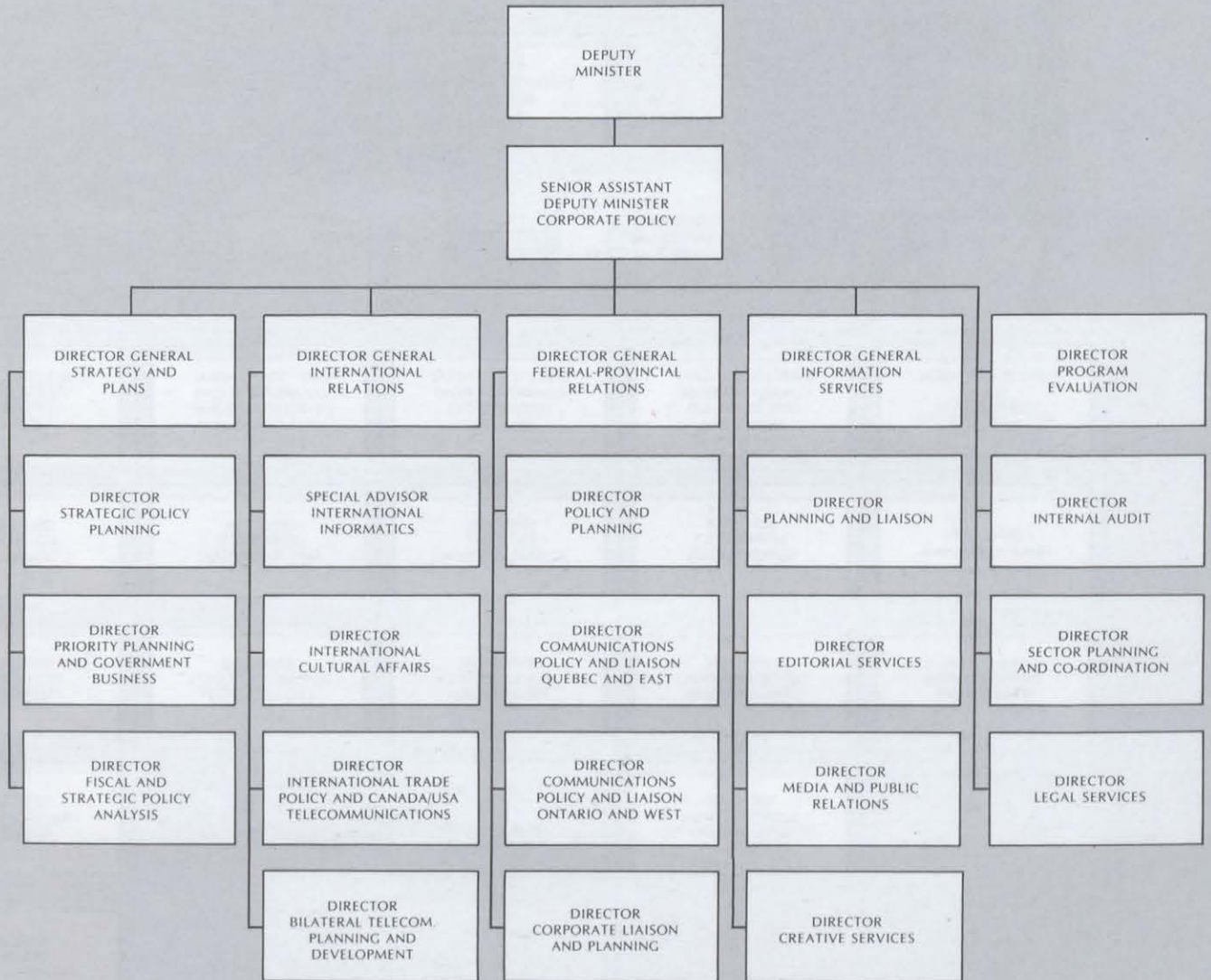
Officials of the Department of Communications	2
Corporate Policy Sector	3
Telecommunications and Technology Sector	4- 5
Cultural Affairs and Broadcasting Sector	6
Spectrum Management and Regional Operations Sector	7
Corporate Management Sector	8
Expenditures by activity in 1987-1988 (in thousands of dollars)	9
Gross expenditures by activity in 1987-1988	10
Distribution of employees by activity (as of March 31, 1988)	11
Distribution of employees by employment category (as of March 31, 1988)	12
Distribution of employees by employment category and first official language (as of March 31, 1988)	13
Distribution of employees by employment category and sex (as of March 31, 1988)	14
Addresses	15-16

Officials of the Department of  
Communications

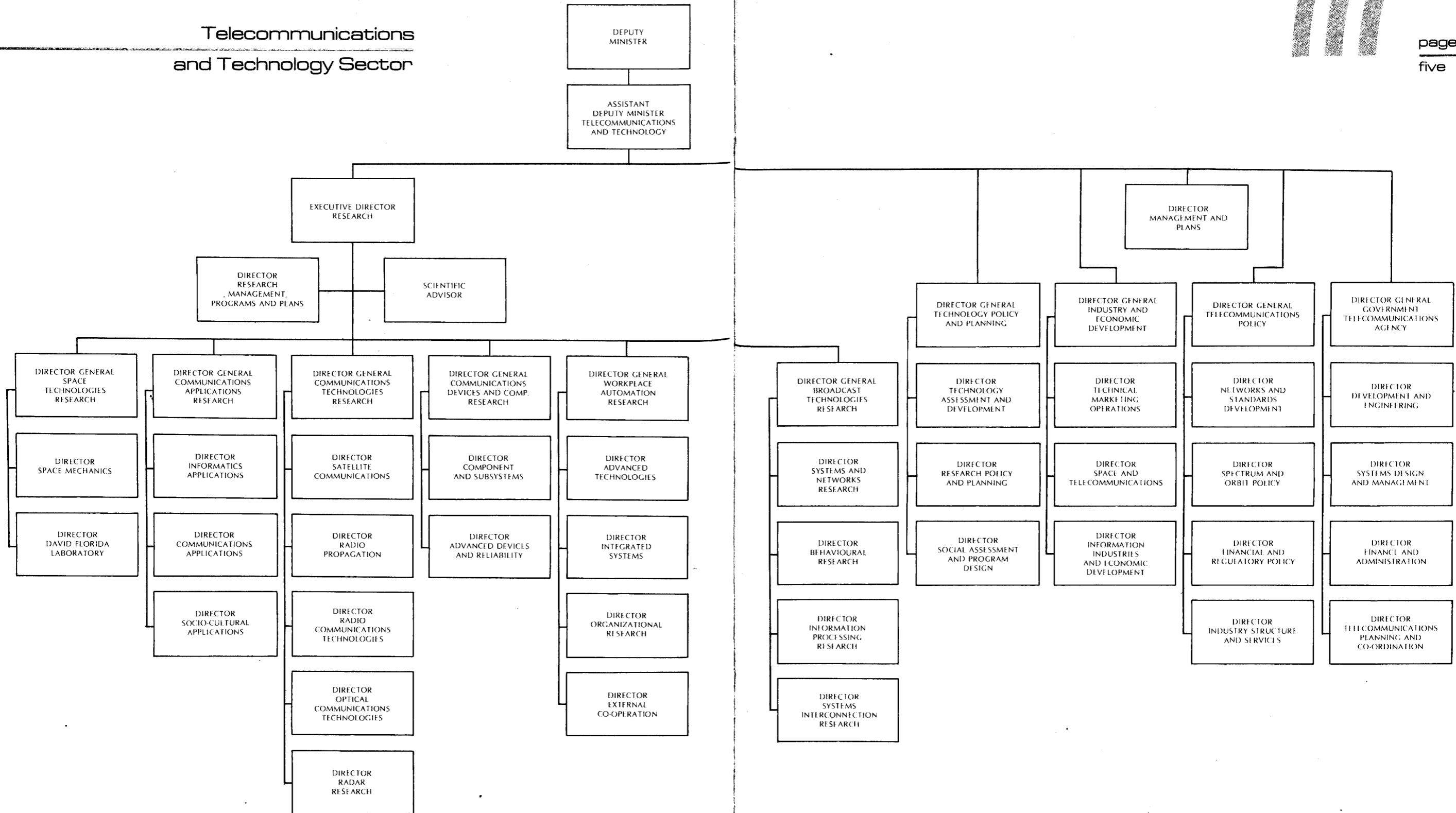
page  
two

Deputy Minister	Alain Gourd
Senior Assistant Deputy Minister Corporate Policy	Kenneth Hepburn
Assistant Deputy Ministers:	
Telecommunications and Technology	Richard Stursberg
Cultural Affairs and Broadcasting	Jeremy Kinsman
Spectrum Management and Regional Operations	Robert Gordon
Corporate Management	Michael Binder
Executive Director Research	Jacques Lyrette

as of March 31, 1988

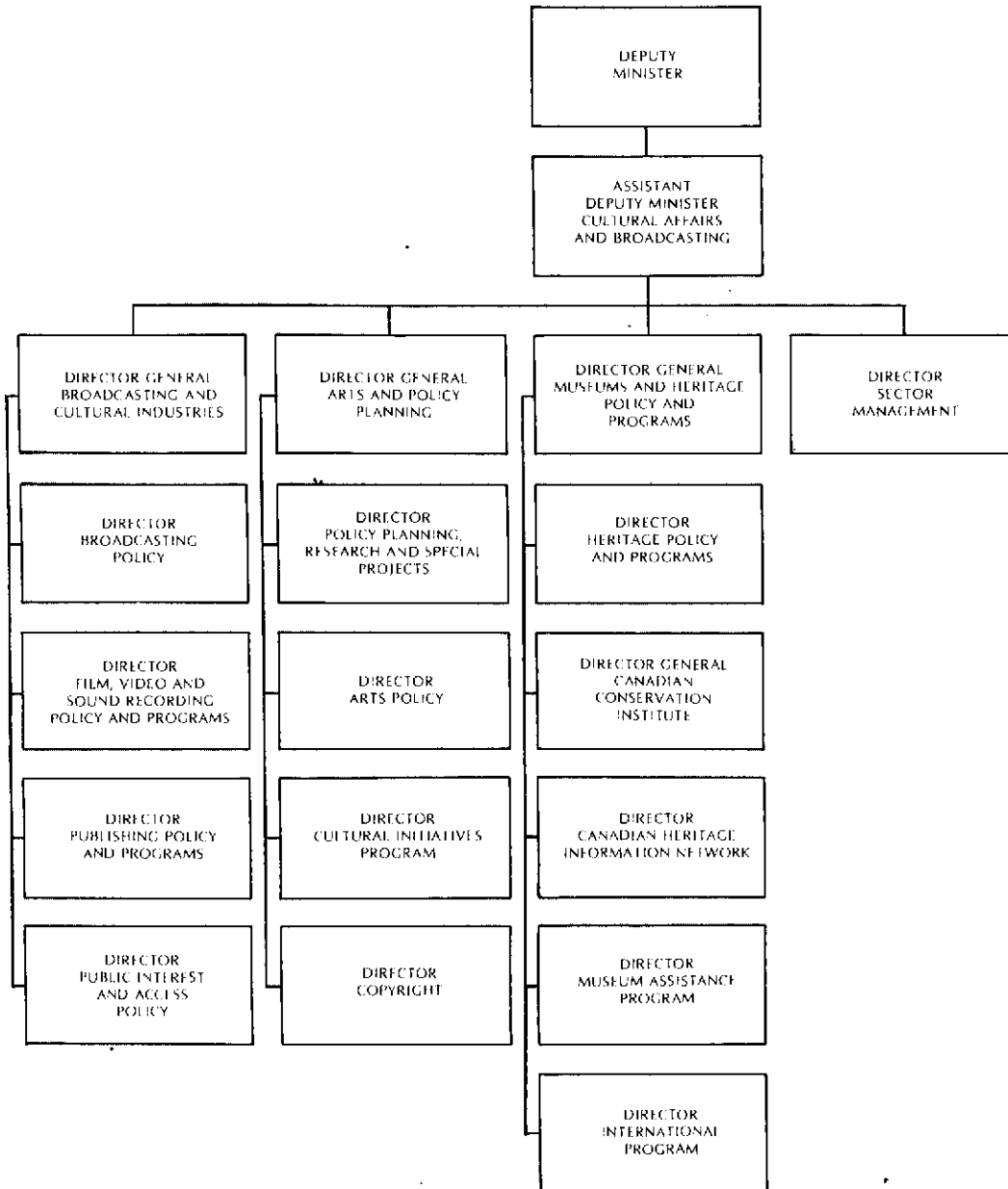


# Telecommunications and Technology Sector

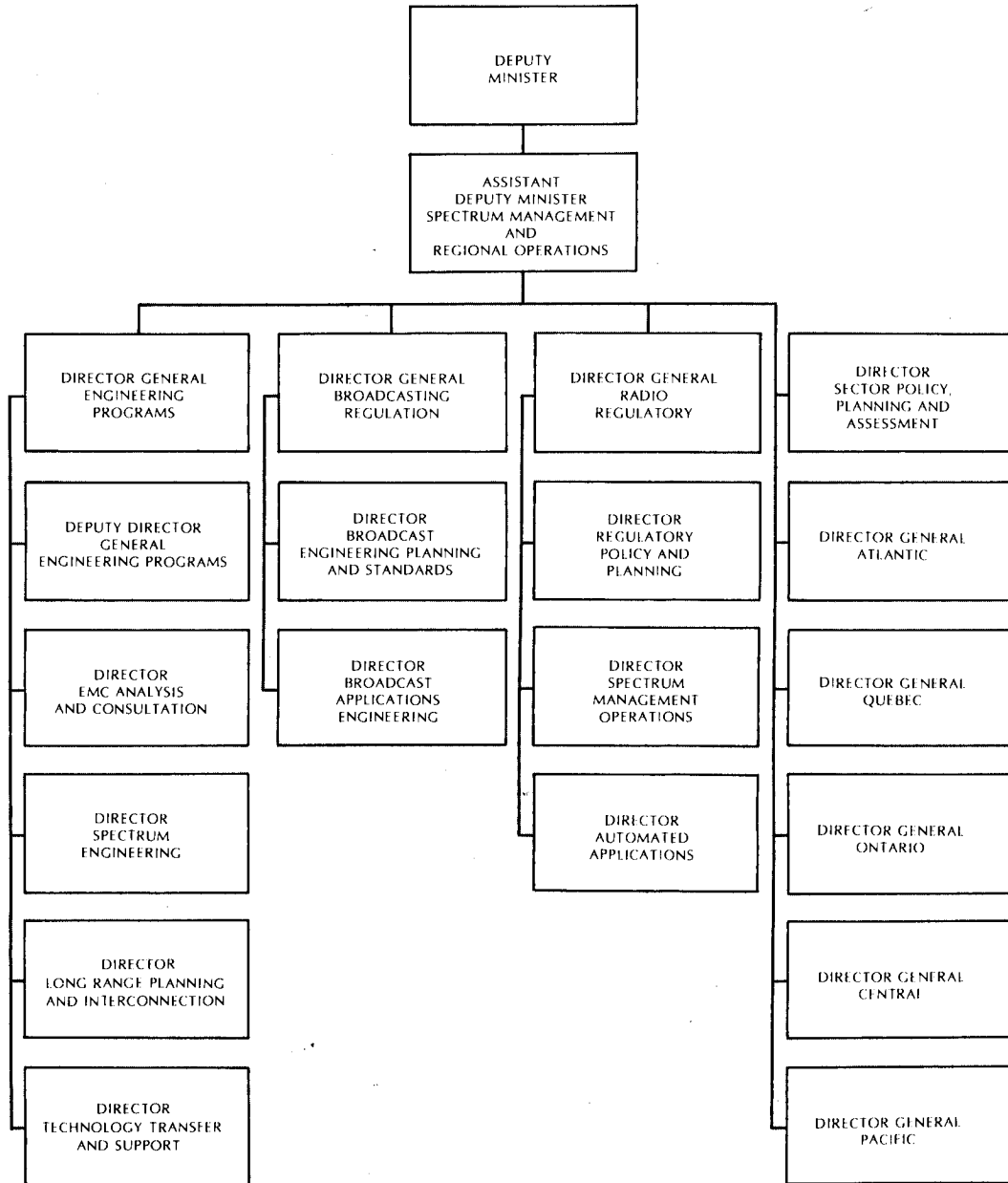


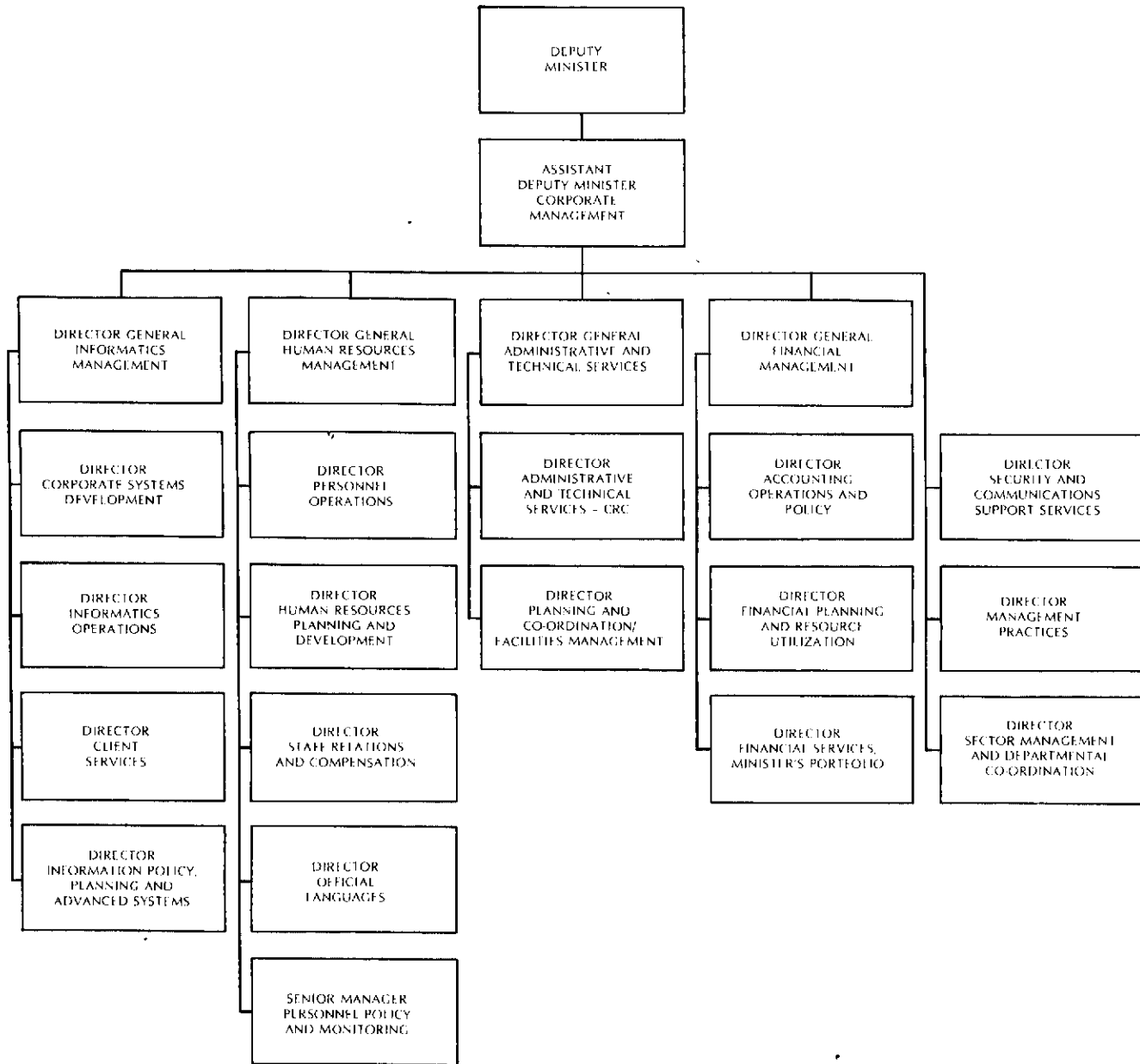
# Cultural Affairs and Broadcasting Sector

page  
six



as of March 31, 1988







# Expenditures by activity in 1987-1988

[in thousands of dollars]

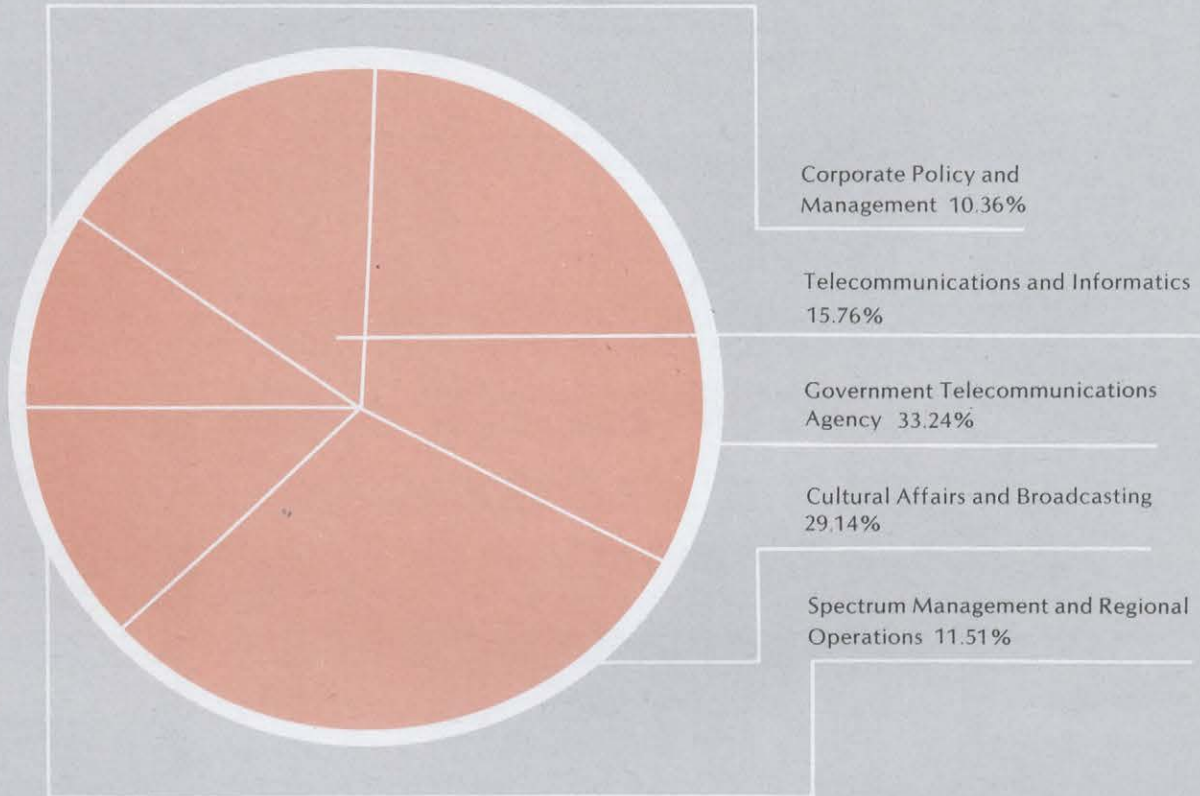
page

nine

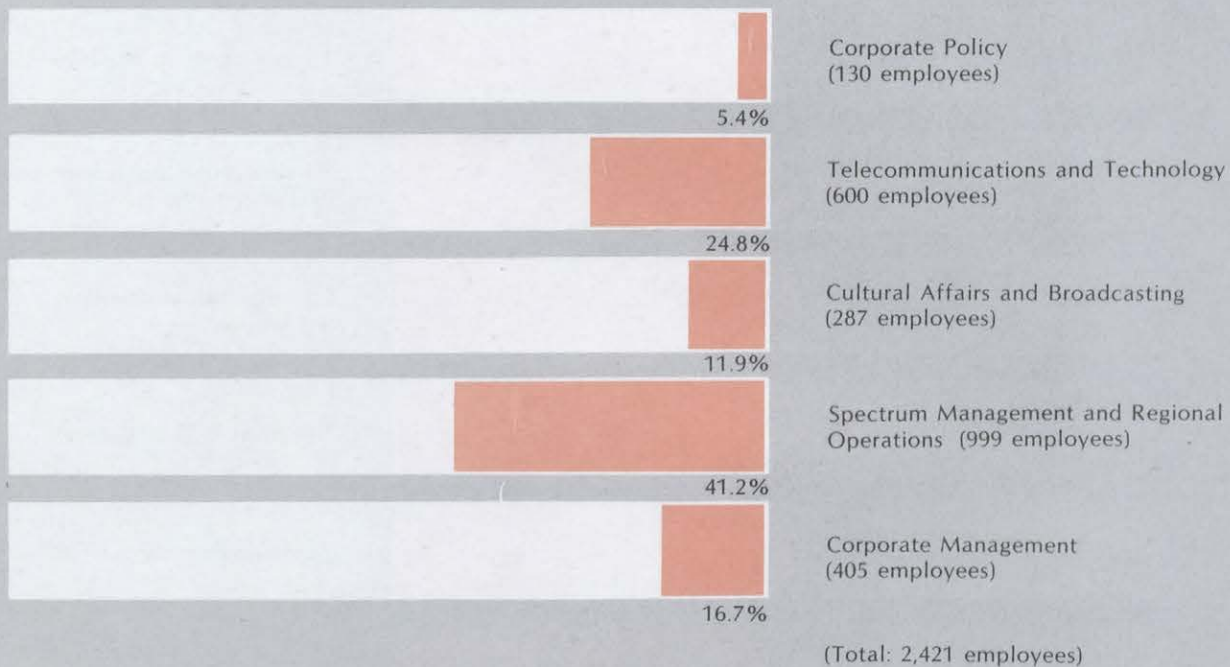
<b>Communications and Culture Program</b>	<b>Gross expenditures</b>	<b>Revenue credited to vote</b>	<b>Net expenditures</b>
Corporate Policy and Management	47,626	1,802	45,824
Telecommunications and Informatics	72,457	4,281	68,176
Government Telecommunications Agency (Revolving Fund)	152,860	150,337	2,523
Cultural Affairs and Broadcasting	133,980	—	133,980
Spectrum Management and Regional Operations	52,925	610	52,315
<b>Total</b>	<b>459,848</b>	<b>157,030</b>	<b>302,818</b>

Gross expenditures  
by activity in 1987-1988

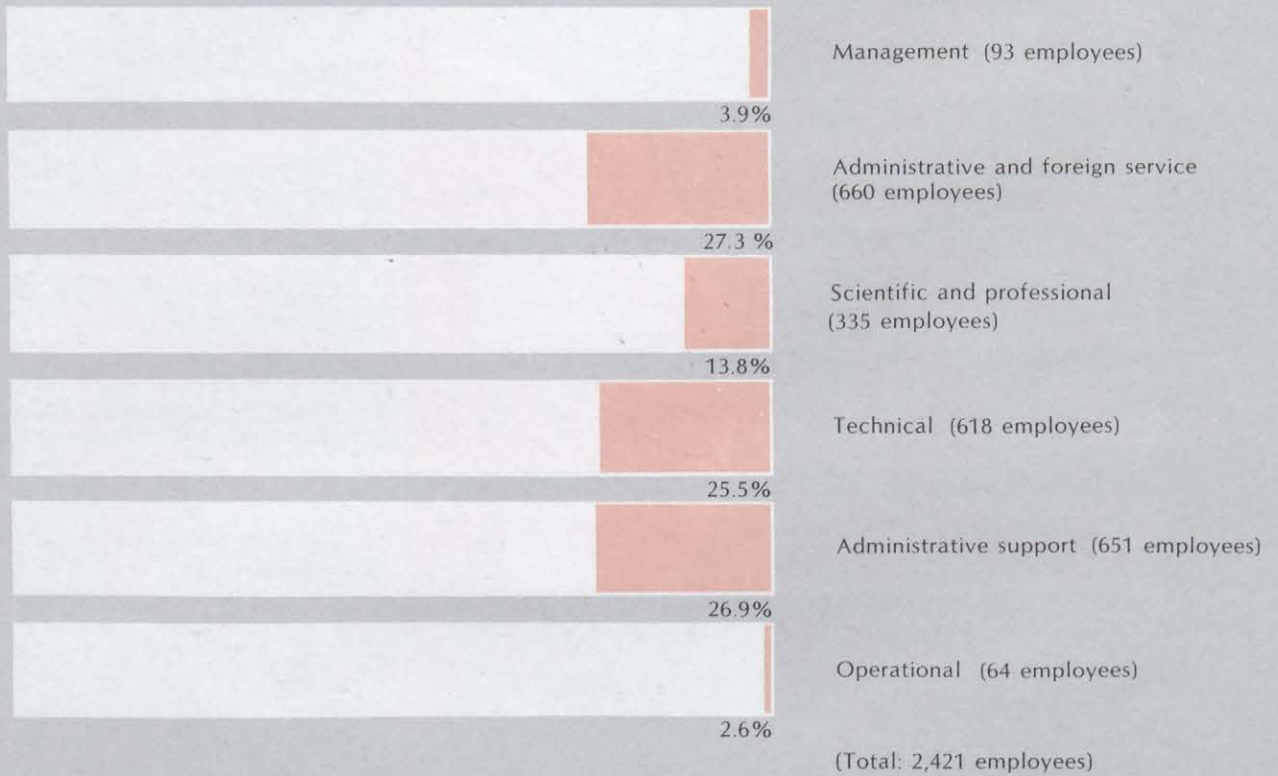
page  
ten



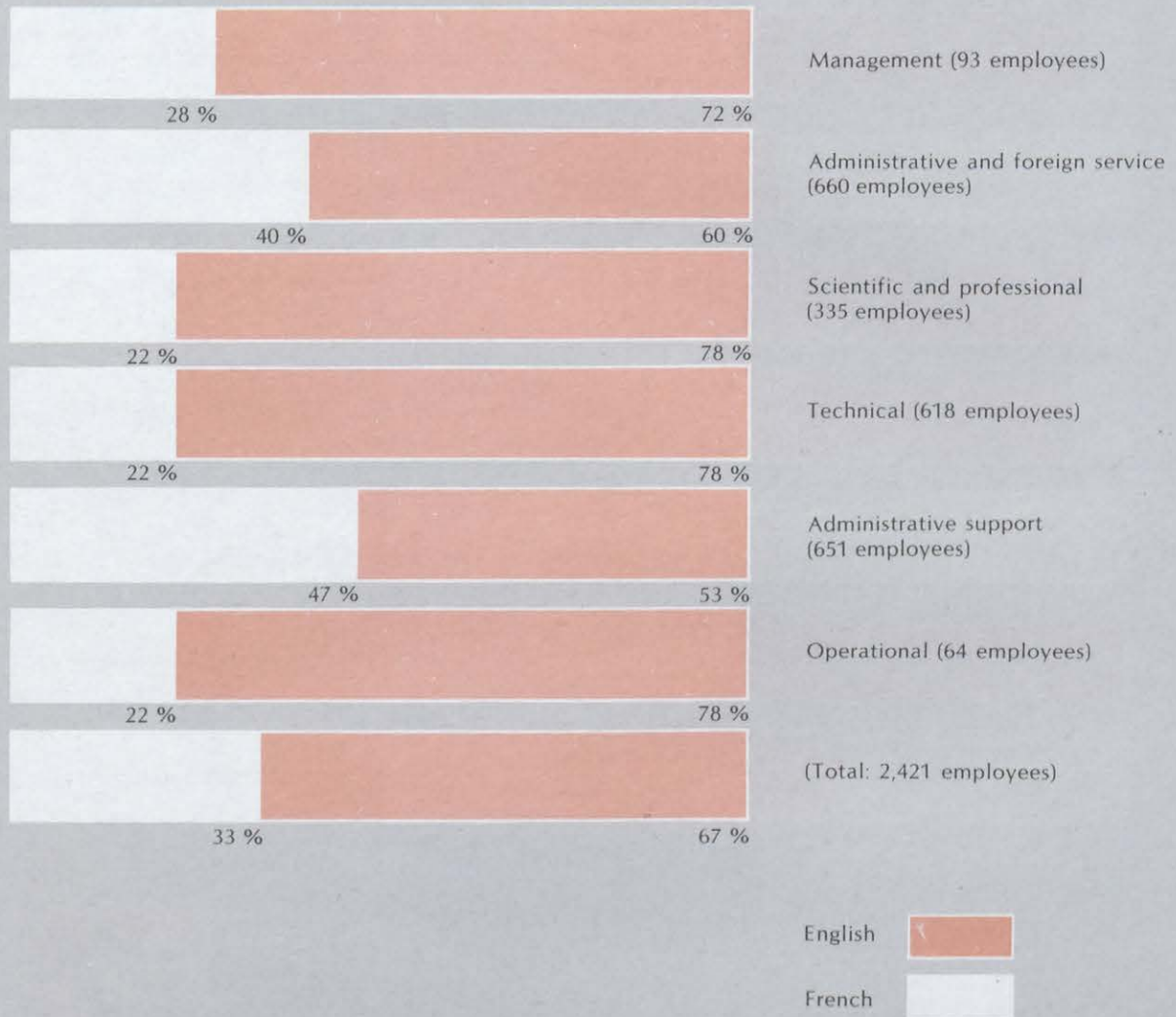
Distribution of employees by activity  
[as of March 31, 1988]



Distribution of employees  
by employment category  
[as of March 31, 1988]



Distribution of employees by employment  
category and first official language  
[as of March 31, 1988]



# Distribution of employees by employment

category and sex  
[as of March 31, 1988]



**Communications Canada  
Headquarters**

300 Slater Street  
OTTAWA, Ontario  
K1A 0C8

**Research Facilities****Communications Research Centre**

3701 Carling Avenue  
P.O. Box 11490  
Station H  
OTTAWA, Ontario  
K1N 8T5

**Canadian Workplace Automation  
Research Centre**

1575 Chomedey Blvd.  
LAVAL, Quebec  
H7V 2X2

**Regional and district offices****Atlantic Region****Regional Office**

Communications Canada  
Terminal Plaza Building  
7th Floor  
1222 Main Street  
P.O. Box 5090  
MONCTON, N.B.  
E1C 8R2

**District Offices****New Brunswick**

Communications Canada  
Customs Building  
Room 337  
189 Prince William Street  
P.O. Box 7285, Stn. A  
SAINT JOHN, N.B.  
E2L 4S6

**Nova Scotia**

Communications Canada  
9th Floor  
6009 Quinpool Road  
HALIFAX, N.S.  
B3K 5J7

**Prince Edward Island**

Communications Canada  
Dominion Building  
3rd Floor  
97 Queen Street  
CHARLOTTETOWN, P.E.I.  
C1A 4A9

**Newfoundland**

Communications Canada  
Building 302  
Pleasantville  
P.O. Box 9277  
ST. JOHN'S, Nfld.  
A1A 2X9

**Quebec Region****Regional Office**

Communications Canada  
295 St. Paul Street East  
MONTREAL, Que.  
H2Y 1H1

**District Offices**

Communications Canada  
Suite 436  
2 Place Québec  
QUEBEC, Que.  
G1R 2B5

Communications Canada  
Room 401  
1650 King Street West  
SHERBROOKE, Que.  
J1J 2C3

Communications Canada  
Guy Favreau Complex  
Room 1214  
200 Dorchester Blvd. West  
East Tower  
MONTREAL, Que.  
H2Z 1X4

Communications Canada  
2nd Floor  
942 Chabanel Street  
CHICOUTIMI, Que.  
G7H 5W2

Communications Canada  
Room 206  
140 St. Germain Street West  
RIMOUSKI, Que.  
G5L 4B5

**Ontario Region****Regional Office**

Communications Canada  
9th Floor  
55 St. Clair Avenue East  
TORONTO, Ont.  
M4T 1M2

**District Offices**

Communications Canada  
5th Floor  
30 Duke Street West  
KITCHENER, Ont.  
N2H 3W5

Communications Canada  
9th Floor  
55 St. Clair Avenue East  
TORONTO, Ont.  
M4T 1M2

Communications Canada  
Trebla Building  
Room 100B  
473 Albert Street  
OTTAWA, Ont.  
K1R 5B4

Communications Canada  
Room 210  
135 James Street South  
HAMILTON, Ont.  
L8P 2Z6

Communications Canada  
Room 1112  
451 Talbot Street  
LONDON, Ont.  
N6A 5C9

Communications Canada  
3rd Floor, Suite 2  
280 Pinnacle Street  
P.O. Box 380  
BELLEVILLE, Ont.  
K8N 5A5

Communications Canada  
Station Tower  
2nd Floor  
421 Bay Street  
P.O. Box 727  
SAULT STE. MARIE, Ont.  
P6A 5N3

### Central Region

**Regional Office**  
Communications Canada  
Room 200  
386 Broadway Avenue  
WINNIPEG, Man.  
R3C 3Y9

### District Offices

**Manitoba**  
Communications Canada  
Room 200  
386 Broadway Avenue  
WINNIPEG, Man.  
R3C 3Y9

**Saskatchewan**  
Communications Canada  
Room 1220  
606 Spadina Crescent East  
SASKATOON, Sask.  
S7K 3H1

Communications Canada  
Room 101  
2101 Scarth Street  
REGINA, Sask.  
S4P 2H9

**Alberta**  
Communications Canada  
Liberty Building  
10th Floor  
10506 Jasper Avenue  
EDMONTON, Alta.  
T5J 2W9

Communications Canada  
Room 820  
220 4th Avenue S.E.  
P.O. Box 2905, Station M  
CALGARY, Alta.  
T2P 2M7

Communications Canada  
8th Floor  
9909 102nd Street  
GRANDE PRAIRIE, Alta.  
T8V 2V4

**Northwest Territories**  
Communications Canada  
Precambrian Building  
10th Floor  
P.O. Box 2700  
YELLOWKNIFE, N.W.T.  
X1A 2R1

### Pacific Region

**Regional Office**  
Communications Canada  
Suite 1700  
800 Burrard Street  
VANCOUVER, B.C.  
V6Z 2J7

### District Offices

**British Columbia**  
Communications Canada  
Room 224  
816 Government Street  
VICTORIA, B.C.  
V8W 1W9

Communications Canada  
Federal Building  
Room 304  
471 Queensway Avenue  
KELOWNA, B.C.  
V1Y 6S5

Communications Canada  
Room 583  
309 2nd Avenue West  
PRINCE RUPERT, B.C.  
V8J 3T1

Communications Canada  
Suite 1700  
800 Burrard Street  
VANCOUVER, B.C.  
V6Z 2J7

Communications Canada  
707 - 299 Victoria Street  
PRINCE GEORGE, B.C.  
V2L 5B8

Communications Canada  
Room 101  
125 10th Avenue South  
CRANBROOK, B.C.  
V1C 2N1

**Yukon Territory**  
Communications Canada  
Polaris Building  
Room 201  
4133 4th Avenue  
WHITEHORSE, Y.T.  
Y1A 1H8



Canada

Structures administratives  
et statistiques

1987

1988



Communications  
Canada

## Table des matières

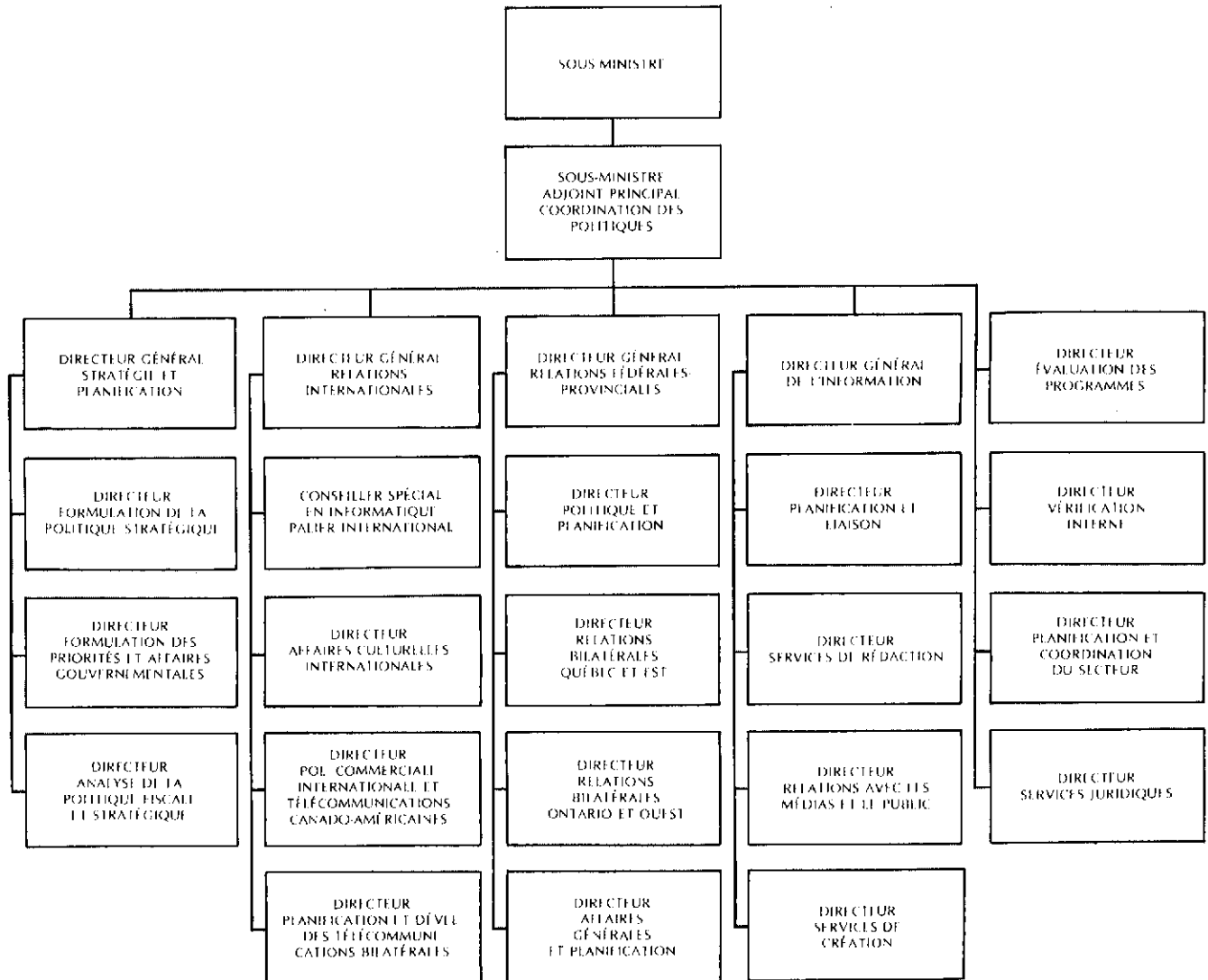
---

Hauts fonctionnaires du ministère des Communications	2
Secteur Coordination des politiques	3
Secteur Télécommunications et technologie	4 - 5
Secteur Affaires culturelles et radiodiffusion	6
Secteur Gestion du spectre et opérations régionales	7
Secteur Gestion intégrée	8
Dépenses par secteur d'activités en 1987-1988 (en milliers de dollars)	9
Dépenses brutes par secteur d'activités en 1987-1988	10
Personnel ministériel selon le secteur d'activités (au 31 mars 1988)	11
Personnel ministériel selon la catégorie d'emploi (au 31 mars 1988)	12
Personnel ministériel selon la catégorie d'emploi et la langue officielle (au 31 mars 1988)	13
Personnel ministériel selon la catégorie d'emploi et le sexe (au 31 mars 1988)	14
Adresses	15-16

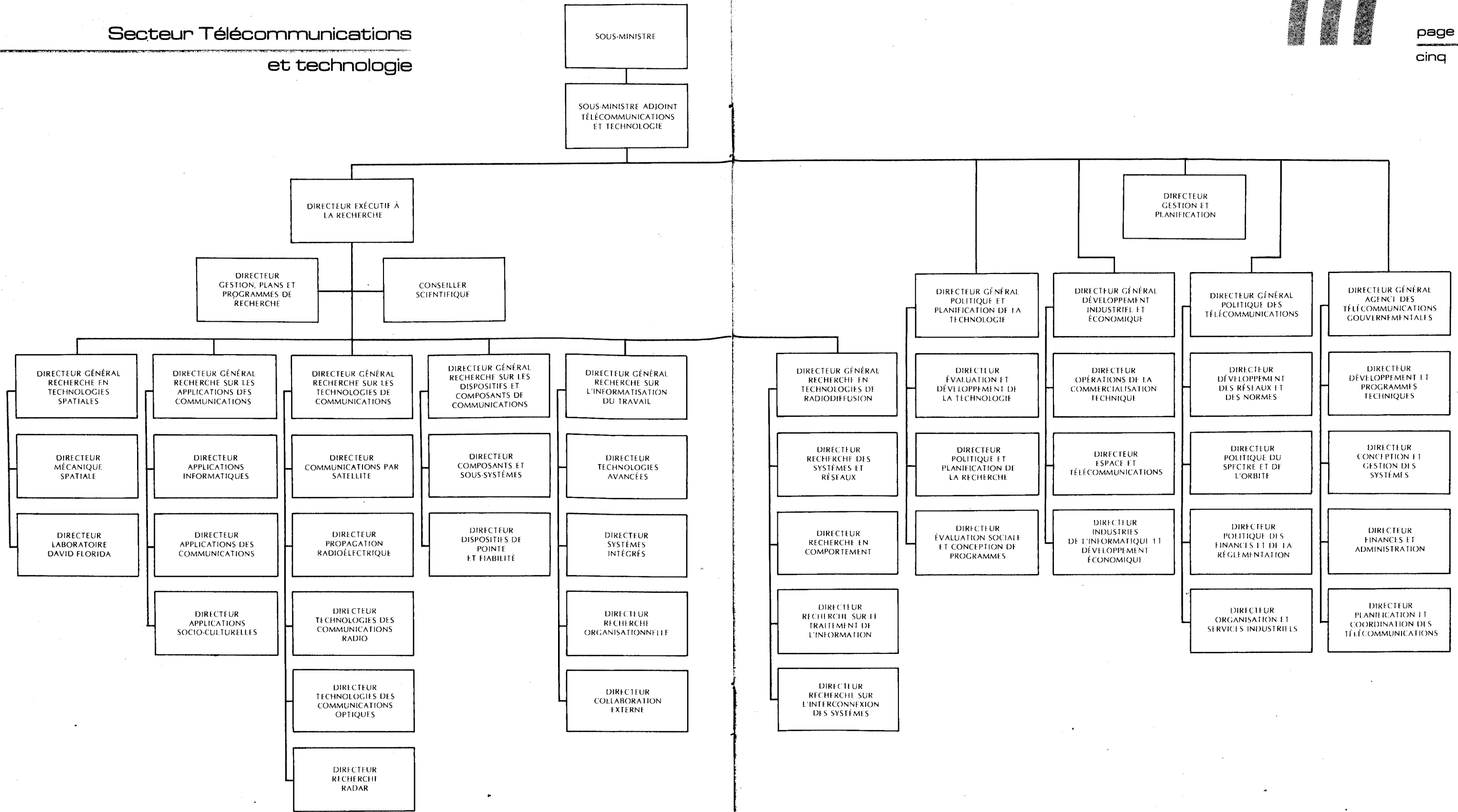
Hauts fonctionnaires  
du ministère des Communications

page  
deux

Sous-ministre	Alain Gourd
Sous-ministre adjoint principal, Coordination des politiques	Kenneth Hepburn
Sous-ministres adjoints :	
Télécommunications et technologie	Richard Stursberg
Affaires culturelles et radiodiffusion	Jeremy Kinsman
Gestion du spectre et opérations régionales	Robert Gordon
Gestion intégrée	Michael Binder
Directeur exécutif à la recherche	Jacques Lyrette



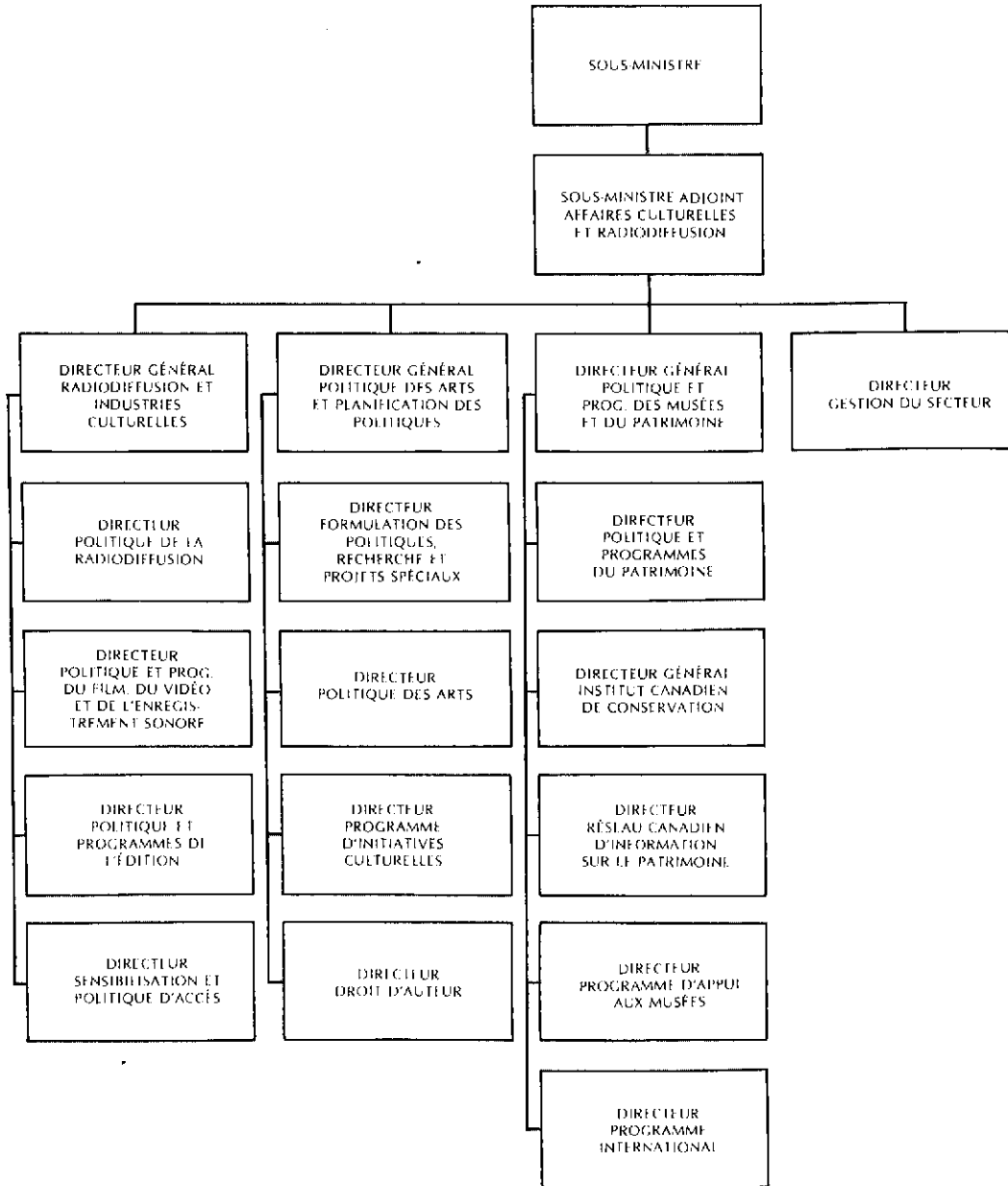
Secteur Télécommunications  
et technologie



Secteur Affaires culturelles  
et radiodiffusion

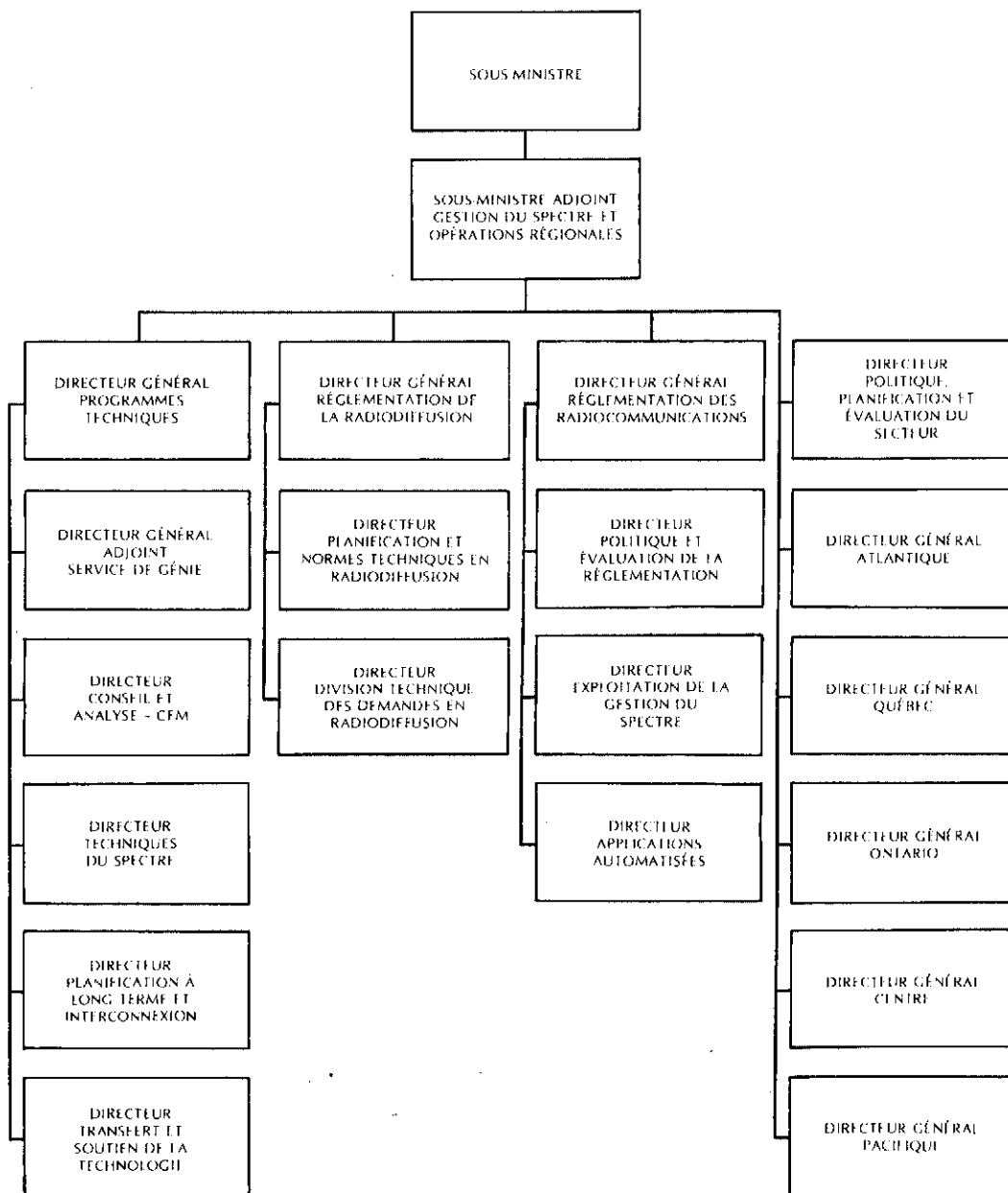
page

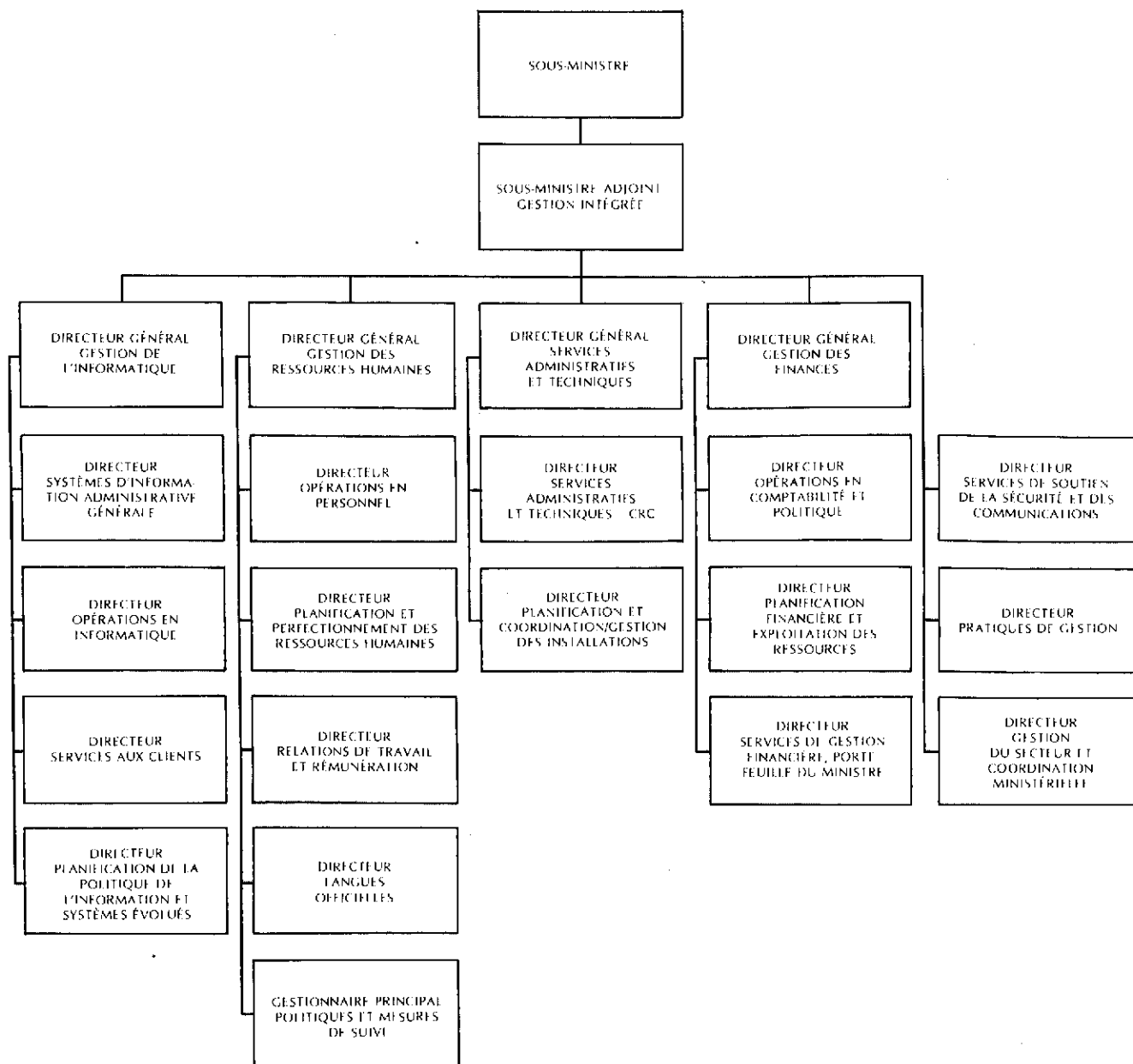
six



au 31 mars 1988

Secteur Gestion du spectre  
et opérations régionales







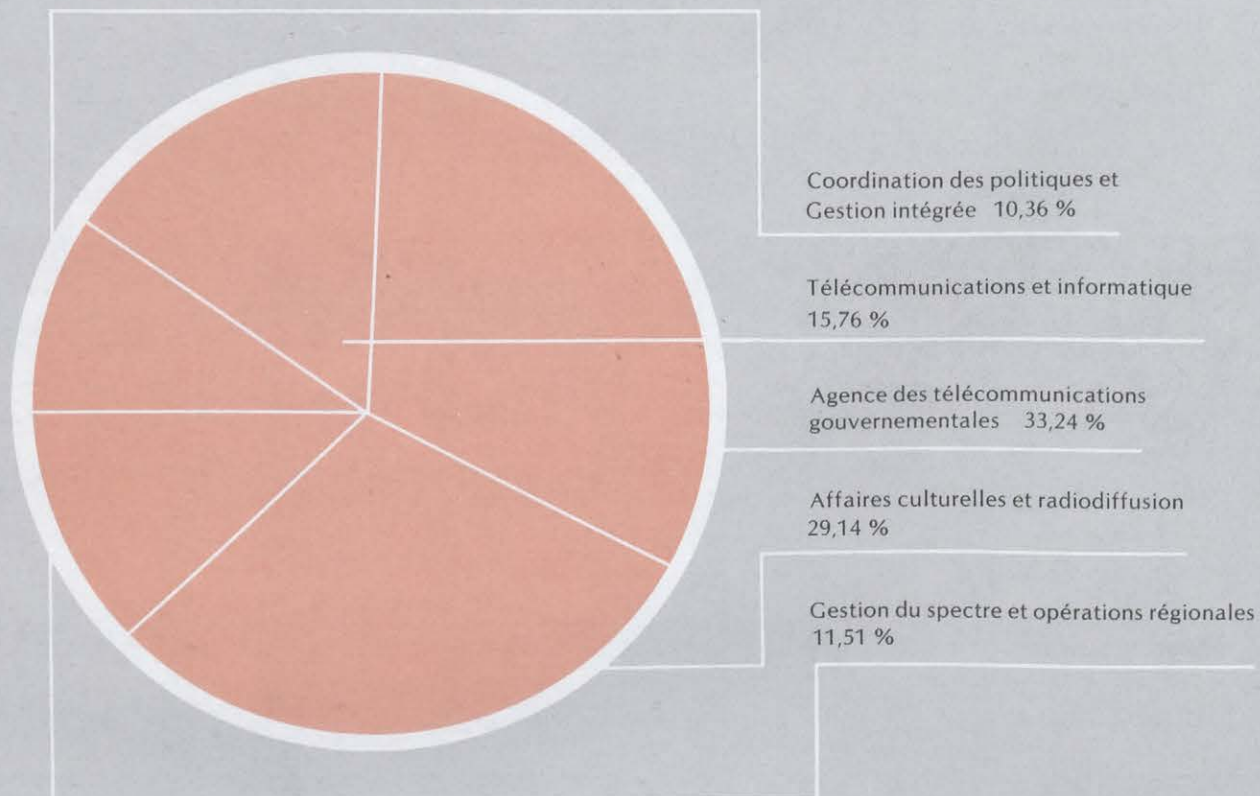
Dépenses par secteur d'activités en  
1987-1988 [en milliers de dollars]

page  
neuf

<b>Programme des Communications et de la Culture</b>	<b>Dépenses brutes</b>	<b>Recettes à valoir sur les fonds</b>	<b>Dépenses nettes</b>
Coordination des politiques et Gestion intégrée	47 626	1 802	45 824
Télécommunications et informatique	72 457	4 281	68 176
Agence des télécommunications gouvernementales (Fonds renouvelable)	152 860	150 337	2 523
Affaires culturelles et radiodiffusion	133 980	—	133 980
Gestion du spectre et opérations régionales	52 925	610	52 315
<b>Total</b>	<b>459 848</b>	<b>157 030</b>	<b>302 818</b>

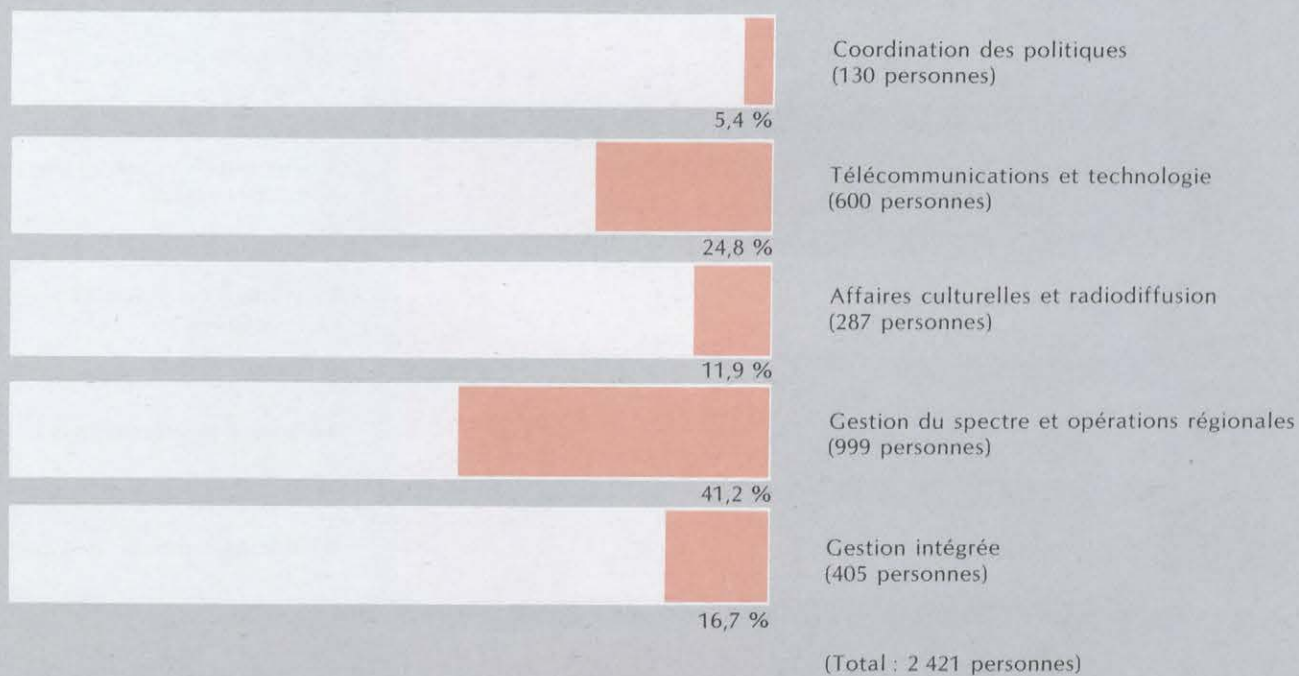
Dépenses brutes par secteur d'activités  
en 1987-1988

page  
dix

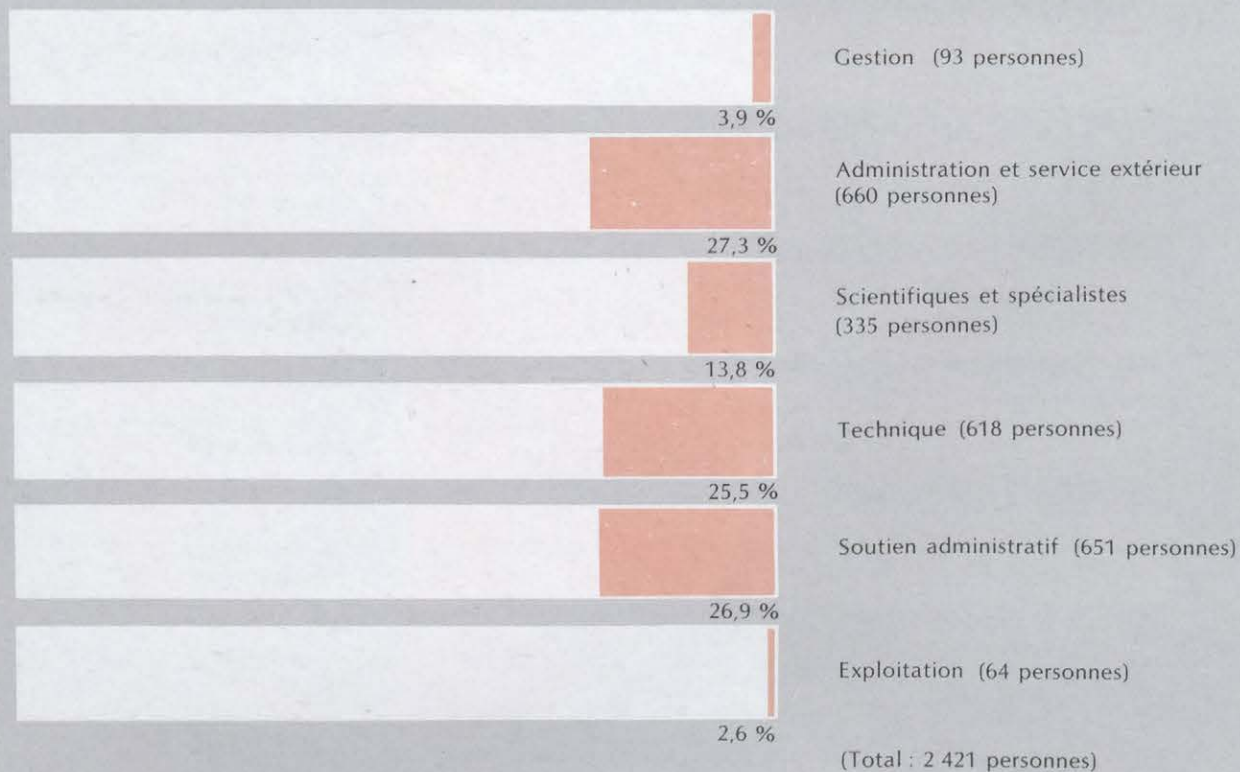


Personnel ministériel selon le secteur  
d'activités [au 31 mars 1988]

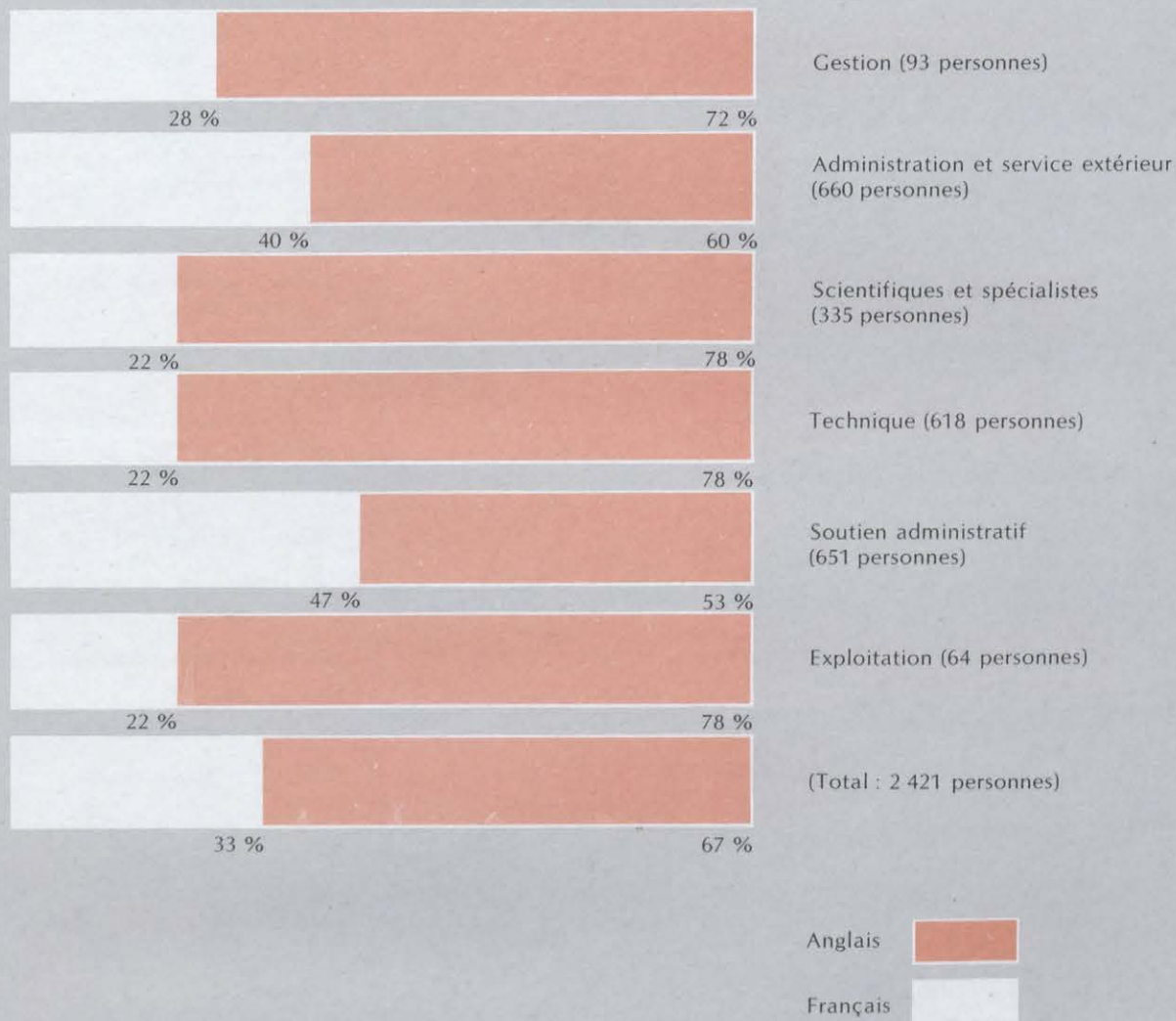
page  
onze



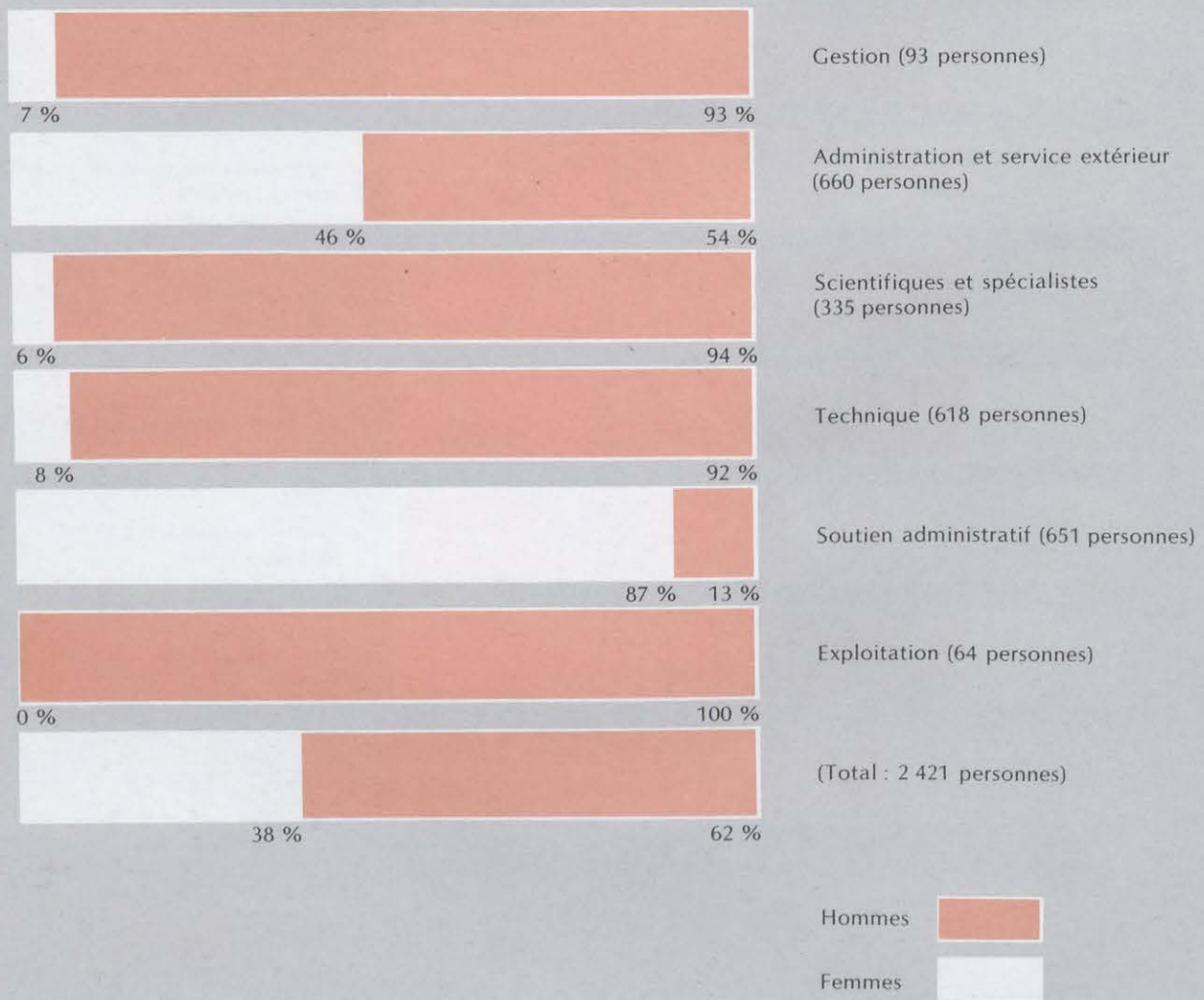
Personnel ministériel  
selon la catégorie d'emploi  
[au 31 mars 1988]



Personnel ministériel selon la catégorie  
d'emploi et la langue officielle  
[au 31 mars 1988]



Personnel ministériel selon la catégorie  
d'emploi et le sexe  
[au 31 mars 1988]



**Communications Canada  
Administration centrale**

300, rue Slater  
OTTAWA (Ontario)  
K1A 0C8

**Installations de recherche****Centre de recherches sur  
les communications**

3701, avenue Carling  
Boîte postale 11490  
Succursale H  
OTTAWA (Ontario)  
K1N 8T5

**Centre canadien de recherche  
sur l'informatisation du travail**

1575, boul. Chomedey  
LAVAL (Québec)  
H7V 2X2

**Bureaux régionaux et de  
district****Région de l'Atlantique****Bureau régional**

Communications Canada  
Édifice Terminal Plaza  
1222, rue Main, 7<sup>e</sup> étage  
Boîte postale 5090  
MONCTON (N.-B.)  
E1C 8R2

**Bureaux de district****Nouveau-Brunswick**

Communications Canada  
Édifice de la Douane  
189, rue Prince William  
Pièce 337  
Boîte postale 7285, succ. A  
SAINT-JEAN (N.-B.)  
E2L 4S6

**Nouvelle-Écosse**

Communications Canada  
6009, chemin Quinpool  
9<sup>e</sup> étage  
HALIFAX (N.-É.)  
B3K 5J7

**Île-du-Prince-Édouard**

Communications Canada  
Édifice Dominion  
97, rue Queen, 3<sup>e</sup> étage  
CHARLOTTETOWN (I.-P.-É.)  
C1A 4A9

**Terre-Neuve**

Communications Canada  
Édifice 302  
Pleasantville  
Boîte postale 9277  
ST. JOHN'S (T.-N.)  
A1A 2X9

**Région du Québec****Bureau régional**

Communications Canada  
295, rue St-Paul est  
MONTRÉAL (Qc)  
H2Y 1H1

**Bureaux de district**

Communications Canada  
2, Place Québec, pièce 436  
QUÉBEC (Qc)  
G1R 2B5

Communications Canada  
1650, rue King ouest, pièce 401  
SHERBROOKE (Qc)  
J1J 2C3

Communications Canada  
Complexe Guy Favreau  
200, boul. Dorchester ouest  
Tour est, pièce 1214  
MONTRÉAL (Qc)  
H2Z 1X4

Communications Canada  
942, rue Chabanel, 2<sup>e</sup> étage  
CHICOUTIMI (Qc)  
G7H 5W2

Communications Canada  
140, rue St-Germain ouest  
Pièce 206  
RIMOUSKI (Qc)  
G5L 4B5

**Région de l'Ontario****Bureau régional**

Communications Canada  
55, av. St. Clair est, 9<sup>e</sup> étage  
TORONTO (Ont.)  
M4T 1M2

**Bureaux de district**

Communications Canada  
30, rue Duke ouest, 5<sup>e</sup> étage  
KITCHENER (Ont.)  
N2H 3W5

Communications Canada  
55, av. St. Clair est, 9<sup>e</sup> étage  
TORONTO (Ont.)  
M4T 1M2

Communications Canada  
Édifice Trebla  
473, rue Albert, pièce 100B  
OTTAWA (Ont.)  
K1R 5B4

Communications Canada  
135, rue James sud, pièce 210  
HAMILTON (Ont.)  
L8P 2Z6

Communications Canada  
451, rue Talbot, pièce 1112  
LONDON (Ont.)  
N6A 5C9

Communications Canada  
280, rue Pinnacle  
3<sup>e</sup> étage, pièce 2  
Boîte postale 380  
BELLEVILLE (Ont.)  
K8N 5A5

Communications Canada  
Station Tower  
421, rue Bay, 2<sup>e</sup> étage  
Boîte postale 727  
SAULT-SAINTE-MARIE (Ont.)  
P6A 5N3

### Région du centre

**Bureau régional**  
Communications Canada  
386, avenue Broadway  
Pièce 200  
WINNIPEG (Man.)  
R3C 3Y9

### Bureaux de district

**Manitoba**  
Communications Canada  
386, avenue Broadway  
Pièce 200  
WINNIPEG (Man.)  
R3C 3Y9

**Saskatchewan**  
Communications Canada  
606, Spadina Crescent est  
Pièce 1220  
SASKATOON (Sask.)  
S7K 3H1

Communications Canada  
2101, rue Scarth, pièce 101  
REGINA (Sask.)  
S4P 2H9

**Alberta**  
Communications Canada  
Édifice Liberty  
10506, av. Jasper, 10<sup>e</sup> étage  
EDMONTON (Alb.)  
T5J 2W9

Communications Canada  
220, 4<sup>e</sup> Av. sud-est, pièce 820  
Boîte postale 2905, succ. M  
CALGARY (Alb.)  
T2P 2M7

Communications Canada  
9909, 102<sup>e</sup> Rue, 8<sup>e</sup> étage  
GRANDE PRAIRIE (Alb.)  
T8V 2V4

**Territoires du Nord-Ouest**  
Communications Canada  
Édifice Precambrian  
10<sup>e</sup> étage  
Boîte postale 2700  
YELLOWKNIFE (T.-N.-O.)  
X1A 2R1

### Région du Pacifique

**Bureau régional**  
Communications Canada  
800, rue Burrard, pièce 1700  
VANCOUVER (C.-B.)  
V6Z 2J7

### Bureaux de district

**Colombie-Britannique**  
Communications Canada  
816, rue Government  
Pièce 224  
VICTORIA (C.-B.)  
V8W 1W9

Communications Canada  
Édifice Fédéral  
471, av. Queensway, pièce 304  
KELOWNA (C.-B.)  
V1Y 6S5

Communications Canada  
309, 2<sup>e</sup> Av. ouest, pièce 583  
PRINCE RUPERT (C.-B.)  
V8J 3T1

Communications Canada  
800, rue Burrard, pièce 1700  
VANCOUVER (C.-B.)  
V6Z 2J7

Communications Canada  
299, rue Victoria, pièce 707  
PRINCE GEORGE (C.-B.)  
V2L 5B8

Communications Canada  
125, 10<sup>e</sup> Av. sud, pièce 101  
CRANBROOK (C.-B.)  
V1C 2N1

**Yukon**  
Communications Canada  
Édifice Polaris  
4133, 4<sup>e</sup> Avenue, pièce 201  
WHITEHORSE (Yukon)  
Y1A 1H8